

N° 9. 15 Février 1906.

# BULLETIN

DU

## COMITÉ DE L'ASSOCIATION AMICALE

DES

# INTERNES ET ANCIENS INTERNES

## EN MÉDECINE

**Des Hôpitaux & Hospices civils de Paris**

Ce numéro contient les tableaux
des places d'internes promises et
retenues pour les années 1906-
1907. 1907-1908 et 1908-1909.

---

PARIS
G. STEINHEIL, ÉDITEUR
2, RUE CASIMIR-DELAVIGNE, 2

1906

**Paraît chaque trimestre.**

N° 9. 15 Février 1906.

# BULLETIN DU COMITÉ DE L'ASSOCIATION AMICALE DES INTERNES ET ANCIENS INTERNES EN MÉDECINE DES HOPITAUX ET HOSPICES CIVILS DE PARIS

SOMMAIRE



## Séance du Comité du 22 janvier 1906.

PRÉSIDENCE de M. le PROFESSEUR JOFFROY.

Présents : MM. ARMAND-DELILLE, CHARTIER, CROUZON, DELHERM, DURAND-FARDEL, PINEL-MAISONNEUVE, THIBIERGE, VILLARET.

Excusés : MM. GUILLAIN, PIERRE-MARIE, PRIOLEAU, TIXIER.

La séance est ouverte à 8 heures et demie du soir.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté.

**Adhésions nouvelles** : Le Comité a reçu avis des candidatures de MM.

AMBLARD, interne en exercice, présenté par M. CROUZON ;

BARRAL (de Nîmes), présenté par M. REBOUL ;

DUPONT, interne en exercice, présenté par M. CHARTIER ;

GIBERT (de Sèvres), présenté par M. CHEVALLEREAU.

KAHN (Pierre), 1905, interne en exercice, présenté par M. THIBIERGE.

L'admission de ces nouveaux adhérents est prononcée par le Comité.

**Procès intenté à un interne en exercice.** — Un de nos collègues est cité en justice par une malade qu'il a opérée pendant son internat. Cette malade l'accuse, six mois après sa guérison et sa sortie de l'hôpital, de ne pas l'avoir prévenue de la nature de l'opération qu'il allait lui faire. Or, de l'examen des faits, il résulte

que cette malade a été observée pendant 18 jours avant d'être opérée, qu'elle a été examinée par le chef (qui couvre d'ailleurs absolument son interne) et qu'elle a eu toute latitude pour se renseigner sur la nature de l'opération qui lui était proposée.

Notre collègue sollicite l'appui du Comité.

Le Comité, après examen de la question, décide en principe d'accorder à notre collègue son appui moral et pécuniaire.

**Bibliothèque centrale de l'Internat.** — Le secrétaire expose la situation de la bibliothèque de l'Internat. Il rend compte du désir exprimé par un certain nombre de jeunes collègues, qui voudraient y trouver une collection de périodiques étrangers et, plus tard, de grands classiques étrangers. Cette collection pourrait constituer un attrait tout spécial à la bibliothèque de l'Internat. Ces collections n'existent pas dans les bibliothèques des salles de garde ; elles sont insuffisantes à la bibliothèque de la faculté. De plus, à cette dernière bibliothèque, le prêt aux fonctionnaires de la Faculté et les vacances écartent ou gênent un grand nombre de travailleurs.

Les collègues qui ont exprimé ces desiderata sont du reste disposés à constituer un premier fonds, par une souscription personnelle fixée à 20 francs pour cette année.

Le Comité décide de donner son appui à ce groupement.

Le Comité décide également de faire appel aux directeurs et éditeurs de périodiques français et de leur demander pour la bibliothèque de l'Internat le service de leurs publications ou l'envoi des périodiques et classiques étrangers dont ils pourraient disposer.

**Secours.** — Le Comité accorde :

Un secours de 1.200 francs à la veuve d'un ancien collègue.

Un secours de 1.200 francs à la veuve d'un ancien collègue.

Un secours de 1.200 francs à la veuve d'un ancien collègue.

Un secours de 500 francs à la veuve d'un ancien collègue.

La séance est levé à 11 heures.

## BIBLIOTHÈQUE CENTRALE DE L'INTERNAT

Le service des Archives de l'Assistance publique s'est préoccupé d'obtenir de l'Académie de médecine, pour la bibliothèque de l'Internat, les volumes ou thèses qu'elle possède en double : M. le ministre de l'Instruction publique a donné un avis favorable à cette demande.

Les dons à la bibliothèque seront accueillis avec reconnaissance ;

les collègues sont priés de les adresser à M. André Mesureur, chef de cabinet de M. le directeur général de l'Assistance publique.

La bibliothèque de l'Internat a reçu en dons pendant l'année 1905 :

*Dons faits à la Bibliothèque de l'Internat pendant l'année* 1905 :

Mars 1905. — Professeur JOFFROY : collection des *Archives de médecine expérimentale.*

Mai 1905. — Docteur LUCAS-CHAMPIONNIÈRE : collection de la *Revue de médecine.*

Juillet 1905. — REVERDIN, PRÉVOST et PICOT (de Genève) : collection depuis 1881 de la *Revue médicale de la Suisse romande* et service gratuit.

— Professeur BOUCHARD : volumes divers et thèses.

— Docteur DELENS : — —

Sept. 1905. — INTERNES EN MÉDECINE DES ENFANTS-MALADES : ouvrages anciens.

Nov. 1905. — Docteur THIBIERGE : volumes divers.

— Docteur CARTAZ : brochures.

— INTERNES EN MÉDECINE BOUCICAUT : livres.

— Docteur R. BAYEUX : son volume sur la *Diphtérie.*

— Mme KOENIGSWARTER : *la Semaine médicale* (plusieurs années).

— Docteur LEPAGE : brochures et thèses.

Déc. 1905. — Docteur GOLESCEANO : les deux premiers numéros de la *Médecine pratique.*

— Docteur P. BERTHOD : ses volumes et brochures.

— Docteur MANOUVRIER : ses ouvrages.

## NÉCROLOGIE

Nous avons le regret d'apprendre les décès de nos anciens collègues :

**Thouvenet** (de Limoges), **Richard** (de Bordeaux).

**Louis Roche**. Né à Niort en 1873, il fit ses études médicales à Poitiers, fut externe des hôpitaux de Poitiers et lauréat de l'école de médecine de cette ville. Il vint à Paris en 1895, fut externe chez MM. Brault, Hallopeau, et Quénu. Nommé à l'Internat en 1898, il fut successivement l'interne de MM. Mathieu (Andral), Brun (Enfants-Malades), Boissard (Tenon), Poirier (Tenon), Quénu (Cochin).

Il passa, en 1902, sa thèse sur les péri-cystites lacrymales. Pen-

dant son internat, il avait suivi la clinique de Parinaud, dont il fut aide de clinique, puis chef de clinique. Il se spécialisa en ophtalmologie et fut chargé par M. le Professeur Grancher du cours de clinique ophtalmologique à la clinique des Enfants-Malades.

Il était également oculiste en chef de la Compagnie des Chemins de fer de l'Ouest.

Louis Roche ne comptait que des sympathies parmi les camarades qui l'avaient connu en salle de garde, et sa mort nous a laissé d'unanimes regrets.

Louis Roche est mort aux environs de Paris, et le service funèbre a eu lieu à Niort, sa ville natale. Notre collègue Jean Petit (de Niort) a rendu sur sa tombe à notre regretté collègue le suprême hommage qui lui était dû.

**Pierre Roy**, décédé le 3 novembre 1905, dans sa trente et unième année. Roy avait été nommé interne des hôpitaux de Paris en 1900. Il fut interne de M. Deny, de M. Variot, de M. Launois, et se spécialisa dans les études de psychiatrie ; fut nommé chef de clinique des maladies mentales à la Faculté et médecin adjoint des asiles d'aliénés. M. le professeur Joffroy, dont il était devenu l'élève et le collaborateur, a prononcé sur sa tombe un discours que nous reproduisons in extenso :

« Si pénible qu'il me soit de prendre la parole dans des circonstances aussi douloureuses, je vous demanderai la permission de dire adieu à celui dont j'ai été le dernier maître et de retracer rapidement devant vous cette trop courte existence.

« Pierre Roy est d'une famille où le travail et l'intelligence vont de pair, et l'on peut dire que l'amour du travail et l'élévation de l'intelligence étaient chez lui une qualité congénitale. Ses parents ne s'y sont d'ailleurs pas trompés, aussi n'ont-ils pas hésité à donner à leur enfant cette haute culture intellectuelle qui ne va pas sans de lourds sacrifices. Sachant leur fils capable d'arriver à de hautes destinées, il leur suffisait de jeter un coup d'œil vers l'avenir pour se sentir rassurés. D'ailleurs, les succès se suivirent, à l'école d'abord, au lycée ensuite, et plus tard au cours de ses études médicales.

« Mais voilà qu'un avertissement terrible est donné : Pierre Roy a une hémoptysie. Tous ceux qui s'intéressent à lui, et déjà ils sont nombreux, s'inquiètent et viennent en aide au jeune étudiant. On l'envoie à Hendaye où il passe un assez long temps pendant lequel sa santé se rétablit d'une manière satisfaisante.

« C'est à ce moment que Pierre Roy montra ce qu'il était.

« Deux voies s'ouvraient devant lui : l'une celle de la vie simple, tranquille, obscure, presque inutile ; l'autre celle de la vie laborieuse, pénible, hasardeuse sans doute, mais devant conduire à la

situation ambitionnée dans laquelle il pourrait servir la science et l'humanité. Ce fut cette dernière qu'il choisit.

« Pierre Roy pouvait, en effet, cédant à d'amicales instances, rester à Hendaye, s'y créer une situation modeste et tranquille où sa santé refaite ne courrait guère le risque d'une nouvelle atteinte. Il ne voulut pas accepter cette solution.

« Il voulut revenir à Paris, reprendre sa place au milieu des combattants et gravir de haute lutte tous les degrés qui le conduiraient à la situation enviée et le placerait au nombre de ceux qui sont l'honneur de la science.

« C'est ce poste de combat qu'il voulut reprendre, sans souci d'une maladie qu'il connaissait bien et qu'il savait prête à l'assaillir de nouveau à la moindre défaillance.

« Certains blâmeront peut-être sa décision, je ne suis pas de ce nombre. Sans doute Pierre Roy a succombé dans cette lutte, mais il était de ceux pour qui la vie n'est qu'un moyen d'action, et vivre sans agir eût été pour lui un supplice plus cruel que ne pouvaient être les tortures physiques que lui réservait la maladie.

« La première fois que j'ai rencontré Roy, c'était en 1898 au concours de l'internat des asiles de la Seine, il fut nommé premier.

« La même année, il était également nommé interne des hôpitaux.

« Quelques années plus tard, en 1903, deux places étaient au concours pour le clinicat des maladies mentales. Il se présenta et fut nommé premier.

« Depuis lors, il fut mon collaborateur de chaque jour, et je puis dire que j'ai passé ces deux années dans la terreur du malheur qui vient d'arriver. En le voyant petit, maigre, frêle, on ne pouvait en effet se défendre d'un sentiment de crainte pour une santé qu'on devinait si fragile. Mais lui, intelligent, actif, ardent, l'âme haute, prêt à toutes les collaborations généreuses, il allait sans souci de la fatigue et de la fragilité de son corps. Rien ne pouvait l'arrêter dans cette lutte contre la destinée et il était visible que sa résolution était inébranlablement arrêtée d'arriver de haute lutte au but fixé ou de succomber en route.

« C'est ainsi qu'il a lutté jusqu'au jour où la maladie l'a définitivement terrassé et quand, sur son lit de douleur, à Maisons-Laffitte, dans la demeure hospitalière de ses bons amis les docteurs Larger, puis récemment à Créteil, dans la petite maison de famille où il a rendu le dernier soupir au milieu des siens, quand je l'ai vu pour les dernières fois, il avait conservé la même attitude de combat et ne songeait, si le mal lui laissait encore quelque répit, qu'à recommencer la lutte.

« Telle a été la vie de Pierre Roy.

« Chez lui, l'intelligence était élevée, le cœur généreux, l'âme ardente, les sentiments nobles, et ainsi se trouvaient justifiées les hautes ambitions. Mais l'enveloppe était trop fragile, elle s'est brisée et il ne nous reste que l'exemple d'une vie de travail, d'intelligence, de grande bonté et de généreuse humanité.

« C'est comme un titre de noblesse pour sa famille si cruellement frappée, pour cette famille avec laquelle je sympathise d'autant plus intimement que le maître a, lui aussi, pour l'élève des sentiment paternels.

« Au nom de tout le service de la Clinique des maladies mentales, en mon nom, au nom de ses collègues, au nom de tout le personnel de la Clinique, je dis à mon cher élève un dernier adieu et je m'associe au deuil des siens avec la plus douloureuse et la plus profonde sympathie. »

**Paul Cuffer (1850-1906)** appartenait à la promotion d'internat de 1873, dont les premiers noms furent : Cuffer, Rapret, Bouveret, Schwartz, Ribemont. Médaille d'or en 1877, médecin du bureau central en 1881, il avait eu comme maîtres les cliniciens les plus réputés de l'époque : Hardy, Millard, Parrot, Potain, Peter ; de ces deux derniers, il avait conservé l'empreinte.

Très au courant des recherches physiologiques relatives au cœur et à la circulation, il fit des maladies de ce système son étude de prédilection et publia sur ce sujet plusieurs travaux remarqués. Ses recherches sur *les causes qui peuvent modifier les bruits de souffle cardiaques* — sur *la néphrite interstitielle cardiaque, sa pathogénie et ses conséquences* — sur *les altérations du sang dans l'urémie et la pathogénie des accidents urémiques* — sur *les altérations du sang dans quelques maladies du premier âge*, l'avaient signalé comme particulièrement doué pour les travaux de laboratoire.

Mais un échec à l'agrégation, pour laquelle il concourut une seule fois, l'en éloigna. Il se livra alors ardemment à la clinique pure. Observateur pénétrant, soucieux du détail, mais sachant l'élargir et l'éclairer à la lumière de la pathologie générale, ardent à la recherche et à la controverse, doué d'un beau talent de parole, d'une élocution claire et chaude, c'était, à l'hôpital, le clinicien le plus séduisant, le maître le plus charmant qu'on puisse voir; c'était, à la ville, le médecin le plus dévoué et le plus aimé. Aussi, de bonne heure, la clientèle lui vint-elle très nombreuse.

Mais ses forces n'étaient pas à la hauteur de cette lourde tâche. Un mal qui avait commencé de bonne heure s'était, après un long silence, réveillé sous l'influence de la grippe; dès lors, le travail devint difficile, la fatigue des mauvaises nuits rendit plus pénibles et plus rares ses présences à l'hôpital; bientôt s'y joignit une véritable infirmité consécutive à un grave traumatisme du membre inférieur. Alors il perdit sa belle gaîté d'autrefois. On ne le vit plus dans les lieux médicaux, et c'est un profond chagrin pour ses élèves d'apprendre tout à coup qu'il est mort loin de Paris et loin d'eux.

L. Guinon.

# TABLEAUX

DE

# RÉPARTITION DES INTERNES DANS LES HOPITAUX

1906-1909

## Tableaux de répartition des internes dans les hôpitaux (1906-1909).

| HOPITAUX | NOMS DES CHEFS DE SERVICES | INTERNES ACTUELS 1905-1906 | LISTE DES PLACES D'INTERNE PROMISES POUR 1906-1907 | 1907-1908 | 1908-1909 |
|---|---|---|---|---|---|
| **Andral** | *Méd.* Mathieu . . . . . | Aynaud, L. Cotard. | Places non retenues | | |
| **Bastion 29** | *Méd.* Chantemesse . . . | Philibert . . . . . . | Kahn. . . . . . . . . | Milhit . . . . . . . | Cawadias |
| **Beaujon** | *Méd.* Debove. . . . . . | Trémolières . . . . | » | » | » |
| | » Troisier . . . . . | Lebar . . . . . . . | Brulé. . . . . . . . . | » | » |
| | » Lacombe . . . . . | Landowski . . . . . | » | » | » |
| | » Robin . . . . . . | Claret . . . . . . . | . . . . . . . . . . . | Ch. David . . . . . | » |
| | *Chir.* Bazy . . . . . . . | Sénéchal, Vézard (prov.). | » | » | » |
| | » Tuffier . . . . . . | Bréchot, Lavenant . | Sauvé, Jardry . . . | Cottard, Villandre . | » |
| | » Michaux . . . . . | Saillant, Pillet . . . | Rigollot-Simonnot, Albert Rendu | » | » |
| **Berck** | *Méd.* Ménard. . . . . . | Matry, Perrin, Bodolec . . | » | » | » |
| **Hospice de Bicêtre** | *Méd.* Pierre Marie . . . | Roussy . . . . . . . | Moulier. . . . . . . | Ameuille . . . . . . | Clunet |
| | » Féré . . . . . . . | Burcker . . . . . . | | Places non retenues | |
| | » Séglas . . . . . . | Doury . . . . . . . | » | » | » |
| | » Chaslin. . . . . . | René Vincent. . . . | » | » | » |
| | | Chirié, Hubert . . . | » | » | » |
| **Bichat** | *Méd.* Talamon . . . . . | Delille . . . . . . . | » | » | » |
| | » Hippolyte Martin-Roux | Giroux . . . . . . . | » | » | » |
| | *Chir.* Picqué. . . . . . | Liné, de Fourmes- | » | » | » |

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| **Boucicaut** | *Méd.* Letulle | Verliac | Landowski | » | » |
| | *Chir.* Nélaton | Poupardin, Blanluet, Mocquot | » | » | » |
| | *Acc.* Doléris | Francoz | Desmoulins | Laurence | » |
| **Bretonneau** | *Méd.* Sevestre | Lafosse | Deshayes | » | » |
| | » Josias | Gy | » | » | » |
| | *Chir.* Félizet | Chazarain (prov.) | | » | » |
| | | Deroye (pro.), Olivier (pro.) | » | | |
| **Broca** | *Méd.* Darier | Brissy | » | » | » |
| | » Thibierge | Kahn | Bord | » | » |
| | *Gyn.* Pozzi | Trèves, Bord, Caraven | » | » | » |
| **Broussais** | *Méd.* Gilbert | Villaret | Ribot | Baudouin | Descomps |
| | » Œttinger | Malloizel | Fiessinger | Giret | » |
| | *Chir.* Potherat | Sourdat, Lew | Places non retenues | | |
| **Charité** | *Méd.* Labadie-Lagrave | Saïssi (prov.) | R Maugeret | Amblard | Saïssi, Florin |
| | » Moutard-Martin | Boudon | » | » | » |
| | » Oulmont | Lian | » | » | » |
| | » Morel-Lavallée | Lemeland | Réserve ses places à des internes de première année tant qu'il restera à l'hôpital de la Charité | | |
| | » Toupet | Demanche | » | » | » |
| | » Roger | Chiray | Bloch (Louis) | Demanche | Bory |
| | *Chir.* Reclus | Lardennois, Rottenstein, Monier-Vinard. | » | » | » |
| | » Campenon | Moncany, Laurence | » | » | » |
| | *Acc.* Maygrier | Faroy | » | » | » |

| HOPITAUX | NOMS DES CHEFS DE SERVICES | INTERNES ACTUELS 1905-1906 | LISTE DES PLACES D'INTERNE PROMISES POUR 1906-1907 | 1907-1908 | 1908-1909 |
|---|---|---|---|---|---|
| **Claude Bernard** | *Méd.* Méry | Tanon, Esmein | » | » | » |
| **Cochin** | *Méd.* Chauffard | Rivet | Rendu | Fiessinger | » |
| | » Widal | Boidin (Lauréat), Faure-Beaulieu, Ramond | » | » | » |
| | *Chir.* Schwartz | Cauchois, Siegel | Siegel, Poupardin | Filhoulaud, Hérisson | » |
| | » Quénu | Sauvé, Muret, Rousseau | » | » | » |
| | » Richelot | Bory, Néel | André Faix, G. Hérisson | » | » |
| **Cochin annexe** | *Méd.* Rerault | Fayolle, Lévy-Frenkel | » | » | » |
| | » Queyrat | Feuillié | » | » | » |
| | *Chir.* Humbert | Rabourdin | Places vacantes | | |
| **Debrousse** | *Méd.* Triboulet | Chené (prov.) | » | » | » |
| **Enfants-Assistés** | *Méd.* Hutinel | Brelet, Darré | L. Rivet, Tixier | Ferrand, J. Lemaire | » |
| | *Chir.* Jalaguier | Calvé, Morisetti | Pillet, Trouvé | Bord, Desmoulins | Moreau |
| **Enfants-Malades** | *Méd.* Grancher | Dénécheau | » | » | » |
| | » Moizard | Hébert | Moncany | Roy | Vigneron d'Heucqueville |
| | » Comby | Chartier | Brissy, Burgand | » | » |
| | » Variot | Eschbach | » | » | » |

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Enfants-Malades | *Méd.* Richardière . . . | Mlle [illegible] . . . | [illegible] . . . . | | |
| | » Marfan . . . . . . | Henry Lemaire. . . | Braudouin } åå . . Leenhardt | Ed. Oppert. . . . . | Du Castel. } åå. . . Feuillée. . . |
| | *Chir.* Kirmisson . . . . | Chochon-Latouche, Fihoulaud, Guimbellot | Trêves, Sourdat, Perrin | » | » |
| | | | | » | » |
| | » Broca . . . . . . . | Dupont, Clunet. . . | » | » | » |
| | *Oph.* Rochon Duvigneaud | Coutelas . . . . . . | » | » | » |
| Hérold | *Méd.* Barbier. . . . . . | Fage . . . . . . . . | | Places non retenues | |
| | » Lesage . . . . . . | Abrami . . . . . . . | Clément. . . . . . . | Tinel. . . . . . . . | » |
| Ivry | *Méd.* Souques . . . . . | Vincent (Clovis) . . | » | » | » |
| | *Chir.* Thiéry . . . . . . | Merry. . . . . . . . | » | » | » |
| Ménages | *Méd.* Wurtz . . . . . . | Flourens . . . . . . . Doury. . . . . . . . . | » | » | » |
| Hôtel-Dieu | *Méd.* Dieulafoy . . . . . | Le Play . . . . . . | Marcel Nathan . . . | Sézary . } åå . . . Doury. . | Faroy |
| | » Muselier. . . . . | Vouters. . . . . . . | » | » | » |
| | » Brissaud . . . . . | Bourguignon . . . . | » | » | » |
| | » Faisans. . . . . . | Gaudeau . . . . . . | Claret . . . . . . . | Néel . . . . . . . . | » |
| | » Ballet . . . . . . | Taguet . . . . . . . | G. Maillard . . . . . | A. Barbé . . . . . . | Boudon |
| | » Petit. . . . . . . | Perreaux. . . . . . | Milhit. . . . . . . . | Reubsaët. . . . . . | Macé de Lépinay |
| | *Chir.* Le Dentu. . . . . | Louis David, Maugeais, Cléret (prov.), Moreau . . . . . . | » | » | » |
| | *Chir.* De Lapersonne . . | Le Braz (prov.), Paul Descomps, Hamel (prov.) . . . . . . | Cerise, Coutelas . . | Coutelas . . . . . . | » |
| | | | à partir de mai 1906, il n'y a plus que deux places d'internes à la clinique ophtalmologique de l'Hôtel-Dieu | | |
| Hôtel-Dieu (annexe) | *Chir.* Guinard . . . . . | Cléret, Planson. . . | Lafosse, Brésard . . | Rabinovitch, Hautefort . . | Hubert, Bord |
| | *Acc.* Champetier de Ribes | Teisseire. . . . . . | Daversin . . . . . . | » | » |

| HOPITAUX | NOMS DES CHEFS DE SERVICES | INTERNES ACTUELS 1905-1906 | LISTE DES PLACES D'INTERNE PROMISES POUR 1906-1907 | 1907-1908 | 1908-1909 |
|---|---|---|---|---|---|
| Laënnec | *Méd* Landouzy. . . . . | Halbron. . . . . . . | » | » | » |
| | » Merklen . . . . . | Auburtin . . . . . . | Norero . . . . . . . . | » | » |
| | » Barié. . . . . . . | Billaudet . . . . . . | Lian . . . . . . . . . | » | » |
| | » Bourcy. . . . . . | Labarrière . . . . . | » | » | » |
| | » Delbet . . . . . . | Lutaud, Magitot, Dezarnaulds. . . . . | Caraven, Maugeais, Mocquot. | Trèves, Dupont. | Bodolec, Perrin. |
| Lariboisière | *Méd.* Landrieux. . . . . | Viell'ard . . . . . . | » | » | » |
| | » Tapret . . . . . . | Charles David . . . | » | » | » |
| | » Brault . . . . . . | Ameuille. . . . . . | » | » | » |
| | » Gaillard . . . . . | Trouvé. . . . . . . | Néant | Néant | Néant |
| | » Le Gendre . . . . | Genevrier. . . . . . | » | » | » |
| | *Chir.* Chaput . . . . . | Da Silva, Caldaguès. | Ch. David. . . . . . | Néant | Néant |
| | » Reynier. . . . . . | Hautefort, Reubsaet, André Barbier . . | » | » | » |
| | » Poirier . . . . . . | Bailleul, Georges, G. Cottard, Rouhier . | » | » | » |
| | » Hartmann . . . . | Okinczic, Küss . . . | Hautefort, Morel . . | Le Braz. . . . . . . | Caraven |
| | *Acc.* Bonnaire . . . . . | Clément . . . . . . | » | » | » |
| | *Rhin.* Sebileau. . . . . . | Jules Lemaître. . . | » | » | » |
| | *Oph.* Morax. . . . . . . | Cerise, Carlotti . . . | Blanluet . . . . . . . | Carlotti. . . . . . . | » |
| Maternité | *Méd.* Charrin. . . . . . | Jardry . . . . . . . | Lévy-Frenkel. } Monier-Vinard } *dd.* | Gy. . . . . } Cawadias. . } *dd.* . . | » |
| | *Acc.* Porak . . . . . . | Deglos, Faix . . . . | » | » | » |

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Maison Municipale de santé | *Méd.* Courtois-Suffit . | Ferrand . . . . . | Gruget . . . . . . . | » | » |
| | » Boulloche. . . . . | Simon . . . . . . . | Boudon. . . . . . . | Lévy-Frenkel. . . . | » |
| | *Chir.* Albarran. . . . . | Erlzbischoff, Mathieu | Claeys, Papin, Pappa | Dubois, Mll geais.. | Dupont |
| | » Demoulin. . . . . | Teisseire, Hérisson, Giret . . . . . . . | » | » | » |
| Maison de la Rochefoucault | *Méd.* Dupré . . . . . . | Jules Lemaire. . . . | Giroux (Léon). . . . | Vouters . . . . . . | Monier-Vinard |
| Necker | *Méd.* Huchard . . . . . | Fiessinger . . . . . | Amblard . . . . . . | » | » |
| | » N.......... | Amblard . . . . . . | » | » | » |
| | » Barth. . . . . . . | Oppert . . . . . . . | Ameuille . . . . . . | Billaudet. . . . . . | Roy |
| | » Hirtz. . . . . . . | Beaufumé. . . . . . | Baldenweck. . . . . | Daversin . . . . . . | Lemeland |
| | *Chir.* Ferger . . . . . . | Mercadé (Lauréat. 1er semestre), Le Sourd, Martin, Deniker . . . . . . . . | » | » | » |
| | » Guyon . . . . . . | Sourdille, Renaudin, Raymond. . . . . | » | » | » |
| | » Routier. . . . . . | Dreyfus. . . . . . . | Germain, Kauffmann | Cottard, Bodolec . . | » |
| | | Rigollot Simonnot. . | » | » | » |
| Pitié | *Méd.* Babinski . . . . . | Viteman . . . . . . | » | » | » |
| | » Darier . . . . . . | Brissy . . . . . . . | » | » | » |
| | » Dalché. . . . . . | Gimbert . . . . . . | Paul Roy . . . . . | » | » |
| | » Lion . . . . . . . | Nathan. . . . . . . | Moreau. . . . . . . | Barbier . . . . . . | |
| | » Rénon . . . . . . | Tixier . . . . . . . | Delille . . . . . . . | Moncany . . . . . . | » |
| | » Claisse. . . . . . | Henri Rendu . . . . | » | Du Castel. . . . . . | Monier-Vinard |
| | *Chir.* Terrier. . . . . . | Mercadé (2e semestre,) Picot, Papin, Desmarest | Filhoulaud, Guimbellot, Küss | » | Mlle Landry. . . . |
| | | | | | » |
| | » Walther . . . . . | Capette, Pierre Descomps, Ferry | Nandrot, Perreaux, Gruget . . . . . . | Rouhier, Matry, Berthaux. . . . . . . | Cléret |
| | *Acc.* Lepage. . . . . . | Brulé. . . . . . . . | Néant | Néant | Néant |

| HOPITAUX | NOMS DES CHEFS DE SERVICES | INTERNES ACTUELS 1905-1906 | LISTE DES PLACES D'INTERNE PROMISES POUR 1906-1907 | 1907-1908 | 1908-1909 |
|---|---|---|---|---|---|
| Saint-Antoine | *Méd.* Hayem | Agasse-Lafont, Harvier | aucune promesse | | |
| | » Siredey | Bornait-Legueule | libre | libre | libre |
| | » Béclère | Krantz | place vacante | place vacante | Blairon |
| | » Thoinot | Poisot | Francoz | Hubert | Aynaud |
| | » Vaquez | Gaillard | Esmein | Giroux | » |
| | » Jacquet | Sézary | Néel | » | » |
| | » Le Noir | Paul Camus | Joseph Raymond | » | » |
| | » Mosny | Berthaux | Harvier | » | » |
| | *Chir.* Blum | Burgaud, Daversin, Desmoulins | » | » | » |
| | » Lejars | Brésard, Le Jemtel, Morel | » | » | » |
| | *Acc.* Bar | Kauffmann | » | » | » |
| | *Oto-R.* Lermoyez | Hautant | Molimard | Blanluet | Rendu |
| Saint-Louis | *Méd.* Gaucher | Boisseau, Thaon | Frankel, Monier-Vinard { *àà.* | Camus, Nathan { *àà* | Abrami, Giroux |
| | | | Ma loizel | Bory | |
| | » Hallopeau | Roy, Granchamp | » | » | » |
| | » Brocq | Bloch | Albert Fage | Simon | » |
| | » Danlos | Dehérain | » | » | » |
| | » Balzer | Deshayes | » | » | » |
| | » de Beurmann | Gougerot | Granchamp; reste une 2e place libre | » | » |
| | *Chir.* Ricard | Gaudemet, Klein, Raymond Français | » | » | » |
| | » Rochard | Alquier, Baudouin, Rabinovitch | de Martel, Fairenc, Bodolec | Teisseire, de Faix, [illegible] | [illegible] |

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| **Saint-Louis** | » Beurnier . . . . . | Picquet, Claeys, Guillaume-Louis . . . | Rabinovitch, Dubois. Cottard | René Vincent. . . . | Chastagnol . . . . . |
| | » Arrou . . . . . . | Huchet, Gruget, Pappa . . . . . . | Durand Perrier, Lew | | Raymond (Joseph). . |
| | | | » | » | » |
| | *Acc.* Auvard. . . . . . | Caron . . . . . . . | Picquet | Ces places ne seront pas données d'avance | |
| **Salpêtrière** | *Méd.* Raymond. . . . . | Alphonse Baudouin, Lévy, Henri Français | Renaud (Maurice), Chartier, Oppert | Rendu, Gougerot. . | » |
| | » Déjerine . . . . . | Léenhardt, Noréro . | » | » | » |
| | » Voisin . . . . . . | Albert Rendu. . . . | » | » | » |
| | » Charpentier. . . . | Claude . . . . . . . | » | » | » |
| | » Deny. . . . . . . | Barbé . . . . . . . | » | » | » |
| | *Chir.* Segond. . . . . | Jeannel, de Martel | » | » | » |
| **Tenon** | *Méd.* Achard. . . . . . | Ribot. . . . . . . . | Demanche . . . . . | Feuillée | » |
| | » Menetrier . . . . | Duval . . . . . . . | » | » | » |
| | » Launois . . . . . | Laederich . . . . . | Claude . . . . . . . | Esmein | » |
| | » Klippel. . . . . . | Maillard . . . . . . | » | » | » |
| | » Florand . . . . . | François . . . . . . | Pater . . . . . . . . | » | » |
| | » Jeanselme . . . . | Israëls de Jong . . . | » | » | » |
| | » Caussade. . . . . | Milhit . . . . . . . | » | » | » |
| | » Parmentier. . . . | Pathault . . . . . . | » | » | » |
| | *Chir.* Demoulin. . . . . | Wicart, Herbinet, Maurice Barbier . | » | » | » |
| | » Legueu. . . . . . | Cottard Eug., Chirié, Molimard. . . . . | Sourdille, Berthaux, Hérisson . . . . . | Favreul, Huchet . . | Dubois, Sourdat |
| | » J.-L. Faure . . . . | Dubois, Guyarder (prov.) . . . . . . | Renaudin, Cléret. . | Coutelas, Senlecq, Lew | » |
| | *Acc.* Boissard . . . . . | Blairon. . . . . . . | » | » | » |
| **Trousseau** | *Méd.* Netter . . . . . . | Broc . . . . . . . . . | Israël de Jong, Poisot | Nathan, Camus . . . | Fage |
| | » Guinon. . . . . . | Pater . . . . . . . . | Germain . . . . . . | Barbier | » |
| | *Chir.* Rieffel . . . . . . | Nandrot, Villandre, Baldenweck . . . . | Burcker, R. Vincent, Billaudet | » | » |

## BANQUET DE L'INTERNAT

Nous croyons savoir que le banquet de l'Internat aura lieu le samedi 5 mai 1906. Ce n'est encore là qu'une probabilité, mais dès que la date sera définitivement fixée, tous les internes et anciens internes recevront une invitation individuelle. Nous ne saurions trop engager tous nos collègues à venir assister à ce banquet.

---

*Le Gérant :* G. Steinheil.

7-3-06. — Paris, imp. E. Arrault et Cie, 9, rue Notre-Dame-de-Lorette.

Nº 10. 15 Avril 1906.

BULLETIN DU COMITÉ DE L'ASSOCIATION AMICALE

DES

INTERNES ET ANCIENS INTERNES

EN MÉDECINE

DES HOPITAUX ET HOSPICES CIVILS DE PARIS

SOMMAIRE



## Séance du Comité du 19 mars 1906

PRÉSIDENCE DE M. LE PROFESSEUR JOFFROY

Présents : MM. Crouzon, Jayle, Pierre-Marie, Thibierge, Tixier.

Excusés : MM. Chartier, Guillain, Prioleau.

La séance est ouverte à 8 heures et demie.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

**Secours.** — Le bureau a décidé, depuis la dernière séance du Comité, d'accorder d'urgence un secours de 250 francs à un de nos collègues.

Le Comité décide de compléter ce secours par une nouvelle somme de 250 francs.

**Adhésions nouvelles.** — Le Secrétaire fait connaître qu'il a reçu avis des candidatures, au titre de membre de l'Association, de MM. :

Bergouignan (1899), Paris, 13, rue de Poissy, et à Évian-les-Bains.

Desmarais (1902), interne en exercice à la Pitié.

Duclaux (1901), Paris, 133, boulevard Raspail.
Giret (1905), interne en exercice (à la maison Dubois).
Le Comité prononce l'admission de ces nouveaux collègues.

**Procès intenté à un interne en exercice.** — Le Secrétaire fait connaître que cette affaire, qui a été exposée à la précédente séance, vient d'entrer dans une nouvelle phase : la malade opérée a déposé une plainte contre le chef de service. Le chef de service et son interne sont donc maintenant visés par la même plainte.

**Bibliothèque de l'Internat.** — *Périodiques étrangers.* — Le Secrétaire fait connaître l'état d'organisation de la collection des périodiques étrangers fondée par souscription.

Aux 850 francs acquis antérieurement (don de Mme Henri Feulard et don de l'ancienne Société des internes en exercice), sont venues s'ajouter les souscriptions individuelles de 20 collègues, formant un total de 400 francs.

La caisse des périodiques étrangers est donc riche de 1.250 fr.

Sur le conseil de M. le Président, la Commission de la Bibliothèque a établi un projet d'abonnements, nécessitant pour cette année une dépense de 900 francs. Il reste donc 350 francs en réserve pour la reliure et pour le fonds de l'an prochain.

Le Comité donne son approbation à ce projet.

M. le Professeur Joffroy fait connaître qu'il donne à la bibliothèque une partie importante de la collection du *Brain* et qu'il offrira son service.

Le Comité remercie M. le Président de son don généreux.

M. Jayle conseille de chercher à obtenir un certain nombre de services gratuits de journaux étrangers.

Le Comité décide également de demander à la Société anatomique sa contribution par un don de sa collection ou par le don de périodiques étrangers qu'elle reçoit, de demander le service aux journaux de province, de demander un service à la Smithsonian Association, de se préoccuper d'avoir un livre de bibliographie, l'*Index-Catologue*, et enfin de chercher à obtenir les thèses de la Faculté.

*Ouverture de la bibliothèque aux internes.* — M. le Professeur Joffroy pense que l'Association, qui a fondé, avec l'Assistance publique, la bibliothèque de l'Internat, pourrait, sans inconvénient pour les internes en exercice, l'ouvrir généreusement, non seulement aux internes provisoires, mais encore aux externes des hôpitaux, dans la mesure du possible. M. le Président pense qu'il

pourrait en être de la bibliothèque comme de l'amphithéâtre de Clamart, qui est ouvert avec profit également aux internes et aux externes. L'affluence des lecteurs à la bibliothèque ne ferait qu'augmenter son importance et encouragerait l'Administration et l'Association à assurer son développement. Il est bien entendu toutefois que les externes ne seraient admis que jusqu'à concurrence d'un certain nombre de places, et à la condition qu'il n'en résulterait aucune gêne pour les internes eux-mêmes.

M. L.-J. TIXIER fait remarquer que les externes viendront à la bibliothèque pour préparer l'Internat et qu'il faut se préoccuper dès lors de leur fournir un certain nombre de livres classiques.

M. PIERRE MARIE partage la manière de voir de M. le Président : il demande toutefois que la bibliothèque ne soit ouverte qu'aux externes en exercice.

M. JAYLE propose d'étendre encore davantage le droit d'entrée à la bibliothèque de l'Internat et demande que toute personne, même étrangère aux hôpitaux, puisse être autorisée, sur justification de son identité et de sa qualité, à entrer à la bibliothèque pour une séance.

M. LE PRÉSIDENT met aux voix sa proposition.

Le Comité adopte la résolution suivante :

*Le Comité de l'Association amicale des internes et anciens internes des hôpitaux de Paris est d'avis d'ouvrir la bibliothèque de l'Internat aux internes provisoires et aux externes des hôpitaux, dans une certaine mesure, en restant dans la limite du nombre des places dont on pourra disposer et en prenant pour règle les traditions d'hospitalité des bibliothèques de salle de garde.*

*Le Comité envisage également pour l'avenir l'ouverture publique, sur autorisation délivrée pour une seule séance.*

**Affaire d'usurpation de titre** d'ancien interne des hôpitaux de Paris. — M. le Secrétaire a été saisi par un collègue en exercice d'une plainte en usurpation de titre d'ancien interne des hôpitaux de Paris.

Un docteur de province, qui n'a été ni interne titulaire ni provisoire en médecine ni en pharmacie dans les hôpitaux de Paris, a fait ou laissé paraître dans un journal local une note où on lui attribue le titre d'*ancien interne des hôpitaux de Paris*. M. le Secrétaire propose, en se référant à la consultation rédigée par Me Gatineau, avocat-conseil de l'Association, d'adresser à l'usurpateur une lettre l'invitant à cesser d'usurper le titre qui ne lui appartient pas. Dans le cas probable où on n'obtiendrait pas de

réponse, l'Association pourrait adresser une rectification au journal qui a inséré la note. Cette rectification pourrait peut-être être faite d'accord avec l'Administration de l'Assistance publique, qui a pris récemment une initiative dans une affaire présentant quelque analogie avec l'affaire actuelle.

M. PIERRE MARIE pense que ces affaires d'usurpation de titre ont déjà été très souvent l'occasion de plaintes de la part de nos collègues et que, dans le cas actuel, on pourrait intervenir avec efficacité.

M. THIBIERGE fait remarquer que le docteur en question n'a pas pris le titre officiel d'ancien interne en médecine des hôpitaux et hospices civils de Paris et ne pense pas que l'Association ait qualité pour intervenir.

M. LE PRÉSIDENT propose le renvoi de l'affaire à l'Administration.

Le Comité émet le vœu que la rectification soit faite par les soins de l'Administration de l'Assistance publique.

**Concours de la médaille d'or.** — M. JAYLE rappelle qu'autrefois, sur son initiative, le concours de la médaille d'or a été modifié : le jugement du mémoire a été placé au début des épreuves. Il pense actuellement que, malgré cette modification, le jugement du mémoire n'a pas l'importance qu'il mérite et propose d'attribuer dorénavant les prix de l'Internat de la façon suivante : 1.500 francs au meilleur mémoire, 1.500 francs au candidat qui aura fait les meilleures épreuves. Le même candidat pourra, du reste, obtenir les deux prix.

M. JAYLE fait remarquer également que ces prix sont des bourses de voyage et demande qu'un contrôle efficace rende obligatoires les voyages des lauréats : il propose d'exiger d'eux un rapport, qui pourrait être publié dans le *Bulletin de l'Internat*.

M. PIERRE MARIE pense qu'il y a lieu, en effet, de modifier le règlement du Concours de la Médaille d'or. Il croit que les épreuves qu'on exige des candidats pour ce concours nuisent à leurs travaux et à leur service pendant la quatrième année d'Internat et il demande la suppression pure et simple de ces épreuves, le jugement du mémoire devant rester le seul élément d'appréciation pour l'attribution des prix.

Après une discussion à laquelle prennent part MM. Joffroy, Jayle, Crouzon, le Comité émet le vœu :

1° *Que le Concours de la Médaille d'or ne consiste que dans le jugement du mémoire et que les épreuves orale et écrite soient supprimées* ;

2° *Qu'une répartition nouvelle des prix soit faite entre les lauréats :* 2.000 *francs et la médaille d'or au premier,* 1.000 *francs et la médaille d'argent au second, l'accessit (livres) au troisième (plus le prix Zambaco-Pacha de* 300 *francs pour le concours de médecine) ;*

3° *Que le voyage d'études soit rendu obligatoire et soit l'objet d'un rapport fourni par le lauréat ;*

4° *Que ce rapport soit publié dans le* Bulletin de l'Internat.

**Assemblée générale.** — La date de l'assemblée générale est mise en discussion. Elle est liée, du reste, à celle du banquet, qui est déjà fixée au 28 avril prochain.

M. le Président donne connaissance d'une lettre de M. Jardet, de Vichy, qui exprime le vœu que l'Association des anciens internes et internes se mette en rapport pour la fixation de cette date avec l'Association générale des médecins de France, qui tient son assemblée générale annuelle vers la même époque. M. Jardet pense qu'il y aurait intérêt à fixer les deux réunions à deux jours voisins, pour éviter deux déplacements aux provinciaux.

Le Comité prend note du désir exprimé par M. Jardet et regrette de ne pouvoir s'y conformer cette année, la date du 28 avril étant la seule possible cette année, en raison des élections. Le Comité décide de chercher, l'an prochain, à donner satisfaction à M. Jardet et aux collègues de province.

L'assemblée générale est fixée au samedi 28 avril 1906, à 4 heures et demie, à l'Hôtel-Dieu (amphithéâtre Trousseau).

Les membres sortants du Comité sont MM. Joffroy, Pierre Marie, Monprofit, Delherm.

Les candidats aux fonctions de membres du Comité sont MM. Peyrot, Couvelaire, Monprofit, et un représentant des internes en exercice, M. Simon (Clément), désigné par le suffrage de ses camarades.

La séance est levée à 11 heures et quart.

## CONCOURS DE LA MÉDAILLE D'OR

Le concours de la médaille d'or s'est terminé de la façon suivante :

*Médecine :*

Médaille d'or : M. Lœderich.
Médaille d'argent : M. Roussy.

Accessit : M. Halbron.

M. Halbron bénéficie, en outre, du prix de 300 francs offert par notre ancien collègue Zambaco-Pacha.

*Chirurgie :*

Médaille d'or : M. Okinczyc.
Médaille d'argent : M. Capette.
Accessit : M. Martin.

## CONCOURS DE L'INTERNAT

*Promotion* 1906.

Le concours s'est terminé par les nominations suivantes :

1. MM. Roux (J.), Chabrol, Tinel, Saïssi, Combier, Joltrain, Leconte, Le Mée, Brin, Troisier.

11. Lemarchal, Brissaud, Macé de Lépinay, Deverre, Hamel, Lebras, Silbert, Mlle Landry, MM. Bazy, Bénard (Henri).

21. Moulu, Chenot, Hovelacque, Chénier, Eliot, Lasnier (M.), Chazarain, Bénard (René), Parturier, Sauphar.

31. Rais, Mlle Debat-Ponsan, MM. Halphen, Froget, Boudet, Foix (Ch.), Lévy-Valensi, Lyon-Caen, Chastagnol, Moyrand.

41. Flurin, Bailly, Bonvoisin, Durand (Gaston), Marsan, Marie, Chené (Henri), Pinard, Garban, Lamy.

51. Pottet, de Brunel de Serbonnes, Schæffer, Monsaingeon, Ehrenpreis, Marcorelles, Chevallier (Albert), Debré, Garipuy, Cawadias.

61. Duverger, Merle (Pierre), Guyader, Vezard, V. d'Heucqueville, Le Moine.

Une décision ultérieure, prise à la suite d'un vote du Conseil de surveillance, vient de nommer internes titulaires : MM. Deroye, Petiteau, Olivier, Duvoir, Mlle Giry, qui avaient été classés comme provisoires.

Le président du concours de l'Internat vient d'adresser à M. le directeur de l'Assistance publique la lettre suivante :

« MONSIEUR LE DIRECTEUR,

« Dans la liste de classement des internes (qui n'a pas été soumise au jury) l'Administration a placé Mlle L... reçue externe

en 1902, avec le n° 210, *avant* M. B... reçu au même concours avec le n° 19. Aux réclamations de ce dernier il a été répondu qu'ayant fait une année de service militaire, il était considéré comme étant moins ancien d'un an que M[lle] L... Il y a là une interprétation tellement choquante de la lettre des règlements, que je suis assuré, monsieur le Directeur, qu'il me suffira de vous la signaler pour qu'elle soit immédiatement réformée et pour que M. B... soit rétabli au rang de classement qu'il doit occuper *avant* M[lle] L...

« Il est, en effet, inadmissible que l'exemption du service militaire crée un privilège de classement en faveur des femmes et des étrangers, en dehors du privilège de fait que cette immunité leur confère. La nouvelle loi rend d'ailleurs ce privilège tellement exorbitant que le jury de l'Internat a décidé dans sa dernière séance de vous proposer des mesures capables de la neutraliser jusqu'à un certain point. En attendant que ces mesures soient arrêtées, j'ai l'honneur d'insister, au nom de mes collègues et de l'opinion publique, sur la rectification mentionnée plus haut.

« Veuillez agréer, monsieur le Directeur, l'assurance de mes sentiments dévoués.

« Paris, 3 avril 1906.

« D[r] H. Barth. »

La Société des chirurgiens des hôpitaux, faisant sienne la protestation du docteur Barth, en a adopté les termes *à l'unanimité.*

C'est qu'en effet les conséquences d'une telle interprétation peuvent être graves et ont été graves. Si, dans l'espèce, M. B... est nommé vingtième interne titulaire et non dix-neuvième, le préjudice causé est relativement faible. Mais si la compétition s'était élevée entre M. B... et M[lle] L... au sujet de la place de dernier titulaire et de premier provisoire, ce dommage eût été plus sérieux et c'eût été un scandale de voir M[lle] L... nommée titulaire, alors que M. B... serait resté interne provisoire, uniquement parce qu'il aurait payé à son pays le plus lourd impôt qu'on ait à lui payer : l'impôt militaire.

Cette situation s'est d'ailleurs déjà présentée il y a presque une dizaine d'années, et on peut se rappeler que le dernier titulaire fut nommé à la place du premier provisoire, uniquement par ce fait que le premier provisoire avait accompli une année de service militaire et que le dernier titulaire, exempté ou étranger, n'avait pas eu à l'accomplir.

Une telle interprétation des règlements est un défi au bon sens, et comme l'a dit très bien M. Barth, et après lui la Société des

chirurgiens des hôpitaux : « Il est inadmissible que l'exemption du service militaire crée un privilège de classement en faveur des femmes et des étrangers en dehors du privilège de fait que cette immunité leur confère. »

(*Gazette des hôpitaux*, mardi 10 avril 1906.)

M. le Directeur général de l'Assistance publique a répondu à M. Barth par la lettre suivante :

« Monsieur le Président,

« J'ai l'honneur de vous accuser réception de la lettre par laquelle vous avez bien voulu me demander d'apporter une modification au classement des candidats établi à la suite du concours de l'Internat en médecine, en intervertissant l'ordre de nomination de deux d'entre eux, Mlle L... et M. B...

« Permettez-moi d'abord de vous faire remarquer, monsieur le Président, que si le jury n'a pas pris connaissance du classement dont il s'agit, c'est parce que MM. vos collègues, dans leur empressement à quitter la salle des séances, n'ont pas voulu entendre la communication qui allait leur en être faite, et vous conviendrez avec moi qu'il n'appartenait pas à l'Administration de les retenir.

« J'ajouterai qu'en adoptant le procès-verbal, ils ont par le fait même approuvé le classement des candidats qui s'y trouvait inséré.

« Ce classement a été établi suivant les usages constamment suivis, et qui n'avaient, jusqu'alors, jamais provoqué la moindre réclamation. Les jurys successifs ont sans doute estimé qu'il convenait de tenir compte des services *effectifs*, en classant les candidats ayant accompli un service ininterrompu avant ceux que leurs obligations militaires avaient tenus éloignés des hôpitaux. Il n'y a, d'ailleurs, dans le règlement aucune disposition à cet égard, le jury ayant toute latitude et toute responsabilité pour établir en toute indépendance de conscience l'ordre des concurrents. C'est vous dire que l'Administration n'eût élevé aucune objection si le jury du dernier concours avait décidé de pratiquer autrement que ses devanciers. Le classement des concurrents, publié depuis déjà une semaine, doit donc être tenu comme ayant été déterminé par le jury lui-même, et il ne serait peut-être pas sans inconvénients de reconnaître, en le modifiant, qu'il n'en a pas été ainsi.

« L'ordre des candidats devrait, en effet, être profondément

remanié, car la question qui se pose pour M$^{lle}$ L... et pour M. B... se poserait également pour seize autres candidats, et l'on ne saurait s'en tenir aux deux concurrents sur lesquels vous avez bien voulu appeler mon intention. On doit considérer aussi que ces changements éventuels ne seraient pas sans provoquer des réclamations inverses, ce qui ne serait pas moins fâcheux. Je crois, d'autre part, savoir que M. B... n'attache que peu d'importance au rang qui lui a été attribué et qu'il ne réclame que pour le principe : or, il ne saurait être question de la violation d'un principe qui n'existe pas, le jury étant absolument maître des règles à suivre pour le classement des candidats.

« Telles sont les considérations que j'ai cru devoir vous soumettre à titre personnel et confidentiel. Dans ces conditions, j'estime — et je veux espérer que vous vous rallierez à ma manière de voir — qu'il n'y a pas lieu de donner suite à la réclamation dont vous avez bien voulu vous faire l'interprète.

« Agréez, etc...

*Le Directeur de l'Administration générale de l'Assistance publique,*

Signé : G. Mesureur.

## BIBLIOTHÈQUE CENTRALE DE L'INTERNAT

La Bibliothèque centrale de l'Internat possède déjà un fonds classique, constitué par les traités usuels, par les collections des principaux périodiques français. Elle répondrait à un désir bien souvent exprimé si elle mettait à la disposition de ses lecteurs *une collection des périodiques et des principaux classiques étrangers*. Une partie de ces périodiques se trouvent à la bibliothèque de la Faculté, mais il arrive trop souvent qu'ils ne peuvent y être consultés, soit à cause des vacances, soit parce qu'ils sont prêtés.

Nous pensons qu'il est utile de créer à la Bibliothèque de l'Internat un fonds étranger de notre propre initiative, en attendant une subvention. Nous devons à la libéralité de M$^{me}$ Henri Feulard et de l'ancienne Société des Internes en exercice des sommes importantes. Nous nous proposons de les compléter, pour cette année, au moyen d'une contribution de 20 francs par collègue.

La Commission de la bibliothèque,

PREMIÈRE LISTE D'ADHÉRENTS

Ambard.
Armand-Delille.
Beaujard.
Castaigne.
Clerc.
Crouzon.
Delherm.
Garnier.
Griffon.
Guillain.
Jomier.
Pierre Marie.
Nattan-Larrier.
Pinel-Maisonneuve.
Poulard.
Rathery.
L.-G. Simon.
G. Thibierge.
Villaret.
Weill-Hallé.

La Commission de la Bibliothèque, dès ces premières adhésions, a décidé, avec l'approbation du Comité de l'Association, d'assurer pour 1906 l'abonnement aux périodiques étrangers dont nous donnons ci-dessous la liste.

1° *Journaux allemands.*

*Archiv f. patholog. Anatomie und Physiologie und f. klinische Medizin.*
*Archiv f. Verdauungskrankheiten.*
*Centralblatt f. Bakteriologie.*
*Centralblatt für Chirurgie.*
*Centralblatt für Gynäkologie.*
*Centralblatt für innere Medizin.*
*Jahrbuch f. Kinderheilkunde.*
*Berliner klinische Wochenschrift.*
*Deutsche medizinische Wochenschrift.*
*Münchner medizinische Wochenschrift.*
*Zeitschrift f. klinische Medizin.*
*Deutsche Zeitschrift für Nervenheilkunde.*
*Centralblatt für Neurologie und Psychiatrie.*

2° *Journaux anglais.*

*Annals of Surgery.*
*British medical Journal.*
*Lancet.*
*Brain* (offert par M. le professeur Joffroy).

3° *Journaux américains.*

*American Journal of medical sciences.*
*Journal of the American medical Association.*
*Journal of nervous and mental diseases.*

4° *Journal italien.*

*Riforma medica.*

Les adhésions et souscriptions sont recueillies par M. Crouzon, secrétaire du Comité, 12, rue du Commandant-Rivière, Paris.

## NÉCROLOGIE

**Lafoy.** — Nous apprenons la mort de notre collègue Lafoy, décédé à Châteauroux le 4 mars 1906, à l'âge de 31 ans.

Lafoy était né à Mérigny (Indre), en mai 1875. Il était issu d'une famille universellement estimée, qui fit de grands sacrifices pour lui assurer un bel avenir. Il répondit aux espérances des siens, fit de brillantes études au lycée de Poitiers, obtint en 1892 un prix d'histoire naturelle au Concours général et vint à Paris faire ses études de médecine.

Il fut nommé interne des hôpitaux en 1900 et passa successivement à Sainte-Périne, à Bichat, à Necker, où il fut l'élève de MM. Le Dentu et Routier.

En quittant l'Internat, il alla s'installer dans son pays natal et fit de la chirurgie à Châteauroux. Il fut nommé chirurgien de l'hôpital. Son succès semblait assuré ; il jouissait de l'estime de ses confrères. La maladie vint le surprendre, et dès lors, malgré les soins dont il fut entouré, malgré la sollicitude que lui témoigna son ancien maître M. Routier, en allant le voir à plusieurs reprises à Châteauroux, il succomba il y a quelques semaines.

Les obsèques ont eu lieu à Châteauroux et à Mérigny. La présence de ses confrères les docteurs Jouslin, Bruneau, Jaille, Pigelet qui tenaient les cordons du poêle, les discours prononcés par le docteur Pouroy, président de l'Association médicale de l'Indre, par M. Bénazet, maire de Mérigny, ancien sénateur de l'Indre, par M. le docteur Félix, de Châteauroux, ont dit assez les regrets de tous ceux qui l'ont connu dans la contrée.

Nous rendrons ici le suprême hommage à Lafoy, en rappelant la sympathie et l'estime qu'il avait conquises dans les salles de garde où nous l'avions connu, et les amitiés solides qu'il avait su s'y créer, et en disant la douleur que nous avons tous éprouvée à la nouvelle de sa mort.

## BANQUET DE L'INTERNAT

Tous les collègues ont dû recevoir une invitation au banquet de l'Internat, dont la date a été fixée au samedi 28 avril, en raison des élections législatives.

Nous rappelons que le banquet aura lieu, à 7 heures et demie, au restaurant Marguery, sous la présidence de M. le Professeur Debove, doyen de la Faculté. Nous ne saurions trop engager les anciens internes et les internes en exercice à venir y prendre part.

---

*Le Gérant :* G. Steinheil.

23-4-06. — Paris, imp. E. Arrault et Cie, 9, rue Notre-Dame-de-Lorette.

N° 11. 15 Juin 1906.

# BULLETIN DU COMITÉ DE L'ASSOCIATION AMICALE DES INTERNES ET ANCIENS INTERNES EN MÉDECINE DES HOPITAUX ET HOSPICES CIVILS DE PARIS

SOMMAIRE



## Séance du Comité du 6 avril 1906.

PRÉSIDENCE DE M. THIBIERGE, VICE-PRÉSIDENT

Présents : MM. Chartier, Crouzon, Guillain, Jayle, Pierre Marie, Thibierge, Villaret.

Excusés : MM. Joffroy, Armand-Delille, Delherm, Pinel Maisonneuve.

La séance est ouverte à 8 heures trois quarts du soir. Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

**Adhésions nouvelles.** — M. Guillain présente au Comité deux candidatures au titre de membre de l'Association : ce sont celles de MM. Baudoin et Lévy, internes à la Salpêtrière.

L'admission de ces nouveaux membres est prononcée par le Comité.

**Affaire d'usurpation de titre d'ancien interne des hôpitaux.** — Le secrétaire fait connaître que, conformément à la

décision du Comité, il a transmis à l'Assistance publique le dossier de cette affaire, en demandant l'intervention du Directeur général pour faire cesser l'abus qui est fait du titre d'interne.

M. le Directeur général de l'Assistance publique serait disposé à donner son appui à l'Association pour la répression de cet abus, mais il regrette de ne pouvoir prendre seul l'initiative dans cette circonstance.

Le Comité estime que l'Association ne peut intervenir efficacement : il décide, cependant, qu'une lettre sera écrite au collègue qui porte plainte, que cette lettre affirmera que le docteur X... n'est pas ancien interne et que le collègue plaignant sera autorisé à faire de la lettre de l'Association tel usage qu'il lui plaira.

**Commission de vérification des comptes du trésorier.** — MM. Chartier, Guillain et Jayle sont nommés membres de la Commission de vérification des comptes.

**Réforme du règlement du Concours de l'Internat.** — Le Secrétaire fait l'exposé suivant :

La nouvelle loi militaire, qui impose le service de deux ans et qui donne l'âge de 25 ans, comme dernière limite pour l'appel sous les drapeaux, amènera une perturbation dans les études médicales, et particulièrement dans la préparation au Concours de l'internat et dans le recrutement des internes.

L'Association vient d'être saisie de l'étude de cette question à la fois par M. le doyen de la Faculté et par MM. les représentants des médecins et chirurgiens des hôpitaux au Conseil de surveillance.

Il s'agit actuellement de réformer l'article du règlement qui impose aux candidats à l'Internat une limite basée sur la durée de leurs études.

Cet article est ainsi conçu :

*Art. 247. — Les élèves externes reçus au concours ont seuls le droit de se présenter pour les places d'élèves internes en médecine.*

*Ces élèves ne peuvent toutefois prendre part à ce concours que pendant les huit années qui suivent la prise de leur première inscription en médecine. Les années de présence sous les drapeaux ne seront pas comptées dans ce délai.*

*Par exception, ce délai pourra être augmenté d'une année pour les internes provisoires en exercice, mais cette exception ne s'appliquera qu'à ceux de ces internes provisoires qui font leurs études conformément au régime fixé par le décret du 20 juin 1878.*

Le maintien de cet article de règlement aurait pour conséquence d'avantager considérablement les candidats dispensés du service militaire, c'est-à-dire les réformés, les femmes, les étrangers. En effet, les candidats bons au service militaire ne pourraient obtenir de s'inscrire que jusqu'à l'âge de 25 ans, et la plupart d'entre eux à cet âge n'auraient eu que six années de préparation d'internat. Ils partiraient au service militaire pendant deux ans, et pendant ce temps les candidats dispensés du service militaire pourraient achever leurs préparations à l'Internat jusqu'à concurrence de leurs huit années d'études. Il resterait bien aux candidats ayant accompli le service militaire deux années environ de préparation qu'ils pourraient utiliser à leur retour du service, mais l'interruption de leurs études pendant deux années rendrait improbable cette reprise de la préparation au concours.

Il faudrait donc, pour que les candidats bons au service militaire puissent avoir huit années de préparation sans interruption, qu'ils partissent au service militaire dès le début de leurs études, en devançant l'appel. Or, la loi militaire assure des avantages aux étudiants en médecine munis de douze inscriptions : elle leur permet de devenir médecins auxiliaires au bout de douze mois et médecins aide-majors au bout de dix-huit mois, et par conséquent de faire leur deuxième année de service dans d'excellentes conditions. Il est donc probable que la grande majorité des étudiants attendra les douze inscriptions ou l'âge de 25 ans pour accomplir le service militaire.

Il en résulte que, au Concours de l'Internat, les candidats obligés de partir à 25 ans auront une grande infériorité sur les réformés, sur les femmes et les étrangers.

Dans ces conditions, la question qui se pose est celle-ci : Convient-il de ramener la limite d'âge du concours de l'Internat à 25 ans pour tout le monde : candidats bons pour le service militaire, canditats réformés, femmes et étrangers ?

Convient-il, au contraire, de supprimer toute limite d'âge et de permettre ainsi aux candidats qui ont accompli leur service militaire de se présenter au concours indéfiniment à leur retour du service, un nombre de fois illimité ou un nombre de fois fixé par la durée de leurs études ?

M. Jayle est opposé à toute limite d'âge. Il n'est pas partisan de mesures dirigées contre les étrangers, candidats à l'Internat : il faut, au contraire, favoriser cette catégorie de candidats. S'il arrive que le nombre des places d'internes prises par les étrangers et par les femmes devienne trop considérable, on devra demander

d'augmenter en conséquence le nombre de places d'internes.

M. Pierre Marie demande également qu'on repousse une limite d'âge : il pense qu'une limitation de l'âge donnerait des internes trop jeunes, dont la préparation aurait été trop théorique ; il pense également qu'on fermerait l'Internat à ceux qui ont commencé tard leurs études de médecine.

M. Guillain croit qu'il faut faciliter l'entrée des étrangers dans le corps de l'Internat et pense que l'on pourrait créer des places supplémentaires destinées aux étrangers.

M. Thibierge est partisan de la limite d'âge. Il ne faut pas perdre de vue qu'en favorisant les étrangers, les femmes, les réformés, on nuit aux provinciaux qui viennent préparer l'Internat et qui, à l'heure actuelle, contribuent à diffuser en France le bon renom de l'Internat de Paris. M. Thibierge se déclare partisan de la limite d'âge de 25 ans.

Après un échange d'observations entre MM. Pierre Marie, Jayle, Crouzon, Guillain, Thibierge, le Comité exprime provisoirement l'avis suivant :

1° *Il faut repousser toute limite basée sur l'âge ;*

2° *Il convient de conserver une limite basée sur la durée d'études, mais il faut y introduire une modification qui compense la grosse perte subie du fait de l'interruption des études pendant deux ans par ceux qui font leur service militaire.*

En conséquence, le Comité adopte en première délibération le vœu suivant, modifiant l'article 247 du règlement :

*Art. 247. — Les élèves externes reçus au concours ont seuls le droit de se présenter pour les places d'internes en médecine.*

*Ces élèves ne peuvent, toutefois, prendre part à ce concours que pendant les huit années qui suivent la prise de leur première inscription de médecine. Les années de service militaire ne sont pas comprises dans ce délai. Les étudiants qui sont restés deux* années entières *sous les drapeaux pendant le cours de leurs inscriptions auront droit à une prolongation de trois années et non deux, de façon à compenser la perte de temps qu'ils auront subie du fait de l'interruption prolongée de leurs études.*

*La séance est levée à 11 heures du soir.*

---

# COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'Assemblée générale a eu lieu, le samedi 28 avril 1906, à 4 heures et demie de l'après-midi à l'Hôtel-Dieu (amphithéâtre Trousseau), sous la présidence de M. le professeur JOFFROY.

## Allocution de M. le professeur Joffroy, président.

MES CHERS COLLÈGUES,

Arrivé au terme de mon mandat de membre de votre Comité, je prends la parole pour la dernière fois comme président dans une de nos assemblées générales et je suis heureux d'avoir à constater, comme les années précédentes, l'état de prospérité croissante et de progrès régulièrement continu de notre Association. Mais j'ai hâte d'en reporter le mérite, du moins pour la plus grande part, à mes prédécesseurs, qui ont su donner à notre Société des bases assez solides pour lui assurer une complète réussite. Le mérite en revient aussi, et je dois le dire hautement, aux membres actuels de notre Comité, dont je ne saurais trop louer le zèle, et plus particulièrement à notre vice-président M. Thibierge, un spécialiste dans les œuvres médicales de bienfaisance, à notre secrétaire M. Crouzon, dont le dévouement est absolu, et enfin à M. Pinel-Maisonneuve, notre infatigable et si zélé trésorier qu'un deuil affreux, causé par la mort inopinée de son fils, tient aujourd'hui éloigné de nous : je suis certain d'être l'interprète de tous les membres de notre Association en disant avec quels sentiments de profonde sympathie nous nous associons à sa douleur.

Dans un instant vous entendrez la lecture des rapports du secrétaire et du trésorier ; je veux laisser à chacun d'eux le plaisir de vous dire les améliorations et les progrès réalisés, ainsi que l'état satisfaisant de nos finances. Cependant, il me sera permis de vous signaler que notre capital s'est accru et a dépassé l'étape

toujours difficile à atteindre des premiers 100.000 francs : notre capital s'élève aujourd'hui à 113.000 francs, quoique nous ayons distribué cette année 6.250 francs desecours au lieu de 4.400 francs l'année précédente.

J'espère, d'ailleurs que nous ne sommes encore qu'à l'aurore de notre prospérité et que les dons qui viennent d'amener un accrois sement marqué de notre fortune se reproduiront dorénavant de plus en plus fréquents. L'exemple sera contagieux. Indépendamment du don de 300 francs que fit, l'an dernier, notre collègue M. Henrot à l'occasion de sa présidence du banquet de l'Internat, et du don de 1.000 francs dû à la libéralité de notre collègue Zambaco-Pacha, je tiens à signaler que notre regretté collègue Dubaquié nous a fait don par testament d'une somme de 10.000 francs que notre trésorier a encaissée il y a quelques semaines. Et si j'ai tenu à vous signaler ces dons généreux, c'était surtout pour avoir l'occasion de témoigner publiquement de notre reconnaissance à l'égard de ces bienfaiteurs de notre Association.

Mais ce n'est pas tout. Déjà, l'an dernier, je vous entretenais de la création de la bibliothèque de l'Internat, aujourd'hui je tiens à enregistrer son existence réelle ; elle possède plus de 4.500 volumes, reçoit de nombreux journaux français ainsi qu'un grand nombre de périodiques étrangers, que l'on peut consulter chaque jour, aux heures d'ouverture de la bibliothèque. Ici encore nous avons un devoir à remplir, c'est d'envoyer l'expression respectueuse de notre reconnaissance à la veuve d'un collègue bien sincèrement regretté, à Mme Feulard, qui a contribué à la création de notre bibliothèque par un don de 500 francs.

Je ne veux pas empiéter davantage sur les rapports de notre secrétaire et de notre trésorier, mais j'ai tenu à vous signaler moi-même, en quelques mots, et le bien que nous avons pu faire, et les bienfaits que nous avons reçus. Tels sont les faits, ils parlent d'eux-mêmes, et je me garderais d'y ajouter aucun commentaire.

Notre Association est prospère. Nous affectons chaque année des sommes plus grandes à soulager ceux des nôtres que l'infortune a touchés, ou ceux que la mort du chef de la famille laisse dans la misère; nous consacrons aussi des sommes plus grandes au développement de notre œuvre scientifique et professionnelle, et malgré cet accroissement de nos dépenses, nous constatons le chiffre plus élevé de notre fortune : ce sont là autant de preuves matérielles de la vitalité et de la force morale de notre Association.

Je suis heureux, à la fin de ma présidence, de faire cette constatation, et j'espère vivre assez pour voir notre Association beau-

coup plus grande encore, plus influente, plus puissante, étendant dans un rayon beaucoup plus grand son action bienfaisante.

### Allocution de M. Thibierge, vice-président.

M. Thibierge, au nom du Comité, remercie M. le président Joffroy des services qu'il a rendus à l'Association. Sa présidence a été féconde en œuvres utiles et la prospérité qu'ont assurée à l'Association les Brouardel, les Tillaux, les Guyon s'est accrue encore pendant ces deux dernières années.

Les membres présents à l'Assemblée accueillent ces paroles par les plus chaleureux applaudissements.

### Rapport du secrétaire sur l'exercice 1905-1906, présenté par M. Crouzon.

MESSIEURS ET CHERS COLLÈGUES,

M. le président vient de nous exposer dans ses grandes lignes l'œuvre de l'Association pendant l'année qui vient de s'écouler.

Je dois maintenant vous en rappeler les détails, que vous avez déjà trouvés dans les quatre numéros du *Bulletin* parus depuis la dernière assemblée générale.

La bibliothèque centrale, ouverte depuis le mois de novembre, a reçu les dons de MM. Joffroy, Lucas-Championnière, Reverdin, Picot et Prévost (de Genève) ; Bouchard, Delens, les internes en médecine des Enfants-Malades ; les internes en médecine de Boucicault, Thibierge, Cartaz, Bayeux, Mme Kœnigsvarter, MM. Lepage, Golesceano, Berthod, Manouvrier.

Elle possède environ 4.500 volumes, dont 3.900 sont catalogués à l'heure actuelle.

Elle contient 1.593 périodiques, dont 953 reliés et 650 brochés. Elle renferme 20.000 thèses environ et 30.000 exemplaires de journaux, revues et publications.

Elle est abonnée à 21 périodiques étrangers, grâce à la souscription ouverte entre les anciens internes, souscription en tête de laquelle Mme Feulard s'est inscrite pour 500 francs, en souvenir de notre regretté collègue.

Mes chers collègues, la fondation de la Bibliothèque de l'In-

ternat a été l'œuvre capitale de cette année. Elle rend service aux anciens internes, aux internes et même aux futurs internes, puisque, sur la proposition de M. le président Joffroy, le Comité a décidé d'en ouvrir les portes aux externes en exercice.

A côté de cette œuvre utile à tous, le Comité s'est préoccupé des intérêts des anciens internes. Le Comité a étudié encore cette année les moyens de remédier aux usurpations de titre, et notre dévoué avocat-conseil, Me Gatineau, a bien voulu rédiger une consultation qui nous permettrait, le cas échéant, d'agir efficacement; mais qui nous a montré, d'autre part, combien étaient rares les cas où l'usurpation de titre pouvait être prouvée sans contestation.

Le Comité s'est préoccupé des intérêts des internes en exercice. Je rappelle que nous pouvons maintenant leur faire des prêts d'honneur, grâce aux libéralités de plusieurs de nos collègues, tout dernièrement MM. Henrot et Zambaco-Pacha.

Le Comité vient d'émettre un vœu tendant à la réforme du concours de la médaille d'or.

Le Comité vient d'accorder son appui pécuniaire et moral à un interne en exercice poursuivi, comme notre ancien collègue M. Ferron, à raison d'une opération pratiquée pendant son internat.

Je rappellerai, enfin, que notre *Bulletin de l'Internat* a publié, cette année comme l'an dernier, les tableaux de places d'internes promises et vacantes pendant les trois années futures. Nous avons également publié, pour l'instruction des internes en exercice, les documents relatifs aux certificats des accidents du travail, documents dont la connaissance est journellement nécessaire.

Notre bulletin a publié déjà la liste de nos disparus.

Ce sont :

MM. Bourgarel.
Cochez.
Du Castel.
Guyot.
Louis Roche.
Pierre Roy.

MM. Paul Cuffer.
Richard.
Thouvenet.
Juteau.
Lafoy.
Suchard.

Pour quelques-uns de ces collègues disparus, nous avons pu rédiger une petite notice nécrologique, qui a été insérée dans le *Bulletin*. A tous nous rendons ici le suprême hommage et nous adressons les souvenirs de leurs collègues de l'Association.

Nous avons pu, cette année, enregistrer un certain nombre d'adhésions nouvelles.

Deux nouveaux membres se sont fait inscrire comme membres fondateurs :

MM. Malassez et Gibert.

Vingt-trois se sont fait inscrire comme membres adhérents.
Ce sont MM. :

Aynaud, interne en exercice.
Baudoin, interne en exercice.
Barral, 1881.
Bergouignan, 1899.
Clément, interne en exercice.
Cléret, interne en exercice.
Descomps, interne en exercice.
Desmarais, 1902, interne en exercice.
Duclaux, 1901.
Gauckler, 1901.
Gimbert, 1904, interne en exercice.
Giret, 1905, interne en exercice.
Huguier, 1899.
Maugeais, interne en exercice
Molimard, interne en exercice.
Moutier, interne en exercice.
Planson, interne en exercice.
Prat, 1899.
Potier, 1890.
Rose, 1901.
Simon, interne en exercice.
Taguet, 1902.
Tillaye, 1901.

Enfin, une série de nouveaux adhérents dans la promotion de 1906, que notre dévoué collègue Maurice Villaret présente à l'Association.

Ce sont :

MM. Bonvoisin.
Boudet.
Chabrol.
Chastagnol.
De Brunel de Cerbonnes.
Duvoir.
Lamy.
Leconte.

MM. Lévy-Valensi.
Lyon-Caen.
Moulu.
Petiteau.
Pottet.
Saïssi.
Senlecq.
Vézard.

Le nombre de nos adhésions est donc resté, semble-t-il, le même. Nous pensons que, cette année, les jeunes viendront en grand nombre s'unir à nous pour la défense de nos intérêts communs et pour nous prêter un mutuel appui.

**Compte rendu financier présenté, au nom de M. Pinel-Maisonneuve, trésorier, par M. Crouzon.**

MESSIEURS ET CHERS COLLÈGUES,

*Voici le résultat de l'exercice financier* 1905-1906 :

*Recettes.*

| | | |
|---|---|---|
| En caisse au 15 mars 1905 . . . . . . . . . | 1.895 fr. | » |
| Coupons de rente 3 p. 100 . . . . . . . . . | 2.310 | » |
| Revenu et obligations d'Orléans et du Nord . . | 720 | » |
| 7 cotisations perpétuées : | | |
| MM. Siegel . . . . . . . . . . . . . . | 138 | » |
| Fossard . . . . . . . . . . . . . | 102 | » |
| Appert . . . . . . . . . . . . . | 102 | » |
| Keim . . . . . . . . . . . . . | 102 | » |
| Malassez . . . . . . . . . . . . . | 150 | » |
| Masbrenier . . . . . . . . . . . . | 102 fr. | » |
| Gibert (de Sèvres) . . . . . . . . . . | 150 | » |
| 749 quittances à 12 francs . . . . . . . . . . | 8.988 | » |
| 60 quittances à 6 francs. . . . . . . . . . | 360 | » |
| Legs docteur Dubaquié . . . . . . . . . . . | 10.054 | » |
| Reçu pour la Bibliothèque centrale (dont 500 francs donnés par Mme Feulard) . . . . . . . . | 900 | » |
| Reliquat d'une Société d'internes . . . . . . | 350 | » |
| Don du professeur Henrot, de Reims, pour prêts d'honneur. . . . . . . . . . . . . . . | 300 | » |
| Cotisations hors série . . . . . . . . . . | 42 | » |
| Reliquat du banquet. . . . . . . . . . . | 20 | » |
| Total . . . . . . . . | 26.785 fr. | » |

*Dépenses.*

| | | |
|---|---|---|
| Secours à 8 veuves . . . . . . . . . . . . . | 5.550 fr. | » |
| Docteur Ferron (appui pécuniaire pour son procès. | 500 | » |
| Secours à un ancien collègue . . . . . . . . | 500 | » |
| Secours à un ancien collègue. . . . . . . . | 250 | » |
| Solde de frais de l'ancien Office de l'Internat, quittances et oppositions. . . . . . . . . . . | 590 | » |
| Éditeur Steinheil, timbrage, livre de quittances, frais de l'assemblée générale, etc. . . . . | 925 | 25 |
| Donné à M. André Mesureur pour attribution à la Bibliothèque centrale. . . . . . . . . . | 1.000 | » |
| Frais d'encaissement des quittances . . . . . | 380 | » |
| Frais de copie . . . . . . . . . . . . . . | 54 | 50 |
| 3 croix et médailles du centenaire . . . . . . | 26 | 55 |
| Émoluments de l'employé de la Bibliothèque centrale. . . . . . . . . . . . . . . . . | 140 | » |
| Frais du trésorier. . . . . . . . . . . . . | 45 | » |
| Frais du secrétaire . . . . . . . . . . . . | 56 | 30 |
| Achat de 120 francs de rente 3 p. 100 . . . . . | 3.948 | 55 |
| Achat de 300 francs de rente 3 p. 100 (legs Dubaquié). | 9.940 | 75 |
| Total. . . . . . | 23.850 fr. | 60 |

Vous remarquerez que, cette année, nous n'avons eu que sept cotisations perpétuées, au lieu de vingt l'année dernière.

Par contre, nos quittances annuelles sont bien rentrées, surtout celles des Internes.

L'ancien Office de l'Internat ne nous a plus coûté que 590 francs au lieu de 900 l'autre année, et maintenant qu'il est transporté à la Bibliothèque centrale, il coûtera presque rien et rendra plus de services.

La liquidation de notre ancien recouvreur d'Escrivan est sur le point d'être finie, et, après de multiples formalités, nous espérons que l'Association touchera 30 à 35 p. 100 sur les 5.000 francs de cotisation non recouvrés de l'exercice précédent.

Notre regretté collègue Dubaquié, par son généreux legs de 10.000 francs que nous avons pu enfin toucher, nous a permis d'augmenter le fonds de réserve de 300 francs de rente 3 p. 100, ce qui fait qu'actuellement notre fonds de réserve se compose :

1° De cinquante obligations 2,50 p. 100 C^ie d'Orléans;

2° Dix obligations 2,50 p. 100 Cie du Nord ;

3° Et de 2.700 francs de rente 3 p. 100 perpétuel, représentant un capital d'environ 89.000 francs et de 24.600 francs pour nos obligations, soit, en tout, environ un capital de 113.000 francs.

**Rapport de M. Georges Guillain, au nom de la Commission de vérification des comptes.**

Messieurs et chers Collègues,

La Commission de vérification des comptes a examiné le détail de l'exercice 1905-1906 et en a constaté l'exactitude parfaite.

Le montant de l'encaisse métallique est de 2.935 francs et le fonds de réserve de notre Société se compose de 50 obligations 2,5 p. 100 de la Compagnie d'Orléans, de 10 obligations 2,5 p. 100 de la Compagnie du Nord et de 2.700 de rente sur l'État français.

Notre Commission approuve les comptes de notre trésorier et vous propose, Messieurs, de lui adresser nos félicitations et nos remerciements pour le dévouement qu'il apporte à l'habile gestion de nos finances.

**Élections de 4 membres du Comité.**

Ont voté en séance : 18 membres :

MM.
Armand Delille.
Bernard (Henry).
Berthod (Paul).
Bezançon (Paul).
Cléret.
Crouzon.
Descomps.
Durand-Fardel.
Francoz.

MM.
Guillain.
Joffroy.
Labbé Raoul.
Leclerc.
Le Lorier.
Lœper.
Planson.
Thibierge.
Villaret

Ont voté par correspondance : 247 membres.

MM. ACHARD.
ALGLAVE.
AMODRU.
ANDRAL.
ANDRIEU.
APPERT.
ARDOUIN.
ARNOULD.
ARNOZAN.
AUDION (P.).
AYNAUD.
BAILLET (EM.).
BAILLET (MARCEL).
BAR (PAUL).
BARBULEZ.
BARADUC.
BARETY.
BARNSBY.
BALZER.
BAZY.
BEAUVY.
BEAUMÉ.
BELIN (J.).
BERTIER.
BESNIER (ERNEST).
BEZARD.
BISCH (LOUIS).
BLAISE.
BLUYSEN.
BOISSARD.
BONNET.
BONNUS.
BOUCHER.
BOULLOCHE (PIERRE).
BOULAY.
BRAINE.
BROUARDEL (PAUL).
BROUSSIN.
BUCQUOY.
CADOL.

MM. CAHN.
CAMESCASSE (PAUL).
CANUET (FILS).
CANUET (PÈRE).
CARLIER.
CARTAZ.
CATHELIN.
CAUSSADE.
CAUTRU.
CAYLA.
CAZALIS.
CHABRY.
CHAILLOUS (MAURICE).
CHAILLOUS.
CHAPT.
CHARTIER (ANDRÉ).
CHAUFFARD (A.).
CHEVALLEREAU.
CLAUDE (OCTAVE).
COUDERT.
COURTOIS-SUFFIT.
COUVELAIRE.
COVILLE.
COYON.
CROISIER (A.).
CRUET.
DAROLLES.
DARTIGUES.
DECLOUX.
DEJEANNE.
DELAUNAY.
DELHERM.
DELESTRE.
DEROCQUE.
DESCHAMPS (EUGÈNE).
DESPRÉAUX.
DEVERS.
DUBARRY.
DUBREUILLE.
DUBRISAY (LOUIS).

MM. Dubrisay.
Duclaux.
Dujon.
Duplay.
Duret.
Duvernoy.
Espine (Adolphe d').
Faure (M.).
Fauvel (Louis).
Ferray.
Festal (A.).
Fleury (Maurice de).
Fournier (Edmond).
Français (Raymond).
Frédet.
Fredet (Pierre).
Gampert.
Gandy.
Gauchas.
Gibert.
Grandhomme.
Graux (G.).
Guéry.
Guibal.
Guillemin.
Guillermet.
Guillet.
Guinon (Louis).
Guiter (E.).
Gy.
Hallé (J.).
Hallion.
Halipré.
Hallopeau.
Henriot.
Henrot (H.).
Hontang.
Hutinel.
Jacquet.
Jacquinet.
Jamin.
Janet.

MM. Janot (A
Jault.
Jayle.
Jocqs.
Jong (de).
Jourdan.
Jousset.
Judet.
Keim.
Labbé (Léon).
Lacasse.
Lacaze-Dori.
Lafosse.
Lafourcade.
Lagrange (Antoine)
Lamy (Henri).
Langenhagen (René de)
Langevin.
Lapersonne (De).
Latil.
Laugier (Maurice).
Laurand.
Laurens (Georges).
Laurent (Aug.-Eugène).
Lauth.
Leblond (Albert).
Lecène (P.).
Leflaive.
Le Fur (R.).
Lejonne (P.).
Lenglet.
Lenoble (Émile).
Le Noir (Paul).
Le Piez.
Lereboullet (P.).
Lermoyez.
Léo.
Leroux.
Letienne (A.).
Letulle (M.).
Lœvy (Robert).
Lorrain.

MM. Lorry.
Lortat-Jacob (Léon).
Louste.
Magdelaine.
Malherbe (Albert).
Malherbe (Aristide).
Malibran.
Marcano.
Marfan.
Marie (Pierre).
Martin.
Martin (Albert).
Martin (Ch.).
Martin (E.).
Mathieu.
Mauban.
Maudier.
Mauger.
Maunoury.
Mauny.
Mauté (A.).
Mercier (G.).
Meunier (Henri).
Michel-Dansac.
Milian.
Millard.
Millet.
Molènes (De).
Monbouyran.
Monier (Léon).
Monod (Louis).
Montfumat (De).
Morel (N.).
Morestin.
Mosny.
Mourette.
Moussaud.
Monsseaux.
Nathan.
Nicaise.
Nicaz.
Noguès.

MM. Nottin (Edmond).
Œttinger (W.).
Oudin.
Pagniez.
Pallier.
Pamard.
Painetvin.
Paquy (F.).
Pascal.
Petit (Jean).
Peyrot.
Piatot.
Pignol.
Pineau.
Pinel-Maisonneuve.
Prat (Louis).
Pochon.
Poupinel (Gaston).
Pozzi.
Ravaut (P.).
Raymond.
Reboul (J.).
Rénon.
Reverdin (Jacques).
Richardière.
Riche (Paul).
Rigal.
Robin (Albert).
Roché.
Rondot (E.).
Rouville (De).
Ruck.
Rudaux.
Sabourin.
Sapelier.
Sardou.
Sauvage.
Schaefer.
Schmid.
Secheyron.
Semelaigne.
Sené.

MM. SEVESTRE.
SOLLIER
SOULLARD.
SOUPLET (A.).
STACKLER.
TERRIEN (E.).
THIBAULT.
TOLLEMER (LOUIS).

MM. TONNET (AUGUSTE).
TOURNEMELLE.
ULMANN (GEORGES).
VENOT.
VIMONT (GEORGES).
WALLICH.
WALTHER (C.).
ZADOK.

Deux votes par correspondance sont arrivés après la séance : MM. CHASTENET DE GÉRY, MAYGRIER.

Trois votes par correspondance sont arrivés sans le nom du votant : ils ont été déclarés nuls.

Nombre de votants : 279.

Le dépouillement des votes a donné les résultats suivants :

| | |
|---|---|
| SIMON (CLÉMENT). . . . | 265 voix. |
| MONPROFIT . . . . . . | 263 — |
| PEYROT . . . . . . . | 261 — |
| COUVELAIRE. . . . . . | 251 — |
| Divers. . . . . . . . | 76 — |

## Réforme du règlement du Concours de l'Internat.

M. LE PRÉSIDENT fait connaître que, sur la demande de M. le doyen de la Faculté et de MM. les représentants des médecins et chirurgiens des hôpitaux au Conseil de surveillance, le Comité s'occupera prochainement des modifications du règlement du Concours de l'Internat nécessitées par la loi militaire. M. le président demande aux membres de l'Association présents à l'assemblée s'ils ont sur cette question des idées à soumettre au Comité; il pense que la Société de l'Internat pourrait s'occuper, de son côté, de cette question.

M. PAUL BERTHOD croit que l'étude de cette question entraînera nécessairement un examen de la situation qui est faite aux étudiants en médecine étrangers ; cette situation est déjà privilégiée et il serait à désirer que les équivalences de diplômes français et étrangers fussent établies avec plus de précision.

Il pense qu'il faudrait, pour sauvegarder les intérêts des candi-

dats ayant rempli leur service militaire, créer des places d'internes hors cadres pour les étrangers.

M. LE PRÉSIDENT se félicite de voir que M. Paul Berthod tient à conserver dans l'Internat des places pour les étrangers et pense en effet, que nous devons maintenir les droits des étrangers, qui diffusent au loin l'influence médicale française.

## Réforme du Concours de la médaille d'or.

M. PAUL BERTHOD a lu, dans le dernier *Bulletin*, le vœu du Comité concernant la réforme du Concours de la médaille d'or, Contrairement à l'opinion du Comité, il ne pense pas que les épreuves publiques doivent être supprimées ; il ne faut pas que le candidat soit jugé uniquement sur la lecture d'un mémoire. il faut que sa valeur personnelle soit appréciée en public. M. Paul Berthod réclamerait même volontiers la publicité des délibérations du jury.

M. BRINDEAU pense que la préparation des épreuves orale et écrite n'est pas si absorbante, du moins pour les candidats à la médaille d'or de chirurgie : la préparation au Concours de la médaille d'or se confond en partie avec la préparation à celui de l'adjuvat.

M. BOURSIER demande que la question soit remise en discussion par le Comité.

M. PAUL BERTHOD pense qu'il faut consulter les internes en exercice.

M. LE PRÉSIDENT pense que cette question doit, en effet, être remise en discussion. Il consulte l'assemblée, qui donne son approbation à cette solution.

## Action intentée contre un interne en exercice.

M. PAUL BERTHOD demande des renseignements sur l'action intentée contre un interne en exercice et son chef, en raison d'une opération que le premier aurait pratiquée sans prévenir la malade de la nature de l'intervention qu'elle allait subir. M. Paul Berthod fait remarquer qu'il n'y a pas d'analogie avec l'affaire Ferron et qu'il s'agit là de questions des plus importantes, qui demandent à être étudiées de près par le Comité.

M. LE SECRÉTAIRE répond à M. Berthod : il y a deux façons

4

d'envisager cette affaire. Il a fallu tout d'abord se préoccuper de se renseigner sur les faits et sur la situation de notre collègue : sa bonne foi est entière et il n'y a aucun doute qu'il ne soit poursuivi indûment. Sur ce point il y a très grande analogie avec l'affaire Ferron : l'Association lui doit son appui et lui portera secours.

Le second point de vue est exclusivement juridique : il y a encore là analogie, sinon identité, avec l'affaire Ferron. Mais si l'Association doit s'émouvoir de ces actions intentées contre les internes, elle ne peut se substituer à eux en justice, elle n'est qu'une association amicale et non un syndicat. Elle apportera donc à votre collègue, dans cette affaire, son appui moral et pécuniaire sans intervenir elle-même officiellement.

## Moyens de propagande de l'Association.

M. Le Lorier propose de faire dans les salles de garde de la propagande pour l'Association en adressant une circulaire invitant les internes à envoyer leur adhésion.

M. Boursier propose d'envoyer une lettre personnelle à chaque nouvel interne.

Cette proposition est adoptée.

## BANQUET DE L'INTERNAT

Le banquet de l'Internat a eu lieu le samedi 28 avril 1906, à 8 heures du soir, chez Marguery, sous la présidence de M. le professeur Debove, doyen de la Faculté de médecine de Paris, qui, au champagne, prit la parole en ces termes :

Mes chers Camarades,

« J'ai accepté avec émotion l'honneur de présider le banquet de l'Internat.

« Il suffit de prononcer le mot Internat pour évoquer le souvenir de notre jeunesse, de nos années de travail, de nos premiers succès, de nos amitiés les plus durables.

« Vous vous rappelez ces conférences où l'on est tenu en haleine par le désir du succès et par l'émulation. Vous n'avez pas oublié vos battements de cœur lors du tirage au sort de la question écrite, puis lors de la question orale, l'angoisse avec laquelle vous attendiez la note qui traduisait l'impression du jury, note qui décidait de notre avenir ; car, rares sont ceux qui peuvent à Paris fournir une carrière médicale brillante, sans avoir passé par cette école.

« Avec quelle rapidité ont fui nos quatre années d'Internat, et cependant quelle place elles tiennent dans notre existence ! Nous avons vivantes dans nos esprits les silhouettes physiques et morales de nos maîtres, vivants dans nos cœurs les souvenirs de la salle de garde. Nous y avons contracté des amitiés que le temps n'a pas refroidies; elles sont restées jeunes, alors que nous avons cessé de l'être.

« Ces émotions que vous connaissez par le souvenir, plusieurs de mes contemporains viennent de les éprouver. Ils ont eu la joie d'avoir des fils dignes d'eux qui viennent d'être reçus internes. Ils ont partagé leurs travaux, partagé leurs anxiétés, qu'ils nous permettent aujourd'hui de partager leur bonheur !

« Une fois entré dans le corps de l'Internat, on a des sentiments de confraternité pour ses contemporains, de respect pour ses aînés. Ceux qui deviennent chefs de service considèrent leurs internes

comme une jeune postérité dans laquelle ils se sentent revivre.

« Comme vous le voyez, étroits et multiples sont les liens qui nous unissent, et nous arrivons à former une grande famille à laquelle une éducation médicale supérieure crée une situation privilégiée. Mais tout privilège comporte des devoirs. Il ne faudrait pas croire que, hors de l'Internat, il n'y a pas de salut. Nombreux sont ceux qui, malgré leur mérite, ont frappé inutilement à la porte, parce que les hasards inhérents aux concours l'ont ainsi voulu. Nombreux aussi sont ceux qui, faute de ressources, ont dû renoncer à des rêves d'ambition que leur travail légitimait. Nous avons été heureux : accueillons toujours à bras ouverts ceux de nos confrères qui ont été moins favorisés.

« Ce qui fait la gloire de l'Internat, ce n'est pas seulement la solidité de nos études médicales, ce sont les traditions de probité professionnelle qui s'y transmettent.

« Aussi, lorsque nous considérons notre passé et notre présent, nous sommes rassurés sur l'avenir. Les générations futures ne seront pas indignes de leurs aînées ; puissent-elles l'emporter sur elles par leur science et leurs qualités professionnelles! »

M. LE PROFESSEUR JOFFROY prend ensuite la parole, en sa qualité de président de l'Association amicale des internes et anciens internes. Il en montre la prospérité en annonçant que le fonds de réserve avait dépassé, cette année, les 100.000 francs, grâce au legs de notre regretté collègue Dubaquié, mort célibataire. Il propose l'exemple de cette libéralité aux célibataires anciens internes.

Il rappelle également que l'Association vient de fonder, cette année, la Bibliothèque de l'Internat et annonçe, aux applaudissements de tous, que M. Debove vient d'accorder à cette bibliothèque le service des thèses de la Faculté.

M. VERCHÈRE, commissaire du banquet, adresse, au nom de tous, ses remerciements au trop modeste professeur Joffroy qui a, sans s'en vanter, contribué pour une large part à la richesse de la bibliothèque en lui faisant don du *Brain*, des *Archives d'anatomie pathologique et de médecine expérimentale* et d'autres livres encore.

M. JACQUET, ancien président de la Société de l'Internat, montre la prospérité de ce groupement, qui a pu rendre de grands services à celui de l'Association.

M. LE FUR, secrétaire général de la Société de l'Internat, est, à la demande générale, invité par M. le président à prendre la parole. Il se met à la disposition de tous les collègues qui désirent s'inscrire à la Société de l'Internat.

**Liste des convives du banquet.**

Armand-Delille.
Artus.
Audistère.
Aubourg.
Barrié (Luchon).
Bergé.
Bernard.
Bernard (Félix) (Plombières).
Bénard.
Bergouignan (Évian).
Berne.
Blanc.
Bodin.
Boulay.
Bottentuit (Plombières).
Boursier (Contrexéville).
Boissard.
Cantonnet.
Caussade.
Castaigne.
Cautru.
Cayla.
Cazin.
Chabry.
Charles.
Chevallereau.
Claude.
Courtade (Denis).
Couvelaire.
Crouzon.
Debove.
Defontaine.
Delaunay.
Delaunay.
Desnos.
Dufour.
Durand-Fardel (Vichy).
Esmonet (Châtel-Guyon).
Faisans.
Ferrand (Blois).
Ferrand.
Fiquet (Aix).
Florand
Font-Réaux (de).
Froussard (Plombières).
Gauckler (Pougues).
Graux (Contrexéville).
Guillemot.
Guinon.
Guisez.
Hallion.
Jacquet.
Jardet (Vichy).
Jousset.
Joffroy.
Lacapère.
Langenhagen (de) (Plombières).
Laurens.
Laurand (Auguste).
Leflaive.
Le Fur.
Legrand.
Lermoyez.
Letulle.
Lippmann.
Lœper.
Lubet-Barbon.
Marquezy.
Mauger (Versailles).
Maurel.
Milian.
Monier (Léon).
Netter.
Oppenheim.
Papillon.
Pochon.

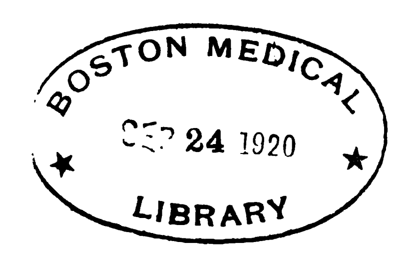
POUPINEL.
QUISERNE (Bagnoles de l'Orne).
REYMOND.
REMY.
SABATIÉ.
SALLARD.
SAUVINEAU.
TERRIEN.
TIXIER.
TROISIER.
VENOT (Saint-Germain-en-Laye).
VERCHÈRE.
VILPELLE.
VOISIN (Auguste).
VOISIN (Jules).
WALTHER.
WILLEMIN (Vichy).
ZADOK.

*Internes en exercice.*

BOISSEAU.
G. DURAND.

*Excusés.*

BROUARDEL.
DUBRISAY.
GARSAUX.
HEITZ (Royat).
JONNESCO (Thomas) (Bucarest).
MASBRENIER (Melun).
PASCAL (Cannes).
PEYROT.
POZZI.
SEVESTRE.
SIGUIER (Melun).
SOLLIER (Boulogne-sur-Seine).



## Séance du Comité du 5 mai 1906.

PRÉSIDENCE DE M. LE PROFESSEUR JOFFROY

Présents : MM. ARMAND-DELILLE, CHAILLOUS, COUVELAIRE, CROUZON, JAYLE, PIERRE MARIE, SIMON (CLÉMENT), L.-J. TIXIER, VILLARET.

Excusés : MM. CHARTIER, DELHERM, MONPROFIT, PEYROT, THIBIÈRGE.

M. Pierre Kahn, interne en exercice, délégué par ses collègues, et invité spécialement, assiste à la séance.

La séance est ouverte à 5 heures trois quarts de l'après-midi.

**Adhésions nouvelles** : Mlle LANDRY, MM. SCHÆFFER, MARCORELLES, OPPERT, présentés par M. CHARTIER.

L'admission de ces nouveaux membres est prononcée.

**Réforme du Concours de la médaille d'or.** — M. le président donne lecture de la lettre suivante, qui lui a été adressée par M. le docteur Josué, médecin des hôpitaux :

Paris, 28 avril 1906.

*A monsieur le professeur Joffroy, président de l'Association amicale des internes et anciens internes.*

MON CHER PRÉSIDENT ET MAÎTRE,

Je lis, dans le *Bulletin* du Comité de l'Association amicale des internes et anciens internes en médecine du 15 avril 1906 (n° 10) :

« Après une discussion, à laquelle prennent part MM. Joffroy, Jayle, Crouzon, le Comité émet le vœu :

« 1° Que le Concours de la médaille d'or ne consiste que dans le jugement du mémoire et que les épreuves orale et écrite soient supprimées. »

Le Comité a certainement pensé que les épreuves du Concours de

la médaille d'or, telles qu'elles sont actuellement, nécessitent une préparation théorique qui a le grave inconvénient d'éloigner trop souvent des salles d'hôpital les internes de quatrième année qui ont l'intention de concourir.

D'autre part, il me semble que le seul jugement du mémoire ne fournit pas des éléments suffisants d'appréciation.

Il est très difficile de coter un mémoire et de représenter par un chiffre la valeur de travaux portant sur des sujets divers, de recherches poursuivies ni dans le même esprit, ni par les mêmes méthodes. Ajoutons que les mémoires présentés sont souvent faits en collaboration avec des maîtres.

Pour toutes ces raisons, le classement des candidats sur cette seule épreuve est impossible.

Il me semble qu'il y aurait lieu de remplacer les épreuves purement théoriques par des épreuves qui nécessitent des qualités qui ne s'acquièrent que par le contact continuel avec le malade. Le concours se composerait du jugement du mémoire et d'une épreuve clinique (examen du malade et exposé du cas après réflexion). On donnerait de cette façon un avantage sérieux aux internes qui font le mieux leur service.

Veuillez agréer, mon cher Président et Maître, l'expression de mes sentiments dévoués.

Docteur Josué,
Médecin des hôpitaux.

M. Villaret fait connaître que les salles de garde désirent un referendum sur cette question.

M. Pierre Marie montre qu'il est de toute nécessité de supprimer ou de diminuer les épreuves théoriques de ce Concours, la préparation à ces épreuves détourne les internes de leur service pendant la quatrième année.

**Réforme du règlement du Concours de l'Internat.** — Le Comité délibère, pour la seconde fois, sur cette question. (La première délibération est exposée dans le compte rendu de la séance du 6 avril 1906.) (Vair plus haut page 30.)

M. le Président pense que l'on peut exprimer le vœu que la limite de 25 ans accordée par la loi pour l'obtention de sursis soit interprétée de la façon la plus large pour permettre aux candidats d'être appelés le plus tard possible au service militaire.

Ce vœu est adopté à l'unanimité.

M. le Président exprime le vœu que la fin du concours soit

aussi proche que possible de l'appel de la classe et pense que le concours devrait se terminer le 15 juillet.

M. Villaret pense qu'on pourrait profiter de ce remaniement de dates pour faire coïncider le changement des chefs avec celui des internes.

M. le Président met en discussion la modification de l'article 247 du règlement de service de santé qui définit les limites de la durée des candidatures à l'Internat.

M. le Secrétaire lit le compte rendu de la discussion de la séance précédente et les résolutions provisoires du Comité.

M. Pierre Kahn expose la façon de voir des internes en exercice: ils sont partisans d'une limite d'âge de 25 ans pour tout le monde : candidats valides, candidats réformés, femmes, étrangers. Pour les candidats qui ont fait leur service militaire avant 25 ans, il n'y aurait pas de limite d'âge, mais une limite basée sur la durée des études, huit années après la prise de la première inscription.

M. Jayle pense qu'il y a deux façons de régler les conditions d'admission au Concours de l'Internat : mettre des entraves ou ne pas mettre d'entraves. M. Jayle ne veut pas d'entraves : il est pour la porte ouverte et croit qu'on exagère beaucoup les dangers des candidatures des étrangers et des femmes. M. Jayle demande à M. Pierre Kahn quelles objections il fait au texte adopté par le Comité en première délibération (limite basée sur la durée des études, onze années après la première inscription pour les militaires, huit années pour les autres).

MM. Pierre Kahn et L.-J. Tixier pensent que cela permettra des candidatures jusqu'à 30 ans et qu'il y aura, par conséquent, des internes trop vieux.

M. le Président croit qu'il faut que l'on puisse entrer dans l'Internat aussi tard que possible : il vaut mieux éloigner la limite d'âge que de la rapprocher.

M. Clément Simon demande si on ne peut établir comme limite un nombre de concours.

M. le Secrétaire fait remarquer que c'est précisément la base de projet du Comité : le nombre des années de médecine règle à peu près le nombre des concours.

M. Villaret demande si l'on ne pourrait exiger des candidats deux années d'externat au moins.

M. Jayle. — Les internes en exercice n'ont envisagé que l'état actuel du règlement du concours qui a déjà transformé l'Internat, qui a restreint les limites du concours et qui a amené des

internes plus jeunes ayant subi une préparation plus théorique. L'état actuel créé par la loi militaire précédente ne doit pas servir de modèle : il faut, puisque l'occasion se présente, tenter de revenir à l'Internat d'autrefois où les limites d'admission étaient plus larges. Avec les conditions actuelles, bon nombre de collègues qui ont illustré l'Internat n'auraient pu se présenter au concours.

Le projet des internes en exercice ne fait que restreindre les limites qui existent déjà. M. Jayle ne peut l'accepter et il se rallie au projet du Comité qui tend à élargir les limites du recrutement de l'Internat.

M. Pierre Kahn pense que MM. Jayle et Crouzon envisagent la question d'une autre façon que les internes en exercice : ils ne se contentent pas d'adapter le règlement du concours à la nouvelle loi militaire, ils s'efforcent, à cette occasion, de modifier, en l'élargissant, le recrutement de l'Internat.

M. Jayle pense qu'on ne doit pas profiter de la réforme du règlement pour restreindre une limite au détriment de telle ou telle catégorie.

M. Crouzon. — Le projet des internes en exercice entrave les candidatures des tard venus dans la médecine, des étudiants et anciens internes de province, s'ils n'ont pas pris la précaution de faire leur service militaire avant 25 ans, ou s'ils ont été réformés. Des anciens internes de renom n'auraient pu se présenter avec les conditions qu'on nous propose aujourd'hui.

M. Chaillous n'est pas partisan de la limite d'âge proposée par les internes en exercice et se rallie au texte du Comité.

M. le Président résume la discussion et donne connaissance des deux projets :

1° *Projet des internes en exercice.* —Une limite d'âge de 25 ans est établie pour tous les candidats, sauf pour ceux qui ont fait leur service militaire avant 25 ans. Pour ces derniers, il est établi une limite basée sur la durée des études, huit ans après la prise de leur première inscription.

2° *Projet du Comité.* — Le Comité propose la rédaction suivante de l'*article* 247 *du règlement* : « Les élèves externes reçus au concours ont seuls le droit de se présenter pour les places d'internes en médecine. Ces élèves ne peuvent toutefois prendre part à ce concours que pendant les *huit années* qui suivent la prise de leur première inscription de médecine. *Les années de service militaire ne sont pas comprises dans ce délai.* Les étudiants qui sont restés *deux années entières* sous les drapeaux pendant le cours de leurs inscriptions auront droit à une prolongation de *trois années* et non

de deux, de façon à compenser la perte de temps qu'ils auront subie du fait de l'interruption prolongée de leurs études. »

M. le Président met aux voix ces deux projets.

Il est procédé au vote par scrutin secret : le texte du Comité est adopté par 9 voix contre 2 au projet des internes en exercice.

**Élection du bureau.** — Le Comité procède à l'élection du bureau pour 1906-1907.

Le vote donne les résultats suivants :

MM. Peyrot, président ;
Thibierge, vice-président ;
Crouzon, secrétaire ;
Pinel-Maisonneuve, trésorier.

M. Joffroy remercie les membres du Comité de leur collaboration. Pendant les quatre années qu'il a passées au Comité, et comme vice-président et comme président, il a appris à mieux connaître l'Association ; il sait quel bien elle répand. Il rappelle la fondation récente de la bibliothèque et fait des vœux pour son succès. Il souhaite que l'Association continue à prospérer et ne cessera de lui apporter son concours le plus dévoué.

M. Jayle, au nom des collègues présents, remercie M. Joffroy des services qu'il a rendus à l'Association et propose un ban en l'honneur du président sortant.

Le ban est battu et la séance est levée à 7 heures et quart du soir.

## Bibliothèque de l'Internat.

Le secrétaire a reçu pour les périodiques étrangers de la bibliothèque la souscription de M. Cathelin.

## Nécrologie.

Depuis l'assemblée générale, nous avons à regretter la mort de notre ancien collègue Cruveilhier, de la promotion de 1858, agrégé de la Faculté de médecine de Paris et chirurgien honoraire des hôpitaux.

LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**Administration générale de l'Assistance publique à Paris.**

# BIBLIOTHÈQUE CENTRALE

## DE L'INTERNAT

La **BIBLIOTHÈQUE CENTRALE DE L'INTERNAT**, créée grâce au concours de l'Association des Internes et anciens Internes des hôpitaux, est ouverte tous les jours, y compris les mois de vacances, au chef-lieu de l'Administration générale de l'Assistance publique, 3, avenue Victoria, Paris-IV^e (Service des Archives, escalier A, 5^e étage), de 2 heures à 5 heures du soir, et de 8 heures et demie à 9 heures et demie du soir, la séance pouvant être prolongée sur la demande des lecteurs jusqu'à 6 heures et jusqu'à 11 heures et demie.

La **BIBLIOTHÈQUE CENTRALE DE L'INTERNAT** est ouverte à tous les internes et anciens internes des hôpitaux de Paris, ainsi qu'aux externes des hôpitaux en fonctions. Elle comprend des collections générales de médecine et de chirurgie, une série importante de thèses et de nombreux périodiques étrangers, en lecture dès leur publication. Pour atténuer les inconvénients résultant de l'impossibilité de consentir des prêts, les internes et externes des hôpitaux sont autorisés à transmettre à M. le Chef du Cabinet (Archives) des demandes de renseignements bibliographiques, par l'intermédiaire des commissionnaires des établissements.

*Le Président de l'Association des internes et anciens internes,*

**Docteur PEYROT**, C ✻.

Vu et approuvé : Paris, le 1er juin 1906.

Le Directeur de l'Administration générale de l'Assistance publique,

**G. MESUREUR.**

# ASSOCIATION AMICALE
DES
# INTERNES ET ANCIENS INTERNES
EN MÉDECINE
## DES HOPITAUX ET HOSPICES CIVILS DE PARIS

---

## DÉCRET

**Portant déclaration d'utilité publique.**

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE,

Sur le rapport du Président du Conseil, ministre de l'Intérieur,
Vu la demande en reconnaissance légale formée au nom et en faveur de l'Association amicale des Internes et anciens Internes en médecine des hôpitaux et hospices civils de Paris;
Les pièces produites à l'appui de cette demande, et, notamment, le projet de statuts;
La situation financière de la Société;
Les avis du Préfet de la Seine du 21 janvier et du Préfet de police du 9 janvier 1893;
L'avis du Conseil d'État, du 17 janvier 1806;
La section de l'Intérieur, de l'Instruction publique, des Cultes et des Beaux-Arts du Conseil d'État entendue;

DÉCRÈTE :

ARTICLE PREMIER. — L'Association amicale des Internes et anciens Internes en médecine des hôpitaux et hospices civils de Paris, dont le siège est à Paris (Seine), est reconnue comme établissement d'utilité publique;
Sont approuvés les statuts de la Société, tels qu'ils sont annexés au présent décret.
Art. 2. — Le Président du Conseil, ministre de l'Intérieur, est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 15 avril 1893.
*Signé* : CARNOT.

Par le Président de la République :
*Le Président du Conseil, ministre de l'Intérieur*
*Signé :* CH. DUPUY.

---

# STATUTS DE L'ASSOCIATION

### ANNEXÉS AU DÉCRET DU 15 AVRIL 1903

---

## TITRE PREMIER. — Formation et objet de l'Association.

ARTICLE PREMIER. — L'*Association amicale des Internes et anciens Internes en médecine des hôpitaux et hospices civils de Paris* a pour objet de resserrer et de perpétuer les liens qui se sont formés entre les internes des hôpitaux, afin qu'ils se prêtent secours et assistance. Elle a son siège à Paris.

ART. 2. — Les moyens d'action de l'Association sont notamment les secours, bourses ou pensions qu'elle peut accorder chaque année.

ART. 3. — Aucune publication ne peut être faite au nom de l'Association sans l'examen préalable et l'approbation du Bureau.

ART. 4. — L'Association se compose de membres titulaires et de membres fondateurs.

Les membres titulaires paieront une cotisation annuelle de 12 francs; pour les internes en exercice, le taux de la cotisation annuelle sera abaissé à 6 francs.

Pourront se libérer de la cotisation et devenir membres fondateurs, les membres qui verseront une somme de 150 francs; les cotisations déjà payées seront portées en déduction; mais la somme à déduire ne pourra pas être supérieure au montant de quatre cotisations annuelles.

## TITRE II. — Organisation et administration.

ART. 5. — Un Comité de seize membres administre l'Association.

Il est nommé en assemblée générale et renouvelable par quart tous les ans. Les membres sont nommés par liste au scrutin secret. Les membres qui sortiront aux trois premiers renouvellements seront désignés par le sort.

Tous les membres sont rééligibles.

ART. 6. — Le Comité choisit parmi ses membres un Bureau composé des Président, Vice-Président, Secrétaire, Trésorier.

Toutes les fonctions de l'Association sont gratuites.

Le Bureau est élu pour un an.

ART. 7. — Le Comité est chargé de l'organisation morale et matérielle de l'Association. Ses décisions sont prises à la majorité absolue des membres présents.

Sept membres au moins doivent avoir pris part au vote.

ART. 8. — Le Comité se réunit 4 fois par an.

Il peut être convoqué extraordinairement, sur la demande de trois membres au moins du Comité.

Il est tenu procès-verbal des séances du Comité.

Les procès-verbaux sont signés par le Président et le Secrétaire.

## TITRE III. — Assemblée générale.

ART. 9. — L'Assemblée générale des membres de l'Association se réunit une fois par an.

Son ordre du jour est réglé par le Comité.

Son Bureau est celui du Comité.

Elle entend les rapports sur la gestion du Comité, sur la situation financière et morale de l'Association.

Elle approuve les comptes de l'exercice clos, vote le budget de l'exercice suivant et pourvoit au renouvellement des membres du Comité.

Le rapport annuel et les comptes sont adressés chaque année à tous les membres, au Préfet du département et au ministre de l'Intérieur.

ART. 10. — Les délibérations relatives aux aliénations, constitutions d'hypothèques, baux à long terme et emprunts ne sont valables qu'après l'approbation par l'Assemblée générale.

Les délibérations relatives à l'acceptation des dons et legs, aux acquisitions et échanges d'immeubles sont soumises à l'approbation du Gouvernement.

## TITRE IV. — Ressources et comptabilité.

ART. 11. — Les ressources de l'Association se composent :

1° Des cotisations et souscriptions de ses membres ;

2° Des dons et legs dont l'acceptation aura été autorisée par le Gouvernement ;

3° Des subventions qui pourraient lui être accordées ;

4° Du produit des ressources créées à titre exceptionnel avec l'autorisation du Gouvernement ;

5° Enfin du revenu de ses biens et valeurs de toute nature.

ART. 12. — Le Trésorier représente l'Association en justice et dans tous les actes de la vie civile. Il fournit un état de caisse pour chaque réunion du Comité et rend compte de sa gestion à la fin de chaque année.

ART. 13. — Les fonds disponibles seront placés en rentes nominatives 3 o/o sur l'Etat ou en obligations nominatives de chemins de fer dont le mininum d'intérêt est garanti par l'État.

Le Trésorier a le pouvoir de représenter l'Association pour toutes opérations financières avec l'autorisation du Comité.

ART. 14. — Le fonds de réserve comprend :

1° Le dixième de l'excédent des ressources annuelles ;

2° Les sommes versées pour le rachat des cotisations ;

3° La moitié des libéralités autorisées sans emploi.

Ce fonds est inaliénable ; ses revenus peuvent être appliqués aux dépenses courantes.

## TITRE V. — Dispositions générales.

ART. 15. — La qualité de membre de l'Association se perd :

1° Par la démission ;

2° Par la radiation prononcée, pour motifs graves, par l'Assemblée générale, à la majorité des deux tiers des membres présents, sur le rapport du Comité, et le membre intéressé dûment appelé à fournir ses explications.

ART. 16. — Les statuts ne peuvent être modifiés que sur la proposition du Conseil d'administration ou de vingt-cinq membres, soumise au Bureau au moins un mois avant la séance.

L'Assemblée extraordinaire spécialement convoquée à cet effet ne peut modifier les statuts qu'à la majorité des deux tiers des membres présents.

L'assemblée doit se composer du quart, au moins, des membres de l'Association.

La délibération de l'Assemblée est soumise à l'approbation du Gouvernement.

ART. 17. — L'Assemblée générale, appelée à se prononcer sur la dissolution de l'Association et convoquée spécialement à cet effet, doit comprendre, au moins, la moitié plus un des membres de l'Association. Ses résolutions sont prises à la majorité des deux tiers des membres présents et soumises à l'approbation du Gouvernement.

ART. 18. — En cas de dissolution, l'actif de l'Association est attribué, par délibération de l'Assemblée générale, soumise à l'approbation du Gouvernement, à une ou plusieurs associations analogues et reconnues d'utilité publique.

Il sera procédé de même en cas du retrait de l'autorisation donnée par le Gouvernement.

ART. 19. — Dans le cas où l'Assemblée générale se refuserait à délibérer sur cette attribution, il sera statué par un décret rendu en forme des règlements d'administration publique.

ART. 20. — Un règlement intérieur, adopté par l'Assemblée générale et approuvé par le ministre de l'Intérieur sur la proposition du Préfet, arrête les conditions de détail propres à assurer l'exécution des présents statuts, il peut toujours être modifié dans la même forme.

# RÈGLEMENT INTÉRIEUR

## TITRE PREMIER. — Conditions d'admission et démission.

ARTICLE PREMIER. — Tous les Internes en exercice ou anciens Internes en médecine et en chirugie des hôpitaux et hospices civils de Paris, nommés au concours, peuvent faire partie de l'Association, à la condition d'adhérer à ses statuts et au présent règlement.

ART. 2. — Les admissions sont prononcées par le Comité sur une demande des candidats, appuyée par un membre de l'Association.

Elles sont notifiées par le Secrétaire du Comité à l'Assemblée générale suivante.

La cotisation est due pour l'exercice en cours par tous les membres dont l'admission est prononcée par le Comité avant le 1er janvier.

ART. 3. — Est considéré comme démissionnaire tout membre qui n'a pas acquitté sa cotisation pendant deux années consécutives et qui n'a pas répondu à deux lettres de rappel du Trésorier.

La radiation des membres considérés comme démissionnaires est prononcée par le Comité après un nouvel avis mentionnant la possibilité de la radiation, adressé par le Secrétaire.

Les membres démissionnaires et ceux qui auront été rayés de la liste pour n'avoir pas acquitté leurs cotisations pendant deux années consécutives ne pourront plus, s'ils redeviennent ultérieurement membres de l'Association, faire porter en déduction de leur versement de membre fondateur, les cotisations annuelles payées par eux avant leur démission ou leur radiation.

## TITRE II. — De l'Assemblée générale.

ART. 4. — L'Assemblée genérale a lieu chaque année, le dernier samedi d'avril ou le 1er de mai. Toutefois, au cas où, pour une raison de force majeure, le banquet de l'Internat ne pourrait avoir lieu à cette date, l'Assemblée générale serait tenue soit le jour fixé pour le banquet, soit à toute autre date déterminée par le Comité.

L'Assemblée générale ne peut être appelée à statuer que sur les propositions qui lui sont soumises par le Comité.

Tout membre de l'Association qui désire faire une proposition ou une communication à l'Assemblée générale doit en adresser la teneur, avec les motifs à l'appui, au Président du Comité, avant le 1er mars.

ART. 5. — Les élections pour le Comité ont lieu à l'Assemblée générale annuelle : il est fait mention, sur la lettre de convocation à

l'assemblée, du nombre des membres sortants, de leurs noms et des noms des membres qui ont posé leur candidature avant le 1er mars; ce choix n'étant pas d'ailleurs limité aux membres ayant posé leur candidature.

Parmi les quatre places vacantes chaque année pour le renouvellement partiel du Comité, une place sera de droit réservée à un interne en exercice.

Art. 6. — Tous les membres de l'Association sans exception ont le droit de voter pour la nomination des membres du Comité. Il leur suffit d'envoyer ou d'apporter leur bulletin de vote individuel de façon qu'il parvienne à l'adresse du Secrétaire de l'Association avant l'heure fixée pour l'ouverture de la séance annuelle.

Les bulletins envoyés par correspondance sont mis sous double enveloppe. L'enveloppe extérieure porte l'adresse de l'Association et la mention « bulletin de vote », le nom, la promotion et l'adresse du votant; l'enveloppe intérieure contient le bulletin.

Ces enveloppes sont ouvertes en séance.

Art. 7. — Les nominations se font à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus ancien dans l'internat a la priorité.

Art. 8. — En cas de décès ou de démission dans le courant de l'année d'un ou plusieurs membres du Comité, il sera procédé à leur remplacement à l'Assemblée générale suivante. Ces élections complémentaires se feront en même temps que les élections aux quatre places réglementairement vacantes. Chaque bulletin de vote pourra donc porter un nombre de noms égal au total des places à attribuer.

Les quatre membres qui obtiendront le plus grand nombre de voix en tête de la liste seront proclamés membres du Comité pour quatre ans; une de ces quatre places sera toujours réservée à un interne en exercice. Ceux qui obtiendront un nombre de voix immédiatement inférieur seront désignés pour remplacer les membres démissionnaires ou décédés; ils ne resteront en fonction que pendant la période de temps qui restait à courir jusqu'à l'expiration des mandats des membres qu'ils remplacent.

## TITRE III. — Du Comité et des membres du Bureau.

Art. 9. — Les réunions ordinaires du Comité ont lieu en janvier, mars, mai et octobre.

Dans la première séance qui suit l'Assemblée générale, le Comité nomme au scrutin secret les membres de son Bureau.

Ces membres sont nommés pour un an; ils sont rééligibles.

Toutefois le même membre ne pourra conserver la présidence plus de trois années consécutives. Tout président sortant ne pourra plus être réélu à la présidence que deux ans au moins après avoir quitté ses fonctions.

Art. 10. — Le Secrétaire tient procès-verbal des séances du Co-

mité, fait les convocations, est chargé de la rédaction du compte rendu annuel et de la direction des publications faites par l'Association.

Art. 11. — Le Trésorier perçoit les cotisations, encaisse les dons, les legs, conserve les titres et valeurs sous la direction du Comité.

Les quittances doivent être extraites d'un livre à souche et signées soit par le Trésorier de l'Association, soit par le membre du Comité délégué pour le remplacer.

Les comptes du Trésorier sont arrêtés chaque année au 15 mars.

A la fin de chaque exercice, le Comité désigne une commission de trois membres, chargée d'examiner la comptabilité du Trésorier et d'en faire un rapport au Comité et à l'Assemblée générale.

Art. 12. — En cas d'absence ou de maladie, le Secrétaire et le Trésorier sont remplacés par un membre du Comité délégué à cet effet par le Comité.

Art. 13. — Le Président peut convoquer aux séances du Comité les membres de l'Association que le Bureau jugerait utile de consulter sur les questions à l'ordre du jour; ces membres ont uniquement voix consultative.

## TITRE IV. — Des secours.

Art. 14. — Le Comité fixe la quotité des secours à accorder aux membres de l'Association, à leurs veuves, à leurs ascendants ou descendants, aux Internes ou anciens Internes n'appartenant pas à l'Association, à leurs veuves, à leurs ascendants ou descendants.

Les secours attribués aux Internes et anciens Internes n'appartenant pas à l'Association, à leurs veuves, à leurs parents, ne pourront jamais dépasser, dans leur ensemble, un chiffre supérieur au sixième des sommes disponibles pour les secours.

Art. 15. — Des prêts non productifs d'intérêts, remboursables à date fixe ou à date indéterminée, pourront être faits aux membres de l'Association.

Art. 16. — Dans l'intervalle des séances du Comité et en cas d'urgence, le Bureau peut, sur l'initiative d'un de ses membres, accorder des secours dont le montant ne peut en aucun cas dépasser une somme fixée par le Comité au commencement de chaque exercice.

Art. 17. — Les noms des personnes assistées doivent toujours demeurer secrets.

Art. 18. — Les secours distribués ne sont que temporaires, ils peuvent être renouvelés, mais sans engager l'exercice suivant.

## TITRE V. — Publications du Comité.

Art. 19. — En dehors du compte rendu de l'Assemblée générale annuelle, l'Association publie notamment l'*Annuaire de l'Internat*. Une édition nouvelle de l'Annuaire est publiée tous les cinq ans; dans

l'intervalle, **l'Annuaire est tenu à jour** au moyen d'un *Supplément* publié chaque année et contenant la dernière promotion de l'Internat ainsi que les changements survenus dans les résidences des anciens Internes.

### TITRE VI. — Du Banquet de l'Internat.

ART. 20. — Le Comité a la charge d'organiser chaque année le banquet dit BANQUET DE L'INTERNAT, auquel peuvent prendre part tous les Internes ou anciens Internes, qu'ils fassent ou non partie de l'Association.

Chaque année, à la réunion de janvier, il désigne une commission de trois membres chargée de l'organisation matérielle du banquet.

# MEMBRES DU COMITÉ DE L'ASSOCIATION

## POUR L'ANNÉE 1906-1907

(1)
1907. — GUILLAIN, Paris, rue de Luynes, 6.
1907. — PINEL-MAISONNEUVE (L.), Paris, bd Saint-Germain, 198.
1907. — THIBIERGE (Georges), Paris, rue des Mathurins, 64.
1907. — VILLARET (Maurice). Paris, rue de Richelieu, 43.
1908. — ARMAND-DELILLE, Paris, rue Alfred-de-Vigny, 2.
1908. — CHAILLOUS (Maurice), Paris, rue de Longchamp, 14.
1908. — CHARTIER, interne à l'hospice de la Salpêtrière.
1908. — DURAND-FARDEL (Raymond), Paris, r. de Courcelles, 164.
1909. — CROUZON, Paris, rue du Commandant-Rivière, 12.
1909. — JAYLE (Félix), Paris, boulevard Saint-Germain, 232.
1909. — PRIOLEAU (Brive), rue des Jacobins.
1909. — L.-J. TIXIER, interne à l'hospice des Enfants-Assistés.
1910. — COUVELAIRE, Paris, rue Pierre-Charron, 29.
1910. — MONPROFIT, Angers, rue de la Préfecture, 5.
1910. — PEYROT, Paris, rue Lafayette, 33.
1910. — SIMON (Clément), interne à l'hôpital Necker.

## MEMBRES DU BUREAU POUR L'ANNÉE 1906-1907.

MM. PEYROT, président.
THIBIERGE, vice-président.
L. PINEL-MAISONNEUVE, trésorier.
CROUZON, secrétaire.

### AVOCAT-CONSEIL DE L'ASSOCIATION

Me GATINEAU, Paris, rue de Ponthieu, 37.

(1) Cette date est celle à laquelle chacun des membres sort réglementairement du Comité.

## MEMBRES DONATEURS DÉCÉDÉS

MM. Ferdinand Dreyfous.
de Beauvais.
Tillaux.
Dubaquié.

---

## MEMBRES FONDATEURS DÉCÉDÉS

MM. Hardy (Alfred), ancien président.
Tillaux, ancien président.
Feulard (Henri), ancien secrétaire.
Basset (P.).
Blanche.
Charpentier (L.-A.).
Clin.
Damaschino.
Delbarre.
Desprès (Armand).
Diday.
Dubaquié.
Du Castel.
Féréol.
Fleurot.
Girode.
Gouguenheim.

MM. Lallement.
Larcher père.
Lunier.
Meuriot.
Notta (Maurice).
Paquet.
Péan.
Piogey (Gérard).
Polaillon.
Potain.
Ricord.
Rocque (Henri).
Roger (Henri).
Serres.
Thibierge (G.-E.).
Verliac.
Vibert.
Vidal (Émile).

---

## MEMBRES FONDATEURS AU 1er JANVIER 1906

MM. Amodru.
Audain.
Augros.
Babinski.
Barbier (André).
Barth.
Beaumé.
Béclère.

MM. Belin (Joseph).
Berthier.
Besnier (Ernest).
Bettremieux.
Bezançon (Paul).
Blanc (Henri).
Boquel (André).
Bottentuit.

MM. Bouchard (Charles).
Boucher.
Bourdel.
Boursier (Aug.).
Bouyer.
Broca (Aug.).
Brouardel (Paul).
Broussin.
Broussolle.
Brun (de).
Bureau.
Canuet père.
Canuet (Étienne).
Carlier.
Carnot.
Cartaz.
Cazin.
Chaillous (Maurice).
Chaslin.
Chauffard.
Chevrier (Émile-Louis).
Civel.
Coffin (Georges).
Condoléon.
Crivelli (Marcel).
Debove.
Delaunay (J.).
D'Espine.
Despréaux.
Du Castel.
Dufournier.
Duplay.
Durand-Fardel (R.).
Duvernoy.
Fernet (Ch.).
Ferras.
Fournier (Alfred).
Fournier (Edmond).
Frédet.
Frémont.
Froussart.
Galissard de Marignac.

MM. Gellé.
Genouville.
Gibert.
Gilbert.
Grancher.
Graux.
Grelliot.
Grenet (Alphonse).
Guinon (Louis).
Guyot (Jules).
Hache (Maurice).
Heitz.
Herbert.
Herbet.
Pudellet.
Jardet.
Jayle.
Jeanteon.
Joffroy.
Josias.
Keim.
Klippel.
Labadie-Lagrave.
Lacour.
Ladroitte.
Lefebvre (Albert).
Laignel-Lavastine.
Legueu.
Lepage.
Le Sourd (Louis).
Lereboullet.
Levy.
Londe (Paul).
Long (Édouard).
Lorrain (Maurice).
Lovy.
Lubet-Barbon.
Marfan.
Marie (Pierre).
Martin (Louis).
Maunoury.
Maurin.

MM. Mayor.
Merklen (Prosper).
Meuriot (H.).
Millard.
Moissenet.
Monod (Charles).
Monod (Louis).
Monprofit.
Mossé.
Nottin.
Pamard.
Papillon (P.-H.).
Pasturaud.
Perier (Charles).
Perrin (Léon).
Piatot.
Pinard.
Pinel-Maisonneuve.
Plicque.
Porak.
Poupinel.

MM. Poupon.
Prioleau.
Raymond (Paul).
Reverdin.
Riche.
Routier.
Saint-Germain (de).
Schwartz (Édouard)
Secheyron.
Sevestre.
Siegel
Souques.
Terson.
Thibault (Arsène).
Thibierge (Georges).
Troisier.
Trousseau.
Venot (M.).
Vilcoq.
Zambaco-Pacha.
Ziembicki.

# LISTE GÉNÉRALE

DES

# MEMBRES DE L'ASSOCIATION

**Arrêtée au 15 Juin 1906** (1)

---

## I

## ANCIENS INTERNES

### A

ABADIE (Charles), 1868, Paris, boulevard Haussmann, 49.
ACHALME, 1888, Paris, rue Andrieux, 1.
ACHARD (Émile), 1882, Paris, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 164.
AFFRE (Émile), 1892, Beaune (Côte-d'Or).
AGUINET (Moïse), 1899, Saint-Cloud (S.-et-O.), boulevard de Versailles, 64.
AIGRE (B.), 1877, Boulogne (Pas-de-Calais), rue Wissocq, 28.
ALEXANDRE (Gaston), 1899, Paris, rue Baudin, 2.
ALGLAVE (Paul), 1898, Paris, boulevard Saint-Germain, 134.
ALGRET, 1903, Paris.
ALQUIER (Louis), 1899, Paris, rue de Rennes, 146 *bis*.
AMBARD, 1901, Paris, avenue Bosquet, 79.
AMODRU, 1874, Paris, avenue des Champs-Élysées, 66. — **F**.
ANDRAL (Jean-L.), 1871, Pau (Basses-Pyrénées).

(1) Prière de faire connaître au secrétaire les changements d'adresse et les erreurs d'impression. — La lettre F désigne les noms des membres fondateurs.

ANDRIEU (Jean), 1900, Paris, rue Gerbillon, 9.
ANGER (Théophile), 1862, Paris, avenue Hoche, 28.
ANGELESCO (Constantin), 1894, Bucarest (Roumanie).
APERT (Eugène), 1893, Paris, rue de Marignan, 14.
APPERT, 1889, Paris, avenue de Messine, 2.
ARDOUIN (François), 1887, Aubervilliers (Seine), avenue Victor-Hugo, 178.
ARDOUIN (Paul), 1896, Cherbourg (Manche), rue Bondor, 11.
ARMAND-DELILLE (Paul), 1899, Paris, rue Alfred-de-Vigny, 2.
ARNOULD (Edmond), 1887, Paris, rue d'Assas, 24.
ARNOZAN, 1876, Bordeaux, cours Pavés-des-Chartrons, 27 *bis*.
ARROU (Joseph), 1889, Paris, rue Bayard, 9.
ARTUS, 1890, Paris, rue Margueritte, 12.
ASSICOT (Louis-Victor), 1899, Rennes (Ille-et-Vilaine).
ATTIMONT (A.), 1866, Nantes (Loire-Inférieure).
AUBERTIN (Ch.-Ed.), 1900, Paris, rue du Bac, 30.
AUBURTIN, 1902, Paris, rue Demours, 83.
AUCLAIR (Jules), 1893, Paris, rue de Chambiges, 6.
AUDAIN (Léon), 1888, Port-au-Prince (Haïti). — **F.**
AUDION (Léon-Pierre), 1896, Berck-Plage (Pas-de-Calais).
AUFFRET (Émile), 1898, Paris, rue Matignon, 36.
AUGER (Georges), Bolbec (Seine-Inférieure), rue Gambetta, 74.
AUGROS (Louis-Henri), 1861, Maisons-Laffite (Seine-et-Oise). — **F.**
AUSCHER, 1890, Paris, rue Euler, 20.
AUTEFAGE, 1902, Paris, rue Alphonse-Daudet, 9.
AVIRAGNET, 1888, Paris, rue de Courcelles, 1.

## B

BABINSKI, 1879, Paris, boulevard Haussmann, 170 *bis*. — **F.**
BAHUAUD (J.), 1861, Angers (Maine-et-Loire).
BAILLET (Marcel), 1890, Orléans (Loiret).
BAILLET (Émile), 1893, Paris, rue Théodore-de-Banville, 4.
BAILLEUL (1902).
BALL, 1900, Paris, rue Saint-Pétersbourg, 31.
BALLET, 1875, Paris, rue du Général-Foy, 39.
BALTHAZARD (Victor), 1899, Paris, rue de l'Estrapade, 20.
BALZER, 1873, Paris, rue de l'Arcade, 8.
BANZET (Charles-Samuel), 1892, Paris, rue de Lille, 19.
BAR (Paul), 1876, Paris, rue La Boétie, 122.
BARADUC, 1893, Paris, rue de Lille, 5), l'été à Châtel-Guyon.

BARBARIN, 1897, Paris, faubourg Saint-Honoré, 186.
BARBE, 1880, Paris, rue Frédéric-Bastiat, 10.
BARBIER (André), 1871, Dijon, rue Berbisey, 24. — F.
BARBIER (Henry), 1882, Paris, rue d'Édimbourg, 15.
BARBILLION, 1882, Paris, avenue de l'Observatoire, 24.
BARBULÉE, 1880, Paris, rue du Faubourg-Saint-Martin, 205.
BARETTE, 1878, Caen (Calvados), rue Jean-Romain, 22.
BARÉTY (Alexandre), 1869, Nice, rue Cotta, 31.
BARNSBY (David), 1895, Tours (Indre-et-Loire).
BARON (Paul-André), 1894, Dijon (Côte-d'Or), rue Jeannin, 36.
BARRAUD (Maurice), 1883, Angoulême, rue de l'Arsenal, 40.
BARRAL (Gust.-Henri), 1881, Nîmes, rue Platine.
BARRIÉ, 1890, Bagnères-de-Luchon (Haute-Garonne).
BARTH (Henri), 1875, Paris, rue Saint-Thomas-d'Aquin, 2. — F.
BASTARD, 1877, Paris, rue Galilée, 56.
BAUDOUIN (Georges), 1884, Paris, rue Mont-Thabor, 21.
BAUDOUIN (Marcel), 1886, Paris, rue Linné, 21.
BAUER (Alfred), 1901, Paris, boulevard Port-Royal, 50.
BAX (Pierre-Émile), 1867, Amiens (Somme).
BAYEUX (Raoul-Robert), 1894, Paris, avenue Kléber, 52.
BAZY (Pierre), 1875, Paris, boulevard Haussmann, 85. — F.
BÉAL, 1903.
BEAUMÉ, 1898, Paris, rue de Lisbonne, 58.
BEAUSSENAT, 1893, Paris, rue Duphot, 16.
BEAUVY (Armand), 1900, Paris, avenue de Breteuil, 80.
BÉCLÈRE, 1877, Paris, rue La Boétie, 122. — F.
BELIN, 1883, Paris, rue d'Amsterdam, 44. — F.
BELLANGER (C.-J.-M.), 1887, Vannes (Morbihan).
BELLOT (Eugène), 1893, Niort, rue de la Préfecture, 4.
BENARD (Henri), 1877, Paris, rue du Louvre, 44.
BENDER (Xavier-Eugène), 1899, Paris, rue Alphonse-de-Neuville, 17.
BENOIT (Charles), 1893, Paris, rue de Turin, 28.
BENSAUDE, 1863, Paris, rue de Miromesnil, 99.
BERBEZ (Paul), 1882, Paris, rue du Bac, 95.
BERDAL (Henri), 1889, Paris, rue Tiquetonne, 62.
BERGÉ (André), 1889, Paris, avenue d'Iéna, 92.
BERGER (Paul), 1866, Paris, rue de Bourgogne, 16.
BERGOUIGNAN, 1899, Paris, rue de Poissy, 13, et à Evian-les-Bains.
BERNARD (Félix), 1891, Paris, rue Treilhard, 3, et à Plombières (Vosges).

BERNARD (Léon), 1895, Paris, rue du Général-Foy, 36.
BERNARD (Armand-Raoul), 1897, Paris, rue Gœthe, 9.
BERNARD (Henri), 1897, Paris, à Menton (l'hiver) et à Bourbon-l'Archambault (l'été).
BERNE (Georges), 1879, Paris, boulevard Haussmann, 161.
BERNHEIM (Meyer), 1889, Paris, rue de la Bienfaisance, 17.
BERTHERAND, 1895, Paris, rue du Colisée, 38.
BERTHEUX (Pierre), 1877, Rennes (Ille-et-Vilaine), place de la Trinité, 1.
BERTHIER (Henri), 1898, Roanne (Loire). — **F**.
BERTHOD (Paul), 1883, Paris, rue Marbeuf, 10.
BERTIER (Louis), 1901, Aix-les-Bains, rue Centrale, 12.
BESNIER (Ernest-Henri), 1853, Paris, boulevard Malesherbes, 59. — **F**.
BETTREMIEUX, 1881, Roubaix (Nord), rue Saint-Vincent-de-Paul, 30. — **F**.
BEZANÇON (Paul), 1888, Paris, rue de Miromesnil, 51. — **F**.
BEZANÇON (Fernand), 1891, Paris, rue de Monceau, 84.
BEZARD (Léon), 1866, Tours (Indre-et-Loire), rue Clocheville, 20.
BIDARD (HUBERDIÈRE P. S.), 1851, Saint-Bomer, Orne.
BIDE (J.-B.), 1875, Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).
BIGEARD (A.-L.-G.-E.), 1895, Paris, rue d'Angoulême, 23.
BINOT (Jean-Émile), 1893, Paris, rue Cassette, 22.
BISCH (Louis), 1898, Grenoble (Isère), avenue d'Alsace-Lorraine, 21.
BIZE (Maurice-Émile), 1895, Paris, rue Saint-Dominique, 110.
BLACHE (René), 1864, Paris, rue de Surène, 5.
BLAISE (Paul), 1889, Troyes.
BLANC (Édouard-Henri), 1882, Shanghaï, Hong-Kong Road. — **F**.
BLOCH (Adolphe), 1867, Paris, rue Saint-Georges, 43.
BLOCH (Maurice), 1901, Paris, rue de Rome, 39.
BLUYSEN (Marie-F.-R.), 1897, Boulogne-sur-Mer, rue Nationale, 13.
BODIN (Eugène), 1892, Rennes (Ille-et-Vilaine), quai Chateaubriand, 17 *bis*.
BODIN (Léonce), 1893, Paris, rue Lafayette, 127.
BODINIER (Victor-Julien), 1880, Craon (Mayenne).
BOIDIN (Louis), 1901, Paris, rue de Rennes, 83.
BOISSARD, 1879, Paris, rue de Berlin, 47.
BOIX (Émile), 1890, Paris, boulevard Haussmann, 115.
BONAMY (René-Louis-Alphonse), 1895, Paris, rue Vineuse, 21.
BONNAIRE, 1880, Paris, rue de Grenelle, 134.

BONNEAU (A.-A.), 1890, Mantes (Seine-et-Oise), rue Thiers, 24.
BONNEL (Adolphe), 1898, Paris, avenue Ledru-Rollin, 84.
BONNET (Stéphane), 1884, Paris, rue de Turin, 13.
BONNUS (Étienne), 1894, Paris, rue Georges-Ville, 14, et à Divonne (Ain) (l'été).
BOQUEL (André), 1893, Angers (Maine-et-Loire), rue Saint-Martin, 14. — F.
BORICAUD, 1898, Pointe-à-Pitre (Guadeloupe).
BOSVIEUX (J.-M.-F.), 1899, Ville-d'Avray (Seine-et-Oise).
BOTTENTUIT, 1866, Paris, rue Castellane, 13, et l'été à Plombières (Vosges). — F.
BOUCHACOURT (L.-F.-E.), 1894, Paris, rue du Rocher, 2.
BOUCHARD (Charles), 1862, Paris, rue de Rivoli, 174. — F.
BOUCHER (Paul), 1863, Corbeil (Seine-et-Oise). — F.
BOUCHERON (Hyppolyte), 1872, Paris, rue Pasquier, 11 *bis*.
BOUCHET (Paul), 1900, Paris, rue Hautefeuille, 19.
BOUISSON, 1866, Paris, rue Donizetti, 2.
BOULAY (Maurice), 1888, Paris, avenue Percier, 8 *bis*.
BOULLOCHE, 1887, Paris, rue Bonaparte, 5.
BOURCY (Paul), 1878, Paris, rue Matignon, 36.
BOURDEL, 1881, Paris, rue La Boétie, 13. — F.
BOURGEOIS (Henri), 1898, Paris, rue de Naples, 44.
BOURGES, 1887, Paris, boulevard de Courcelles, 73.
BOURGUIGNON (Georges), 1902.
BOURSIER (André), 1876, Bordeaux, rue Thiac, 7.
BOURSIER (Auguste), 1881, Paris, rue Cernuschi, 8, et l'été à Contrexéville (Vosges). — F.
BOUYER (Achille), 1859, Bordeaux, rue de l'Arsenal, 24, et l'été à Cauterets (Hautes-Pyrénées). — F.
BRAINE (Paul), 1882, Paris, avenue Victor-Hugo, 8.
BRANCA (Albert), 1895, Paris, rue de Constantinople, 2.
BRAULT, 1876, Paris, rue de l'Arcade, 18.
BRÉCY (Maurice), 1898, Villa des Pages, le Vésinet, (S.-et-O.).
BRÉCHOT, 1902.
BRELET (Maurice), 1901, Paris, rue Madame, 43.
BRÉSARD, 1891, Paris, rue de Marignan, 27.
BRIN (Henri), 1895, Angers (Maine-et-Loire).
BRINDEAU (Auguste), 1892, Paris, rue de Grenelle, 71.
BRISSAUD (Édouard), 1875, Paris, rue Bonaparte, 5.
BROCA (Auguste), 1881, Paris, rue de l'Université, 5. — F.
BRODEUR (P.), 1881, Montréal, Canada, rue Sherbrooke, 707.
BROSSARD (Jules), 1881, Poitiers (Vienne), rue de l'Est, 22.

BROUARDEL (Paul), 1859, Paris, rue de Bellechasse, 68. — **F.**
BROUARDEL (Georges), 1893, Paris, rue de Verneuil, 47.
BROUSSIN (Charles), 1879, Versailles, rue de la Paroisse, 41. — **F.**
BROUSSOLLE, 1882, Dijon (Côte-d'Or), rue J.-J. Rousseau, 109. — **F.**
BRUHL, 1885, Paris, rue Marguerite, 8 *bis*.
BRUNEAU (Frédéric), 1878, Châteauroux (Indre).
BUCQUOY (Jules), 1851, Paris, rue de l'Université, 81.
BUFNOIR (Maurice-Claude), 1897, Saint-Quentin (Aisne), rue d'Isle, 57.
BUREAU (Maurice), 1889, Nantes (Loire-Inférieure), place Lafayette, 3.
BUREAU (Gustave), 1894, Nantes (Loire-Inférieure), rue Voltaire, 5.
BUSCARLET (Francis), 1888, Genève (Suisse), rue Petitot, 12.

## C

CABOCHE (Paul), 1893, Paris, rue Saint-Honoré, 372.
CABOCHE (Henri), 1897, Paris, rue de Tocqueville, 22.
CADOL (H.-E.-A.), 1896, Paris, rue de Saint-Pétersbourg, 19.
CAHEN (Albert), 1900.
CAHN, 1883, Paris, place de la République, 16.
CALBET (J.-B.), 1889, Chatou (Seine-et-Oise), avenue du Chemin-de-Fer, 30.
CALMELS (Xavier), 1899, Albi (Tarn).
CALOT (J.-F.), 1888, Berck-sur-Mer.
CALVÉ (Jacques), 1902, Berck-sur-Mer, rue de l'Hôpital.
CAMESCASSE (Pierre), 1889, Paris, rue La Boétie, 116.
CAMESCASSE (Jean), 1883, Saint-Arnoult (Seine-et-Oise).
CANTONNET, 1902, Paris, boulevard Saint-Germain, 177.
CANUET, 1850, Paris, boulevard de Courcelles, 106. — **F.**
CANUET (Louis-Étienne), 1895, Paris, boulevard de Courcelles, 106. — **F.**
CARLIER (Victor), 1882, Lille, rue des Jardins, 16. — **F.**
CARNOT (L.-A.-P), 1894, Paris, boulevard Saint-Michel, 73. — **F.**
CARRIÉ, 1874, Paris, rue du Château-d'Eau, 21.
CARTAZ, 1871, Paris, boulevard Haussmann, 39. — **F.**
CARTON, 189, Paris, rue de Provence, 29.
CASTAIGNE, 1896, Paris, rue de Prony, 15.
CASTEX (André), 1875, Paris, avenue de Messine, 30.

CATHELIN (Fernand), 1898, Paris, rue Pierre-Charron, 21.
CAUBET 1869, Toulouse, rue Alsace-Lorraine, 44.
CAUBET, (Henri-Louis), 1899, Toulouse, rue Alsace-Lorraine, 44.
CAUSSADE (Georges), 1885, Paris, square de La-Tour-Maubourg, 10.
CAUTRU, 1890, Paris, rue Mogador prolongée, 6.
CAVASSE (Alfred), 1895, Paris, rue de Prony, 55.
CAYLA, 1882, Neuilly-sur-Seine, avenue de Neuilly, 31.
CAZALIS (J.), 1868, Cannes (Alpes-Maritimes), rue d'Antibes, 59.
CAZELLES, 1856, conseiller d'Etat, Paris, boulevard Malesherbes, 131.
CAZENAVE (William), 1891, Paris, rue Godot-de-Mauroi, 22.
CAZIN (Maurice), 1890, Paris, Place de la Madeleine, 7. — **F.**
CESTAN (Raymond), 1895, Toulouse, rue Alsace-Lorraine, 52.
CHABRY (Jean-Baptiste-Lucien), 1894, Paris, rue de Châteaudun, 23.
CHAILLOU, 1891, Paris, à l'Institut Pasteur.
CHAILLOUS (Maurice), 1895, Paris, rue de Longchamp, 14. — **F.**
CHAILLOUS (Joseph), 1896, Paris, rue d'Artois, 8.
CHAMPETIER DE RIBES (Camille), 1874, Paris, rue de l'Université, 28.
CHANTEMESSE, 1879, Paris, rue Boissy-d'Anglas, 30.
CHAPOTIN (Charles), 1899, Lorient (Morbihan), rue des Fontaines, 33.
CHAPT, 1892, Épernay (Marne).
CHAPUT, 1880, Paris, avenue d'Eylau, 21.
CHARCOT (Jean), 1891, Paris, rue de l'Université, 80.
CHARPENTIER (Eugène), 1866, Paris, boulevard de l'Hôpital, 17.
CHARRIN, 1880, Paris, avenue de l'Opéra, 11.
CHARTIER (André), 1884, Paris, rue de Maubeuge, 21.
CHASLIN (Philippe), 1882, Paris, rue de Rennes, 64. — **F.**
CHASTENET de GÉRY (Paul), 1900, Nantes, rue Voltaire, 17.
CHATELLIER, 1881, Paris, rue des Saussaies, 8.
CHAUFFARD, 1877, Paris, rue Saint-Simon, 2. — **F.**
CHENET, 1873, Paris, rue du Faubourg-Poissonnière, 25.
CHERON (P.-Henri), 1894, Paris, rue de la Bienfaisance, 35.
CHEVALET (Hippolyte), 1869, Paris, boulevard Malesherbes, 92.
CHEVALLEREAU, 1875, Paris, rue des Pyramides, 9.
CHEVÉ (Louis), 1900.
CHEVRIER (Louis-Émile), 1899, Paris, rue Danton, 10. — **F.**
CHIBRET, 1890, Aurillac (Cantal).
CHIRAY (1902).
CHRÉTIEN (Henry-Joseph), 1883, Poitiers (Vienne), rue Victor-Hugo, 12.

CHUQUET, 1875, Cannes (Alpes-Maritimes), rue Germain, 5.
CIVATTE, 1899, Paris, boulevard Raspail, 223.
CIVEL (Guillaume-Victor), 1888, Brest, rue Saint-Yves, 37.
CLADO, 1882, Paris, rue de Berry, 6.
CLAISSE (Paul), 1889, Paris, boulevard Saint-Germain, 197.
CLAISSE (André), 1895, Biarritz (Basses Pyrénées), Villa Claisse, Chemin du phare.
CLAUDE, 1893, Paris, rue du Cirque, 11 *bis*.
CLÉMENT (Louis), 1876, Avignon (Vaucluse), place Saint Pierre, 3.
CLERMONT (Christian), 1897, Montluçon (Allier).
COCHEMÉ (Henri-J.), 1897, Reims (Marne).
COFFIN (Ernest), 1886, Paris, rue Soufflot, 16. — F.
COLLEVILLE, 1880, Reims, rue de l'Université, 14.
COMTE (Albert), 1895, Paris, quai d'Orsay, 11.
CONDOLÉON (J.-J.), 1883, Smyrne (Turquie d'Asie), rue Parallèle, 57. — F.
CONSTENSOUX, 1896, Paris, rue de Lisbonne, 21.
CONZETTE (Gaston), 1885, Saint-Mandé (Seine), Grande-Rue, 17.
CORNILLON, 1867, Vichy (Allier), rue de la Chaume, 17.
COTTET (Jules), 1895, Paris, rue de l'Université, 169, et Évian-les-Bains (Haute-Savoie).
COTTIN (Émile), 1875, Dijon, rue Vauban, 12.
COUDERT (Émile), 1899, Paris, rue de Miromesnil, 105.
COUDRAY, 1878, Paris, rue des Mathurins, 55.
COULHON, 1859, Montluçon (Allier).
COURTADE (Th.-Marie-Denis), 1883, Paris, faubourg Saint-Honoré, 166.
COURTADE (A.), Paris, rue Castellane, 14.
COURTELLEMONT, 1900, Amiens, Porte-Paris, 14.
COURTILLIER (Léon), 1893, Paris, rue de la Bienfaisance, 8.
COURTOIS-SUFFIT, 1887, Paris, boulevard de Courcelles, 38.
COUVELAIRE (A.-M.), 1897, Paris, rue Pierre-Charron, 29.
COVILLE (Maurice), 1895, Orléans (Loiret), rue du Colombier, 18.
COYON (Amand), 1896, Paris, rue de l'Arcade, 20.
CREQUY (J.-B.-Ulysse), 1854, Paris, boulevard Magenta, 124.
CRIVELLI (Marcel), 1884, Melbourne, Albert Park (Australie). — F.
CROISIER (Alexandre), 1898, Blois (Loir-et-Cher).
CROUZON, 1900, Paris, rue du Commandant-Rivière, 12.
CRUET, 1875, Paris, rue des Capucines, 22.
CUFFER, 1873, Paris, avenue Percier, 1.
CUNÉO (Bernard-Joseph), 1895, Paris, rue Godot-de-Mauroi, 18.
CUVILLIER (Henri-Jean), 1887, Paris, rue Cambon, 4.

## D

DACOROGNA-BEY, 1862, Le Caire (Égypte).
DAMALIX, 1879, Charenton-Saint-Maurice (Seine), rue des Épinettes.
DAMBRIN, 1899, Toulouse, rue Pargaminières, 66.
DANTHON, 1861, Montluçon.
DARRÉ (Henri), 1902, Paris, boulevard Port-Royal, 88.
DARIER, 1880, Paris, boulevard Malesherbes, 77.
DAROLLES (Camille), 1873, Provins (Seine-et-Marne).
DARTIGUES (Louis), 1896, Paris, rue d'Anjou, 14.
DAUCHEZ, 1879, Paris, rue de Mézières, 6.
DAURIAC (Jules-Stanislas), 1892, Paris, rue de Saint-Pétersbourg, 28.
DEBOVE (Maurice), 1868, Paris, rue La Boétie, 53. — **F.**
DE BRUN DU BOIS NOIR (H.-M.), 1879, Beyrouth (Syrie). — **F.**
DECLOUX (Léon), 1895, Paris, rue d'Offémont, 23.
DEFOIX (Pierre), 1868, Chabas, République Argentine.
DEFONTAINE (L.-C.), 1878, Le Creusot (Saône-et-Loire).
DEGORCE, 1898, Hanoï (Tonkin).
DEJEANNE (Jean-M.), 1869, Bagnères-de-Bigorre (Hautes-Pyr.). rue Coustous, 30.
DEJERINE (Jules), 1874, Paris, boulevard Saint-Germain, 179.
DEJERINE-KLUMPKE (Mme), 1887, Paris, boulevard Saint-Germain, 179.
DELAGÉNIÈRE (Yves-H.), 1886, Le Mans (Sarthe).
DELAMARE (Valéry-Jules-Victor), 1895, Paris, rue de la Pompe, 30.
DELANGLADE (Joseph), 1892, Marseille, rue Nicolas, 24.
DELAUNAY, 1874, Paris, avenue Bosquet, 42. — **F.**
DELAUNAY (Eugène), 1889, Paris, avenue Montaigne, 53.
DELAUNAY (Victor), 1899, Paris, rue de Florence, 10.
DELAUNAY (Paul), 1901. Le Mans, avenue Thiers, 44.
DELBET (Pierre), 1884, Paris, rue du Bac, 24.
DELESTRE (Marcel), 1897, Paris, rue du Colisée, 11.
DELHERM (Louis), 1898, Paris, rue de la Bienfaisance, 2.
DELMONT-BEBET, 1895, Paris, rue de Flandre, 76.
DELOTTE, 1881, Limoges (Haute-Vienne).
DELSOL (Augustin), 1862, Palaiseau (Seine-et-Oise).
DEMANTKÉ, 1892, Dreux (Eure-et-Loir), rue Parisis, 44.
DEMARS (Achille), 1884, Paris, rue Castellanne, 12.

DEMELIN, 1883, Paris, avenue d'Eylau, 19.
DEMOULIN (Alphonse), 1883, Paris, rue du Four, 8.
DENIS (Maurice), 1901, Dreux.
DEROCHE (René), 1886, Paris, rue de Rome, 67.
DEROCQUE (André-Pierre), 1893, Rouen (Seine-Inférieure), quai du Havre.
DERVILLE (Léon), 1883, Lille, rue Jean-sans-Peur, 2.
DESCAZALS (Louis-A.-P.), 1895, Limoges (Haute-Vienne).
DESCHAMPS (Eug.), 1881, Paris, rue La Boétie, 21.
DESCOMPS (Paul), 1902.
DESCOMPS (Pierre), 1902, Paris, rue Monsieur-le-Prince, 62.
DESCROIZILLES (Jacques-Arthur), 1857, Paris, 29, avenue de l'Opéra.
DESFOSSES (L.-P.), 1893, Paris, rue de Rome, 83.
DESMARAIS, 1902.
DESNOS, 1877, Paris, rue La Boétie, 59.
DESPRÉAUX, 1883, Paris, rue Littré, 11. — **F**.
DESVAUX (G.-G.-L.), 1895, Angers (Maine-et-Loire), rue Paul-Bert, 16.
DETOT (Paul-Émile), 1900, Paris, rue Valentin-Haüy, 5.
DEVÉ (Félix), 1897, Rouen (Seine-Inférieure), rue des Carmes, 45.
DEVERS (Alfred), 1855, Saint-Jean-d'Angély (Charente-Inférieure), rue de l'Aireau, 32.
DIETERLEN, 1878, Versailles, avenue de Villeneuve-l'Étang, 45.
DIEULAFOY, 1865, Paris, avenue Montaigne, 38.
DIRIART (Raymond), 1893, Pau (Basses-Pyrénées), rue Bayard, 17.
DOLÉRIS (Jacques-Amédée), 1876, Paris, boulevard de Courcelles, 20.
DOMINICI (Henry), 1894, Hyères (Var).
DONNET (René), 1891, Limoges (Haute-Vienne).
DRANSART (Narcisse), 1872, Somain (Nord).
DROUIN (Alphonse), 1874, Le Mans (Sarthe), rue Auvray, 50.
DRUAULT, 1896, Chanceaux-sur-Choisille (Indre-et-Loire).
DUBAR (Louis-E.), 1876, Lille (Nord), rue de Tournai, 82.
DUBARRY, 1884, Paris, rue du Mail, 13.
DUBREUILH, 1882, Bordeaux, rue Ferrère, 27.
DUBRISAY, 1856, Paris, rue Jacob, 3.
DUBRISAY (fils), 1890, Paris, rue Jacob, 3.
DUBUC, 1859, Paris, rue Taitbout, 83.
DUCHESNE, 1859, Paris, rue Fontaine, 33.
DUCLAUX, 1901, Paris, boulevard Raspail, 133.
DUFOUR (Étienne), 1892, Paris, rue Boissière, 58.

DUFOURNIER (Léon-Alfred), 1889, Paris, rue de la Pompe, 9. — **F**.
DUGUET, 1861, Paris, rue de Londres, 60.
DUJON (Victor), 1893, Moulins (Allier).
DU PASQUIER, 1899, Le Havre (Seine-Inférieure), rue de l'Orangerie, 10.
DUPLAY, 1858, Paris, rue Jouffroy, 70. — **F**.
DUPRÉ (Edmond), 1887, Laval (Mayenne), rue Crossardière, 21.
DUPRÉ (Ernest), 1887, Paris, rue Saint-Georges, 47.
DUPUY, 1852, Caudéran (Gironde), chemin d'Eysines, 8.
DUPUY (Paul-Jean), 1900, Paris, rue la Fayette, 56.
DUPUY-DUTEMPS, 1896, Paris, rue Marignan, 14.
DURAND-FARDEL (Raymond), 1881, Paris, rue de Courcelles, 164, et à Vichy (Allier). — **F**.
DURET (Henry), 1871, Lille, boulevard Vauban, 21.
DURRIEUX, 1896, Alger, boulevard Laferrière.
DUTIL (Adolphe), 1884, Nice (Alpes-Maritimes).
DUTOURNIER (M.-E.-A.), 1892, Bayonne (Basses-Pyrénées), place Notre-Dame, 6.
DUVAL (Pierre), 1898, Paris, boulevard Saint-Germain, 202.
DUVERNOY (Édouard), 1875, Belfort (Haut-Rhin). — **F**.
DUVIVIER (Jean-Louis-Denis), 1892, Ham (Somme).

## E

EHRHARDT (Pierre-Charles), 1889, Paris, rue Jouffroy, 95.
ÉMERY (Émile), 1893, Paris, rue Saint-Lazare, 105.
ENGELBACH (Paul), 1883, Le Havre (Seine-Inférieure).
ENRIQUEZ, 1888, Paris, avenue de l'Alma, 8.
ESCAT, 1894, Marseille (Bouches-du-Rhône), allées des Capucins, 9.
ESMONET (Charles), 1898, Paris, rue du Four, 28, et à Châtel-Guyon (l'été).
ESPINE (D') (Jean), 1867, Genève (Suisse). — **F**.
ESTRABAUT (Paul-Charles), 1895, Paris, avenue Friedland, 22.
ETTLINGER (Charles), 1889, Paris, rue Notre-Dame-de-Lorette, 22.

## F

FAISANS, 1877, Paris, rue La Boëtie, 30.
FAUQUEZ (Raoul), 1893, Paris, boulevard Malesherbes, 29.

FAURE (Jean-Louis), 1887, Paris, rue de Seine, 10.
FAURE (Louis), 1862, Riom (Puy-de-Dôme).
FAURE (Maurice), 1895, Paris, rue de la Bienfaisance, 2, La Malou-les-Bains (Hérault) et Nice.
FAUVEL (Louis-Auguste), 1894, Châlons-sur-Marne, rue Grande-Étape, 48.
FÉLIZET, 1866, Paris, rue d'Amsterdam, 93.
FÉROUELLE (Arthur), 1898, Saumur (Maine-et-Loire).
FERNET, 1860, Paris, rue Saint-Phillipe-du-Roule, 4. — **F**.
FERRAND (Jean-Baptiste), 1898, Paris, rue de Solferino, 6.
FERRAS, 1869, Bagnères-de-Luchon (Haute-Garonne). — **F**.
FERRON (Jules), 1896, Laval (Mayenne).
FERRY, 1902.
FESTAL (Alfred), 1882, Arcachon (Gironde), villa David.
FIQUET (A.-L.-A.), 1891, Aix-les Bains (Savoie), place Carnot.
FLEURY (Maurice de), 1886, Paris, boulevard Haussmann, 139.
FLORAND, 1882, Paris, rue La Boétie, 59.
FOLET (Henri), 1864, Lille, rue Solférino, 232.
FOLLET, 1892, Rennes (Ille-et-Vilaine), rue Duguesclin, 3.
FONTOYNONT (Maurice-A.), 1897, Tananarive (Madagascar).
FONT-RÉAULX (DE), 1897, Paris, rue de Thann, 13.
FORT (Joseph), 1858, Paris, rue des Capucines, 6.
FOSSARD, 1897, Paris, rue d'Hauteville, 69.
FOUCAULT, 1866, Fontainebleau.
FOURNIER (Alfred), 1854, Paris, rue de Miromesnil. 77 — **F**.
FOURNIER (Louis-Joseph), 1892, Paris, rue du Rocher, 46.
FOURNIER (Edmond), 1894, Paris, rue de Miromesnil, 77. — **F**.
FRANCILLON (Mlle), 1901, Paris, avenue de Friedland, 18.
FRANÇAIS (Henri), 1902, Paris, rue de Vaugirard, 17.
FRANÇAIS (Raymond), 1902, Paris, rue de Vaugirard, 17.
FREDET (Edmond), 1864, Paris, boulevard Malesherbes, 95, et à Royat (Puy-de-Dôme). — **F**.
FREDET (Pierre), 1893, Paris, rue de Rivoli, 182.
FRÉMONT (Victor), 1881, Vichy (Allier), rue de Nîmes, 38, et l'hiver à Nice (Alpes-Maritimes). — **F**.
FRENKEL (Bernard), 1894, Bucarest (Roumanie).
FRESSON (Henri), 1897, Whampow, road 18, Shanghaï (Chine).
FREY (Léon), 1892, Paris, boulevard Haussmann, 99.
FROIN (Georges), 1900, Paris, avenue d'Antin, 27.
FROUSSARD, 1897, Paris, rue Cardinet, 55, et à Plombières (Vosges). — **F**.
FUMOUZE (Victor), 1863, Paris, faubourg Saint-Denis, 78.

## G

GALISSARD de MARIGNAC, 1876, Genève, rue Senetrier, 18. — F
GALLOIS (Paul), 1880, Paris, rue de la Bienfaisance, 17.
GAMPERT (Aloïs-Michel), 1887, Genève (Suisse), rue Bellot, 9.
GANDY (Charles), 1895, Paris, rue du Rocher, 75.
GARDNER (Foxton-Eugène), 1900.
GARNIER (Marcel), 1895, Paris, rue du Rocher, 82.
GASNE (Georges), 1893, Paris, rue de Miromesnil, 92.
GASTOU, 1889, Paris, rue de Rome, 47.
GAUCHAS, 1877, Paris, rue Meissonier, 6.
GAUCHERY (Paul), 1898, Paris, rue du Regard, 12.
GAUCKLER, 1901, Pougues.
GAUDEAU, 1902, Tours.
GAUDEMET, 1902, Dijon, place Saint-Jean, 4.
GAUME (Louis), 1883, Paris, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 151.
GAUTHIER (Jean), 1889, médecin sanitaire à Suez (Égypte).
GAUTIEZ, 1880, Paris, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 182.
GEFFRIER, 1879, Orléans (Loiret), rue d'Escures, 6.
GELLÉ (Louis), 1885, Provins (Seine-et-Marne). — F.
GENEVRIER, 1902.
GENOUVILLE (Félix-Louis), 1890, Paris, rue de Lille, 75. — F.
GÉRAUDEL (Arthur), 1898, Paris, rue Boissière, 25.
GHIKA, 1896, Paris, rue Étienne-Marcel, 26.
GIBERT (Marc), 1896, Le Havre (Seine-Inférieure).
GIBERT (Paul-Eugène), 1855, Sèvres, avenue de Bellevue, 4. — F.
GILBERT, 1880, Paris, rue de Rome, 27. — F.
GILIS (Jean), 1889, Nîmes, boulevard de l'Amiral-Courbet, 8.
GIOUX (Léon), 1883, Seilhac (Corrèze).
GIRARD (Jules), 1871, Grenoble (Isère), rue Vicat, 4.
GIRARD (Joseph), 1898, Paris, Institut Pasteur.
GIROD (Charles), 1899, Paris, rue Moncey, 16.
GIROU, 1878, Aurillac (Cantal), avenue Gambetta, 11.
GOMOT, 1881, Guéret (Creuse), rue Ferraguë, 9.
GOSSET, 1894, Paris, rue de Lille, 81.
GOUGET, 1890, Paris, avenue de l'Opéra, 10.
GOURAUD, 1860, Paris, rue Las-Cases, 1.
GOURAUD (Paul), 1898, Paris, avenue de Tourville, 6.
GRANCHER, 1867, Paris, rue Beaujon, 36. — F.
GRANDHOMME (Auguste-A.), 1885, Saint-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise), place du Château, 14.

GRANDMAISON (DE), 1888, Paris, rue de Penthièvre, 36.
GRAUX (Gaston), 1873, Paris, avenue Kléber, 95, et l'été à Contrexéville (Vosges). — **F**.
GRENET (Alphonse), 1894, Étampes (Seine-et-Oise). — **F**.
GRENET (Henri), 1899, Paris, rue de l'Université, 26.
GRIFFON (Vincent), 1896, Paris, rue Joubert, 20.
GRISEL, 1896, Paris, rue Bonaparte, 11.
GROSJEAN (Simon), 1891, Berck-sur-Mer (Pas-de-Calais).
GROSSE (Albert), 1899, Nantes, rue de la Rozière, 35 *bis*.
GUELLIOT (Octave), 1877, Reims, rue du Marc, 9. — **F**.
GUENARD (Raymond), Épernay, rue Gambetta, 10.
GUÉNIOT (Paul), 1898, Paris, rue de Bourgogne, 58.
GUENIOT (Alexandre), 1857, Paris, rue de Lille, 1.
GUENOT (Joseph), 1901.
GUÉRY (Joseph), 1897, Fontenay-le-Comte (Vendée).
GUIARD (Pierre), 1878, Paris, rue de la Victoire, 90.
GUIBAL, 1899, Béziers (Hérault), allées Paul-Riquet.
GUIBÉ (Maurice-Joseph), 1895, Paris, rue du Pré-aux-Clercs, 5.
GUIBERT, 1858, Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord).
GUILLAIN (Georges), 1898, Paris, rue de Luynes, 6.
GUILLAUME (Louis), 1902.
GUILLEMIN (Marie-Joseph), 1895, Neufchâteau (Vosges).
GUILLEMOT (Louis), 1895, Paris, boulevard Saint-Germain, 215 *bis*.
GUILLEMOT (Albert), 1896, Paris, rue de Clichy, 56.
GUILLERMET (J.-L.), 1874, Chatou (Seine-et-Oise), rue Camille-Périer, 2.
GUILLET, 1882, Caen (Calvados), rue des Carmélites, 28.
GUINARD, 1879, Paris, rue Godot-de-Mauroi, 20.
GUINARD (Urbain), 1894, Saint-Étienne (Loire).
GUINON (Georges), 1883, Kermebon-en-Treboul, par Douarnenez (Finistère).
GUINON (Louis), 1884, Paris, rue de Madrid, 22. — **F**.
GUISEZ (Jean), 1898, Paris, boulevard Malesherbes, 72.
GUITER (Émile), 1879, Cannes (Alpes-Maritimes), villa Denise, boulevard de la Croisette.
GUYON (Félix), 1853, Paris, rue de la Baume, 28.
GUYON (Félix-Jean), 1888, Paris, rue de Madrid, 22.

## H

HABRAN, 1865, Reims, 77, place Drouet-d'Erlon.
HACHE (Maurice), 1879, Beyrouth (Syrie). — **F**.

HALBRON (Paul), 1901, Paris, rue du Cherche-Midi, 106.
HALIPRÉ (André), 1891, Rouen (Seine-Inférieure), rue des Carmes, 90.
HALLÉ (Noël), 1882, Paris, rue du Bac, 108.
HALLÉ (Jean), 1894, Paris, rue du Bac, 100.
HALLION (Louis), 1889, Paris, faubourg Saint-Honoré, 54.
HALLOPEAU, 1866, Paris, boulevard Malesherbes, 91.
HANNEQUIN (H.), 1877, Neuilly (Seine), rue Jacques-Dulud, 25, et à Bagnoles-de-l'Orne (Orne).
HARTMANN (Henri), 1881, Paris, place Malesherbes, 4.
HAURY (Auguste), 1895, Paris, rue de Clignancourt, 20.
HAUSER, 1897, Paris, rue Fourcroy, 20.
HEITZ-BOYER, 1901, Paris, rue Saint-Lazare, 58.
HEITZ (Jean), 1898, Paris, avenue Jules-Janin, 24, et à Royat (Puy-de-Dôme) l'été. — **F.**
HÉLARY (Louis-Jean), 1887, Enghien, Grande-Rue, 46.
HENNECART (Alexis), 1896, Sedan (Ardennes).
HENROT (Henri), 1863, Reims (Marne).
HEPP (Maurice), 1895, Paris, rue Chateaubriand, 4.
HERBÉCOURT (D'), 1897, Paris, rue Saint-Georges, 20.
HERBERT, 1865, Paris, rue Duphot, 18. — **F.**
HERBET, 1894, Paris, rue du Four, 14. — **F.**
HÉRESCO (Pierre), 1895, Bucarest (Roumanie), rue Scaune, 64. — **F.**
HERMARY, 1893, Tours (Indre-et-Loire).
HERRENSCHMIDT (Henri), 1896, Paris, rue Lauriston, 68.
HERRENSCHMIDT (André), 1899, Paris, rue Freycinet, 10.
HERSCHER (Maurice), 1898, Paris, rue de la Boétie, 85.
HEURTAUX (Alfred), 1855, Nantes, rue Newton, 2.
HIRTZ (Edgar), 1873, Paris, rue de Miromesnil, 29.
HIVET (Gaston), 1897, Château-Thierry (Aisne).
HONTANG, 1883, Paris, avenue de Malakoff, 61.
HORTELOUP, 1903, Estacion Santa Eufemia, province de Cordoba (République Argentine).
HUDELLET, 1872, Bourg (Ain), rue Pêcherie. — **F.**
HUDELO, 1886, Paris, rue d'Alger, 8.
HUET, 1884, Paris, rue Jacob, 21.
HUGUIER (Alphonse), 1899, Paris, avenue de la République, 9.
HULLEU (Maxime), 1901, Dunkerque, rue Sainte-Barbe, 8.
HUTINEL, 1872, Paris, rue Bayard, 7.

## I

IMBERT (Léon), 1895, Marseille, cours du Chapitre, 2.
ISCH-WALL, 1886, Paris, rue de l'Arcade, 23.
ISELIN (Armand), 1897, rue d'Assas, 70.
ISIDOR (Camille), 1893, Paris, rue de Maubeuge, 17.
ISZENARD (Paul), 1873, Saint-Denis (Seine).

## J

JACOBSON (Grégoire), 1894, Bucarest (Roumanie), strada Luterana, 39.
JACOMET (J.-M.-L.-A.), 1897, Douai (Nord), rue Saint-Julien, 24.
JACQUET, 1883, Paris, rue du Général-Foy, 52.
JACQUEMIN, 1902, Paris, boulevard du Temple, 35.
JACQUINET (G.-A.-R.), 1892, Reims (Marne).
JALAGUIER, 1875, Paris, rue Lavoisier, 25.
JAMIN (Robert), 1878, Paris, rue Taitbout, 52.
JANET, 1886, Paris, rue Tronchet, 4.
JANOT (Armand), 1898, Paris, avenue Ledru-Rollin, 83.
JARDET (Paul), 1881, Vichy (Allier), villa Portena. — **F.**
JARVIS (Charles), 1901, Paris, boulevard Malesherbes, 11.
JAYLE (Félix), 1891, Paris, boulevard Saint-Germain, 232. — **F.**
JEAN (Alfred), 1877, Paris, rue Tronchet, 29.
JEANNIN (Georges), 1893, Lons-le-Saulnier (Jura).
JEANSELME, 1883, Paris, rue de Miromesnil, 92.
JEANTON, 1882, Paris, rue Boccador, 18. — **F.**
JOCQS 1881, Paris, rue Taibout, 43.
JOFFROY, 1867, Paris, boulevard Saint-Germain, 195. — **F.**
JOLLY (Justin), 1894, Paris, rue de Babylone, 59.
JOMIER (Julien), 1900, Paris, rue Frédéric-Bastiat, 9.
JORAND (C.), 1892, Nangis (Seine-et-Marne).
JOSIAS, 1876, Paris, rue Montalivet, 3. — **F.**
JOSUÉ, 1893, Paris, avenue de Villiers, 7.
JOUON (Eugène), 1899, Nantes (Loire-Inférieure).
JOURDAN (Jean), 1890, Marseille, rue Breteuil, 61.
JOUSSET (Marc), 1878, Paris, boulevard Saint-Germain, 241.
JOUSSET (André), 1897, Paris, rue de Courcelles, 11.
JUDET (Henri), 1898, Paris, rue de Tocqueville, 22.
JUNIEN-LAVILLAUROY (Paul), 1894, Cognac (Charente), place de la Corderie, 13.

## K

KAHN (Léon), 1892, Paris, boulevard Haussmann, 154.
KARTH, 1878, Paris, rue Christiani, 11.
KATZ (Albert), 1899, Paris, place des Ternes, 9.
KEIM, 1896, Paris, rue de Miromesnil, 78. — **F.**
K'GUISTEL (Yan), 1867, Guérande (Loire-Inférieure).
KLEIN, 1902.
KLIPPEL (F.-M.), 1884, Paris, rue de Grenelle, 20. — **F.**
KŒCHLIN (Eugène), 1853, Mulhouse (Alsace).
KUSS, Sanatorium d'Angicourt.

## L

LABADIE-LAGRAVE, 1867, Paris, avenue Montaigne, 8. — **F.**
LABBÉ (Léon), 1856, Paris, boulevard Haussmann, 117.
LABBÉ (Marcel), 1894, Paris, rue de Prony, 9.
LABBÉ (Louis-Donatien), Paris, 1879, avenue Montaigne, 45.
LABBÉ (Raoul), 1898, Paris, avenue Kléber, 14.
LABEDA, 1861, Toulouse (Haute-Garonne), rue Saint-Joseph, 36.
LABEY (Georges), 1867, Paris, avenue de Breteuil, 39.
LABURTHE, 1865, Paris, rue Cretet, 7.
LACAPÈRE (Georges), 1897, Paris, rue Volney, 4.
LACASSE, 1901, Paris, rue de Clichy, 9.
LACAZE-DORI (Raymond), 1879, Montauban, allées Mortarieu, 1.
LACOUR (René), 1894, Épinal (Vosges), rue Gambetta, 27.
LADROITTE (J.-L.), 1881, Brunoy (Seine-et-Oise). — **F.**
LAFOURCADE (Louis), 1888, Bayonne, rue Jacques-Laffite, 2.
LAGRANGE (Antoine), 1866, Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire).
LAIGNEL-LAVASTINE (Maxime), 1899, Paris, rue du Rocher, 35.
LALESQUE, 1878, Arcachon (Gironde), villa Claude-Bernard.
LAMOUROUX (Jean), 1898, Paris, rue du Caire, 51.
LAMY (Henri), 1889, Paris, rue Saint-Philippe-du-Roule, 8.
LANCE, 1899, Paris, rue Blanche, 46.
LANCRY (Gustave), 1883, Dunkerque.
LANDETA (Jean-Baptiste de), 1859, Habana (Ile de Cuba).
LANDOUZY (Louis), 1871, Paris, rue Chauveau-Lagarde, 4.
LANDOWSKI (Ladislas), 1892, Paris, rue de Miromesnil, 62.
LANGENHAGEN (Alex.-René DE), 1880, Paris, rue Le Sueur, 14.
LANGEVIN (Gustave), 1899, Le Mans (Sarthe).

LANNELONGUE (O.-M.), 1862, Paris, rue François-Ier, 3.
LAPERSONNE (DE) (F.-J.), 1879, Paris, boulevard Malesherbes, 90.
LARCHER, 1863, Paris, rue de Passy, 97.
LAROCHE, 1896, Périgueux (Dordogne), boulevard Michel-Montaigne, 22.
LASKINE, 1886, Paris, rue de Châteaudun, 38.
LASSERRE, 1890, Bayonne (Basses-Pyrénées).
LATASTE, 1875, Paris, rue Radziwill, 9.
LATIL (Victor), 1878, Aix-en-Provence, rue Goyrand.
LAUBRY (Charles), 1899, Paris, rue Marbeuf, 14 *bis*.
LAUGIER (Maurice), 1865, Paris, rue d'Athènes, 10.
LAUNAY, 1892, Paris, rue La Boétie, 12.
LAUNOIS, 1879, Paris, rue Portalis, 12.
LAURAND, 1877, Paris, avenue Kléber, 77.
LAURENS (Georges), 1893, Paris, rue de la Victoire, 60.
LAURENS (Paul), 1900, Paris, rue La Trémoille.
LAURENT (Auguste), 1877, Versailles (Seine-et-Oise), rue Colbert, 7.
LAUTH (T.-G.), 1883, Le Vésinet (Seine-et-Oise), rue Alphonse-Pallu, 48.
LAVAUX, 1884, Paris, boulevard Émile-Augier, 18.
LAVERGNE (Fernand), 1879, Biarritz (Basses-Pyrénées).
LAVIE (Abel), 1883, Rueil (Seine-et-Oise).
LEBLOND (Albert), 1869, Paris, place Saint-Georges, 28.
LE BEUF (Pierre-Ph.-Jules), 1866, Bayonne, rue Vainsot, 14.
LEBON (Henri), 1891, Paris, rue de Saint-Pétersbourg, 16.
LEBRET, 1903, Divonne-les-Bains.
LECÈNE, 1900, Paris, rue Madame, 15.
LECLERC (René), 1878, Saint-Lô (Manche), rue du Château, 1.
LE DAMANY, 1894, Rennes (Ille-et-Vilaine).
LE DENTU, 1862, Paris, rue du Général-Foy, 27.
LEDUC, 1876, Paris, avenue Bosquet, 16 *ter*.
LEFEBVRE (Albert), 1887, Laon (Aisne). — **F.**
LEFÈVRE (Armand), 1884, Malakoff (Seine), route de Montrouge, 95.
LEFLAIVÉ, 1883, Paris, rue Lafayette, 189.
LE FUR (René), 1895, Paris, rue La Boëtie, 103.
LE GENDRE (Paul), 1881, Paris, rue Taitbout, 95.
LEGRAND (Ch.-J.), 1886, médecin sanitaire à Alexandrie (Égypte).
LEGROS (Gaston), 1899, Paris, rue de Miromesnil, 96.
LEGRY (Th.), 1886, Paris, rue de Rennes, 65.
LEGUEU (F.-L.), 1886, rue de Rome, 29. — **F.**
LEJONNE (Paul), 1898, Paris, villa Niel, 4.
LE LORIER (Victor), 1900, Paris, avenue de Wagram, 78.

LEMARIEY (Théodore), 1892, Rouen, rue Guillaume-le-Conquérant, 1.
LEMIERRE (André), 1900, Paris, boulevard Péreire, 167.
LENGLET (Eugène), 1898, Paris, rue de Vézelay, 9.
LENOBLE, 1894, Brest (Finistère), rue de la Mairie, 2.
LENOIR (Olivier), 1894, Paris, boulevard Saint-Germain, 67.
LE NOIR, 1887, Paris, rue de Rivoli, 162.
LENORMANT (Charles), 1897, Paris, cité Vaneau, 5.
LÉO (Gontrand), 1898, Paris, avenue Victor-Hugo, 186.
LÉONARDON-LAPERVENCHE, 1883, Ribérac.
LEPAGE, 1883, Paris, boulevard Malesherbes, 78. — **F.**
LEPETIT (Louis-Paul), 1891, Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).
LE PIEZ (Aristide), 1868, Biarritz (Basses-Pyrénées).
LE PLAY, 1902, Paris, rue du Bac, 40.
LEREBOULLET (Pierre), 1897, Paris, bd St-Germain, 177. — **F.**
LEREDDE, 1889, Paris, rue de Villejust, 4.
LERI (André), 1900, Paris, rue Sontay, 4.
LERMOYEZ, 1880, Paris, rue La Boétie, 20 *bis*.
LEROUX (Charles), 1875, Paris, rue Chauveau-Lagarde, 14.
LEROUX (Henri), 1876, Paris, rue de Grenelle, 42.
LE ROUX (Henri), 1899, Caen (Calvados), rue Jean-Romain, 16.
LEROY (Léandre), 1863, Paris, rue Saint-Philippe-du-Roule, 4.
LE ROY (Lucien), 1883, Paris, rue de Grenelle, 119.
LE ROY (Georges), 1885, Paris, rue Tronchet, 29.
LE ROY DES BARRES (Adrien), 1898, Hanoï (Tonkin).
LESAGE (Adolphe), 1884, Paris, rue de Lille, 49.
LESNÉ (A.-E.), 1895, Paris, rue de Miromesnil, 2.
LE SOUEF, 1858, Rouen (Seine-Inférieure), rue Fontenelle, 24.
LE SOURD (François), 1899, Paris, rue Saint-André-des-Arts, 49.
LE SOURD (Louis), 1898, Paris, rue Saint-Dominique, 30. — **F.**
LÉTIENNE, 1888, Paris, rue de Penthièvre, 2.
LETULLE, 1874, Paris, rue de Magdebourg, 7.
LEUDET (Pierre-Robert), 1884, Paris, rue de Bellechasse, 72.
LEURET (André), 1899, Paris, rue Victor-Considérant, 4.
LEVAL-PICQUECHEF (Louis-Raoul), 1880, Paris, rue Clément-Marot, 5.
LEVEN (Gabriel), 1897, Paris, rue de Miromesnil, 66.
LEVESQUE (Georges), 1898, Valenciennes (Nord).
LEVI (Léopold), 1891, Paris, rue d'Édimbourg, 11 *bis*.
LEVREY (Léon), 1895, Boulogne-Billancourt (Seine), rue des Rieux, 18.
LEVY (Émile-Paul), Paris, rue du Général-Foy, 17. — **F.**

LÉVY, 1902.
LHERMITE, 1901.
LION (G.-C.), 1886, Paris, rue Joubert, 33.
LOEPER (Maurice), 1898, Paris, rue Paul-Louis-Courier, 15.
LŒWY (Robert), 1897, Paris, boulevard Saint-Michel, 87.
LOMBARD (E.-E.-J.), 1895, Paris, rue de Rome, 49.
LONDE (Paul), 1891, Paris, rue d'Athènes, 15. — **F.**
LONG (Édouard), 1894, Genève, rue Constantin, 6. — **F.**
LORRAIN (Maurice), 1894, Paris, avenue Kléber, 47. — **F.**
LORTAT-JACOB (Léon), 1899, Paris, avenue Carnot, 30.
LOUBET (Louis), 1898, Marseille (Bouches-du-Rhône).
LOUSTE, 1901, Paris, boulevard Haussmann, 167.
LOVY (Frédéric), 1889, Tunis, avenue de France, 4. — **F.**
LUBET-BARBON, 1882, Paris, boulevard Haussmann, 110. — **F.**
LUCAS-CHAMPIONNIÈRE (Just), 1865, Paris, avenue Montaigne, 3.
LUCAS-CHAMPIONNIÈRE (Paul), 1871, Paris, rue de Clichy, 52.
LUTIER (André), 1899, Paris, rue de Lévis, 57.
LUNEAU (Gabriel), 1871, Nantes, rue Bastille, 64.
LUYS (Georges), 1896, Paris, rue de Grenelle, 20.
LYON, 1886, Paris, rue de la Pépinière, 11.

## M

MACAIGNE (M.-H.), 1888, Paris, avenue d'Antin, 73.
MAGDELAINE (L.-P.), 1893, Paris, rue de Villersexel, 7.
MAHAR (Vincent), 1900, Paris, rue Nouvelle, 3.
MALAPERT (P.-H.), 1890, Poitiers (Vienne).
MALARTIC (Jean-A.-H.), 1897, Toulon (Var), boulevard de Strasbourg, 42.
MALHERBE (Aristide-Armand), 1891, Paris, place de Laborde, 12.
MALHERBE (Albert-Hippolyte), 1868, Nantes, rue Bertrand-Geslin, 7.
MALIBRAN, 1881, Menton (Alpes-Maritimes), et Cauterets.
MANGIN-BOCQUET (G.-E.), 1892, Paris, rue Lavoisier, 22.
MALASSEZ, 1867, Paris, boulevard Saint-Germain, 168.
MANTEL (Paul), 1885, Saint-Omer (Pas-de-Calais), place Victor-Hugo, 7.
MANTOUX (Denis), 1899, Paris, rue de Richelieu, 92.
MARCANO, 1871, Paris, boulevard de Courcelles, 89.
MARCHAIS (Maurice), 1895, Paris, 3, rue Cambacérès.

MARCILLE (Maurice), 1896, Paris, quai Malaquais, 19.
MARFAN, 1881, Paris, rue La Boétie, 30. — **F.**
MARIE (Pierre), 1878, Paris, boulevard Saint-Germain, 209. — **F.**
MARIE (René), 1892, Paris, rue de Prony, 64.
MARTIN (Édouard), 1871, Genève (Suisse), route Malagnou, 3.
MARTIN (Louis), 1892, Paris, rue de Vaugirard, 205. — **F.**
MARTIN (Albert), 1893, Rouen, place de la Cathédrale, 6.
MARTIN (Charles), 1894, Angers (Maine-et-Loire).
MARTIN (André), 1895, Paris, rue de Courcelles, 113.
MARTIN (Henri-Charles), 1860, Paris, rue Faustin-Hélie, 4.
MARTIN, 1902, Paris, rue Denfert-Rochereau, 33 *bis*.
MARTINET (J.-A.), 1879, Paris, rue Rembrandt, 8.
MASBRENIER, 1897, Melun (Seine-et-Marne), avenue Thiers, 24.
MASCAREL (Jules), 1838, Châtellerault.
MASSARY (Ernest de), 1891, Paris, rue de Miromesnil, 74.
MATHIEU (Albert), 1878, Paris, rue des Mathurins, 37.
MATTON (René), 1889, Salies-de-Béarn (Basses-Pyrénées).
MAUBAN (Henri), 1901, Paris, rue de la Bienfaisance, 33, et à Vichy (l'été).
MAUGER (Noël), 1897, Versailles, rue d'Angivilliers, 47.
MAUGER (Adrien), 1897, Paris, boulevard Raspail, 92.
MAUNOURY (Gabriel), 1872, Chartres (Eure-et-Loir). — **F.**
MAUNY (1887) Saintes, rue Cuvillier, 9.
MAUREL (Pierre), 1889, Paris, rue Greuze, 12, et à La Bourboule (Puy-de-Dôme).
MAUREL, 1866, Toulouse.
MAURIAC (Charles), 1855, Paris, rue Caumartin, 15.
MAURIN (Émile), 1886, Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), rue Massillon, 1. — **F.**
MAURY (Adolphe), 1898, Nîmes (Gard), rue Porte-d'Alais, 4.
MAUTÉ (Alphonse), 1898, Paris, rue de Monceau, 9.
MAYGRIER (Charles), 1875, Paris, rue de Mogador, 10.
MAYOR (Albert), 1875, Genève (Suisse). — **F.**
MENDEL (Henri), 1889, Paris, boulevard Péreire, 99.
MENETRIER, 1882, Paris, boulevard Saint-Michel, 59.
MENIER (Alphonse), 1896, Paris, rue de la Néva, 10.
MERCIER (Raoul), 1893, Tours (Indre-et-Loire), boulevard Heurteloup, 41.
MERCIER (Marie-Edmond), 1896, Paris, avenue de Ségur, 50.
MERIGOT DE TREIGNY, 1882, Paris, rue de Monceau, 82.
MERKLEN (Pierre), 1870, Paris, rue de Téhéran, 19.
MERKLEN (Prosper), 1896, rue du Faubourg Poissonnière, 147.

MERMET, 1893, Lons-le-Saunier (Jura), rue Sébile, 20.
MÉRY, 1884, Paris, boulevard Malesherbes, 75.
MESLAY, 1892, Paris, rue de Rome, 51.
MESNARD (Alfred), 1897, Château-Gontier (Mayenne).
METTETAL (Frédéric), 1896, Paris, avenue Henri-Martin, 30.
MEUNIER (Valéry), 1858, Pau (Basses-Pyrénées).
MEUNIER (Henri), 1892, Pau (Basses-Pyrénées), rue Bayard, 23
MEURIOT (Henri), 1899, Paris, rue Berton, 17. — **F**.
MICHAUT (Charles), 1897, Paris, rue de Lyon, 4 *bis*.
MICHAUX (Georges),1897, Paris, boulevard Raspail, 2 (boulevard Saint-Germain).
MICHEL-DANSAC (Adrien), 1896, Paris, boulevard Haussmann, 73.
MICHON, 1891, Paris, rue Barbet-de-Jouy, 28.
MILHIET (Henri), 1898, Bourges, rue Porte-Jaune, 2.
MILIAN (G.-A.), 1895, Paris, rue de Berlin, place de l'Europe, 45.
MILLARD, 1853, Paris, rue Rembrandt, 4. — **F**.
MILLET (Émile), 1864, Paris, rue Davioud, 33.
MINET (E.-E.-M.-H.), 1898, Paris, rue de Berlin, 35.
MIRALLIÉ (Charles), 1892, Nantes, rue Crébillon, 19.
MOISSENET (Joachim), 1835, Paris, rue Richepanse, 9. — **F**.
MOLÈNES-MAHON (Paul DE), 1880, Paris, boul. Malesherbes,29.
MONBOUYRAN (Émilien), 1894, Agen, boulevard de la République, 82.
MONIER (Léon), 1903, rue du Rocher, 47.
MONOD (Charles), Paris, avenue Wagram, 121. — **F**.
MONOD (Louis), 1863, Paris, rue Fortuny, 2. — **F**.
MONOD (Jacques), 1894, Paris, rue Treilhard, 4.
MONOD (Fernand), 1896, Paris, rue de Navarre, 9.
MONPROFIT (A.), 1883, Angers (Maine-et-Loire), rue de la Préfecture, 7. — **F**.
MONSSEAUX (Alfred), 1898, Paris, rue d'Édimbourg, 27, et à Vittel (l'été).
MONTFUMAT (de), 1863, Paris, rue de Tocqueville, 22.
MONTHUS (Albert), 1897, Paris, rue de l'Université, 1.
MORAX (Victor), 1890, Paris, rue Bassano, 56.
MORDRET fils (Ernest), 1887, Le Mans (Sarthe), av. de Paris, 58.
MOREL-LAVALLÉE, 1881, Paris, rue du Rocher, 47.
MORÉLY, 1897, Tulle (Corrèze), quai de Valon, 27.
MORESTIN (Hippolyte), 1890, Paris, square Moncey, 1.
MORICHAU-BEAUCHANT (René), 1899, Poitiers (Vienne), rue Alsace-Lorraine, 21.
MORTAGNE, 1891, Le Merlerault (Orne).

MOSNY, 1887, Paris, rue de la Victoire, 64.
MOSSÉ, 1876, Toulouse (Haute-Garonne), rue du Taur, 36. — **F.**
MOUCHET (Albert), 1893, Paris, rue Pelouze, 12.
MOUCHOTTE (Joseph), 1899, Paris, rue Freycinet, 8.
MOULONGUET (Albert), 1884, Amiens (Somme), rue de la République, 55.
MOULS, 1886, Paris, avenue d'Orléans, 23.
MOURETTE (Ch.-Henri-René), 1893, Saint-Quentin, rue Saint-Thomas, 15.
MOUSSAUD, 1858, Paris, boulevard Sébastopol, 7, et à Nice (Alpes-Maritimes), quai du Midi, 15.
MOUSSOUS (André), 1882, Bordeaux, rue du Jardin-Public, 12.
MURET, 1902.

## N

NAGEOTTE (Jean-Nicolas), 1889, Paris, rue Notre-Dame-des-Champs, 82.
NAGEOTTE (Mme) (née Marie Wilbouchewitch), 1889, Paris, rue Notre-Dame-des-Champs, 82.
NATTAN-LARRIER (Louis), 1897, rue de Courcelles, 60.
NAUDIER, 1869, Lagny (Seine-et-Marne).
NAVARRO (Alfred-Monicot), 1892, Montévidéo (Uruguay).
NÉGRIÉ, 1860, Bordeaux, rue Ferrère, 54.
NÉLATON (Charles), 1875, Paris, rue Saint-Honoré, 368.
NETTER, 1877, Paris, boulevard Saint-Germain, 129.
NICAISE (Victor), 1899, Paris, rue Mollien, 3.
NICAS (Louis), 1850, Fontainebleau, rue Saint-Honoré, 80.
NITOT, 1875, Paris, rue Arsène-Houssaye, 9.
NIVERT, 1858, Paris, rue Bayard, 22.
NOBECOURT (Pierre), 1895, Paris, rue Clément-Marot, 14.
NODOT (Léopold), 1887, Auxerre (Yonne).
NOGUES, 1887, Paris, rue Marbeuf, 8.
NOTTIN, 1865, Paris, boulevard des Batignolles, 63. — **F.**

## O

OETTINGER, 1880, Paris, rue Matignon, 12.
OLIVIER (Paul), 1865, Rouen (Seine-Inférieure), rue de la Chaise, 12.

OLIVIER (Adolphe), 1878, Paris, rue de Maubeuge, 6.
OLLIVE, 1879, Nantes (Loire-Inférieure), rue Lafayette, 9.
OMBRÉDANNE (Louis), 1895, Paris, quai aux Fleurs, 1.
OPPENHEIM (Robert), 1897, Paris, rue de la Pompe, 174.
ORRILLARD (Victor), 1890, Châtellerault (Vienne).
OUDIN (Paul), 1876, Paris, rue de Belzunce, 12.
OULMONT, 1873, Paris, rue de Téhéran, 5.
OVION (Louis), 1877, Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais).

## P

PAGE (Antoine), 1894, Saint-Malo (Ille-et-Vilaine), rue du Boyer, 9.
PAGNIEZ (Philippe), 1898, Paris, rue Jean-Goujon, 24.
PAISSEAU (Georges) 1901, Paris, rue Taitbout, 66.
PAINETVIN (F.-M.), 1860, Fresnoy-le-Grand (Aisne).
PALLIER, 1887, Paris, rue des Martyrs, 24.
PAMARD (Alfred), 1858, Avignon (Vaucluse). — **F**.
PANNÉ (Gilbert), 1883, Nevers (Nièvre), avenue Marceau, 8.
PAPILLON (Paul-Henri), 1889, Paris, rue Frédéric-Bastiat, 7. — **F**.
PAPILLON (Gustave-Ernest), 1894, Paris, rue Moncey, 17.
PAQUY, 1893, Paris, rue Grétry, 2.
PARIS (Albert), 1899, Paris, rue d'Assas, 50.
PASCAL (F.-A.), 1895, Paris, boulevard Flandrin, 94; l'hiver à Cannes (Alpes-Maritimes); l'été, à Deauville (Calvados).
PASTEAU (Octave), 1894, Paris, avenue de Villars, 13.
PASTURAUD (Daniel), 1871, Étampes (Seine-et-Oise). — **F**.
PAUCHET (Victor), 1892, Amiens (Somme), rue Pierre-l'Ermite.
PAUL-BONCOUR (Eugène), 1875, Paris, faubourg St-Honoré, 52.
PAUL-BONCOUR (Georges), 1893, Paris, faubourg St-Honoré, 164.
PÉDEPRADE (Albert), 1897, Bagnères-de-Bigorre (Hautes-Pyrénées), Coustous, 28.
PENNEL, 1880, Paris, boulevard Magenta, 26.
PÉRAIRE, 1883, Paris, rue de Solferino, 11.
PÉRIER, 1859, Paris, rue Boissy-d'Anglas, 9. — **F**.
PERRIN (Léon), 1881, Marseille, rue de Paradis, 140. — **F**.
PERRIN (Charles), 1891, Dijon, place Saint-Jean, 8.
PERRUCHET, 1890, Paris, rue de Miromesnil, 14.
PESCHER, 1890, Paris, rue d'Allemagne, 84.
PESTEMALZOGLU (Constantin), 1898, Paris, rue du Commerce, 78.
PETIT (Henri), 1901, Paris, rue de Rennes, 149.
PETIT (Jean) 1898 Niort (Deux-Sèvres), rue de la Motte-du-Pin, 15.

PETIT (René), 1893, Tours (Indre-et-Loire), rue d'Entraigues, 4.
PETRON, 1896, Le Caire (Égypte).
PEYROT, 1868, Paris, rue Lafayette, 35.
PHOCAS (Gérasime), 1880, Athènes (Grèce).
PIATOT (Joseph-Adrien), 1895, Paris, place Saint-François-Xavier, 9, et à Bourbon-Lancy (Saône-et-Loire). — F.
PICOT (Constant-E.), 1867, Genève (Suisse), cours Saint-Pierre, 3.
PIERRET (Antoine), 1871, Lyon, place Perrache, 13.
PIGNOL (Jules-Pierre), 1882, Paris, rue Pigalle, 34.
PINARD, 1871, Paris, rue Cambacérès, 10. — F.
PINEAU (Arsène-Édouard), 1889, Paris, rue Mozart, 44.
PINEL-MAISONNEUVE, 1886, Paris, boulevard Saint-Germain, 198. — F.
PISSAVY (Alexis), 1894, Paris, rue de Villersexel, 2.
PLANQUE (E.-A.-M.-J.), 1894, Arras (Pas-de-Calais), rue Gambetta.
PLICQUE, 1884, Paris, rue de Dunkerque, 34 *ter*. — F.
POCHON (Gaston), 1893, Paris, avenue Friedland, 6.
POIRIER DE CLISSON, 1898, Paris, rue de Chaillot, 23.
POISSON (Louis), 1875, Nantes, rue Bertrand-Geslin, 5.
POIVET, 1890, Dinan (Côtes-du-Nord).
POLGUÈRE, 1883, Paris, rue de Rivoli, 18.
PORAK, 1873, Paris, boulevard Saint-Germain, 176. — F.
POTEL (M.-E.-P.), 1891, Paris, rue Louis-le-Grand, 10.
POTIER, 1890, Paris, rue de la Bienfaisance, 27.
POTOCKI (L.-J.), 1883, Paris, rue Volney, 6.
POULARD, 1899, Paris, rue du Commandant-Rivière, 10.
POUPINEL, 1881, Paris, avenue Victor-Hugo, 50. — F.
POTIER (François-Marie), 1890, Paris, boulevard Haussmann, 136.
POUPON, 1881, Paris, rue Laffitte, 47. — F.
POUQUET (Joseph), 1894, Paris, rue du Pré-aux-Clers, 8.
POUSSON (Alfred), 1879, Bordeaux, rue Vital-Carles, 9.
POZZI (Samuel), 1868, Paris, avenue d'Iéna, 47.
POZZI (Adrien), 1884, Reims (Marne).
PRAT (Louis), 1899, Nice, rue d'Italie, 1.
PRÉVOST (Jean-Louis), 1863, Genève, rue Eynard, 6.
PRIOLEAU, 1886, Brive (Corrèze), rue des Jacobins. — F.
PROUST (Robert), 1894, Paris, boulevard Saint-Germain, 136.

## Q

QUEYRAT, 1881, Paris, boulevard La-Tour-Maubourg, 25.

SAINT-GERMAIN (Louis de), 1888, Paris, rue de Montaigne, 24. — F.
SALLARD (A.-L.-M.), 1888, Paris, rue Clapeyron, 15.
SALOMON (Moïse), 1899. Paris, rue d'Édimbourg, 10.
SAPELIER (E.-J.). 1880, Paris, avenue Bugeaud, 14.
RDOU (G.), 1888, Nice (Alpes-Maritimes), rue Verdi, 8.
'AGE (C.), 1897, Paris, boulevard de Latour-Maubourg, 14.
.JVÉ, 1902.
SAUVINEAU, 1888, Paris, rue des Mathurins, 42 *bis*.
SAVARIAUD, 1892, Paris, rue Lafayette, 41.
SCHACHMANN (Maximilien), 1882, Bucarest, 32, Str. Stirbez, Voda.
SCHÆFER (André), 1895, Paris, rue de Rennes, 69.
SCHMID (E.-L.-M.), 1893, Nice (Alpes-Maritimes), rue Deloye, 5.
SCHWARTZ (Édouard), 1873, Paris, boulevard Saint-Germain, 183. — F.
SCHWARTZ (Anselme), 1897, Paris, rue de Lille, 7.
SEBILEAU, 1884, Paris, boulevard Malesherbes, 78.
SECHEYRON, 1884, Toulouse, rue de Bellegarde, 10. — F.
SÉE (Marcel), 1891, Paris, rue Lavoisier, 2.
SEGOND, 1875, Paris, quai d'Orsay, 11.
SEMELAIGNE, 1883, Neuilly-sur-Seine, avenue de Madrid, 16.
SÉNÉ, 1880, Pauillac (Gironde).
SERGENT (Émile-Eugène), 1892, Paris, boulevard Haussmann, 172.
SEVESTRE, 1868, Paris, rue de Rome, 37. — F.
SICARD (Jean-Marie), 1895, Paris, rue Madame, 41.
SIGUIER (Charles), 1894, Melun (Seine-et-Marne).
SIKORA (Pierre), 1898, Tulle (Corrèze), quai Baluze, 8.
SILVA (de), 1902.
SIREDEY, 1878, Paris, rue Taitbout, 80.
SIRON (Léon-Paul), 1894, Maubeuge (Nord).
SOLLIER (Paul), 1887, Boulogne-s.-Seine, route de Versailles, 145.
SOREL (Robert), 1890, Dijon (Côte-d'Or), place Darcy, 8.
SOULIGOUX (Charles), 1890, Paris, rue de l'Isly, 8.
SOUPLET, 1889, Paris, rue Bonaparte, 30.
SOUQUES, 1887, Paris, rue de l'Université, 17. — F.
SOURDILLE (Gilbert), 1892. Nantes, rue du Calvaire, 20.
SOYER (Charles), 1879, Paris, rue d'Assas, 22.
SPILLMANN (Paul), 1868, Nancy (Meurthe-et-Moselle), rue des Carmes, 40.
STACKLER (Henri), 1876, Paris, rue d'Edimbourg, 1.
STANCULEANU (Georges), 1898, Bucarest (Roumanie).
STOICESCO (Georges), 1871, Bucarest (Roumanie).

SUCHARD (Eugène), 1878, Paris, rue Notre-Dame-des-Champs, 75.
SUSS (Alfred), 1876, Paris, boulevard Poissonnière, 15.

# T

TAGUET, 1902.
TAPRET (Odile), 1873, Paris, rue Volney, 8.
TARDIEU (Amédée), 1865, Mont-Dore (Puy-de-Dôme).
TAURIN (Albert), 1891, Paris, rue de Clichy, 13.
TEISSIER (Pierre), 1890, Paris, boulevard Saint-Germain, 205.
TÉMOIN (Sylvain), 1856, Nérondes (Cher).
TÉMOIN (Daniel), 1885, Bourges (Cher).
TENNESON, 1860, Paris, boulevard du Montparnasse, 89.
TERRIEN (Adrien-Félix), 1896, Paris, rue de Marignan, 16.
TERRIEN (Eugène), 1895, Paris, rue Marbeuf, 6.
TERSON (Albert-Jean), 1889, Paris, place de Laborde, 10. — **F.**
TESSON (René), 1898, 11, rue Paul-Bert, Angers (Maine-et-Loire).
THÉOHARI (Annibal), 1896, Bucarest (Roumanie).
THEVENARD, 1892, Paris, avenue de la Grande-Armée, 63.
THIBAULT (Arsène), 1887, Angers (Maine-et-Loire), rue du Quinconce, 8. — **F.**
THIBIERGE (Georges), 1879, Paris, rue des Mathurins, 64, — **F.**
THIERCELIN, 1890, Paris, rue des Mathurins, 37.
THIÉRY, 1886, Paris, rue de Seine, 6.
THIROLOIX, 1888, Paris, rue Marbeuf, 27.
THOINOT, 1881, Paris, rue de Tournon, 4.
THOMAS (André), 1893, Paris, boulevard Haussmann, 92.
THOMAS (Théodore), 1888, Paris, place des Saussaies, 2.
THUVIEN (Adolphe), 1879, Neuilly-sur-Seine, av. de Neuilly, 109.
TILLAYE (Paul), 1901, Tours, rue Grécourt, 1.
TILLOT (Émile), 1855, Rouen (Seine-Inférieure), rue Bras de-Fer, 4.
TISSIER (Léon), 1880, place de l'Alma, 5.
TISSIER (Paul), 1895, Paris, rue de Richelieu, 10.
THAON, 1902, Paris, rue Washington, 36.
TISSIER (Henri), 1896, Paris, rue Saint-Lazare, 62.
TIXIER (Hippolyte), 1862, Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), rue Hippolyte-Renoux, 15.
TOLLEMER (Louis), 1890, Paris, rue Taitbout, 82.
TONNET (Auguste), 1843, Saint-Maxire, près Niort.
TOUCHARD, 1890, Paris, rue Chauveau-Lagarde, 6.
TOUCHARD (Paul), 1901, boulevard de Clichy, 97.

TOUCHE (Claude-J.-R.), 1892, Orléans (Loiret), boulevard Alexandre-Martin, 57.
TOUPET, 1882, Paris, rue Marbeuf, 12.
TOURLET, 1899, Neuilly, 113 *bis*, avenue de Neuilly.
TOURNEMELLE (Charles), 1897, Paris, rue Lecourbe, 118.
TOURNIER, 1888, Paris, rue Louis-Blanc, 67.
TRIBOULET (Henri-François), 1889, Paris, avenue d'Antin, 25.
TRIDON (Paul), 1900, Paris, boulevard Raspail, 35.
TRISTAN (Pierre), 1900, Marseille (Bouches-du-Rhône), rue Saint-Jacques, 43.
TROISIER, 1869, Paris, rue La Boétie, 25. — F.
TROUSSEAU, 1878, Paris, boulevard Haussmann, 57. — F.
TRUMET DE FONTARCE (Armand), 1847, Paris, r. Corvetto, 2.
TUFFIER (Théodore), 1879, Paris, avenue Gabriel, 42.
TRÉMOLIÈRES, 1902.

## U

ULMANN (George), 1896, Paris, boulevard de Strasbourg, 32.

## V

VALUDE (Émile-Marie), 1880, Paris, rue de l'Université, 96.
VALUDE (Julien), 1877, Vierzon (Cher).
VANVERTS (Jules-L.-J.), 1894, Lille (Nord), rue de Solférino, 238.
VAQUEZ, 1884, Paris, boulevard Haussmann, 82.
VAST (Louis), 1860, Vitry-le-François (Marne).
VEAU (Victor), 1896, Paris, rue de Laborde, 50.
VEIL, 1876, Paris, rue de Lisbonne, 33.
VEILLON, 1890, Paris, rue de la Planche, 11.
VENOT (Maurice), 1893, Saint-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise), rue de la République, 20. — F.
VERCHÈRE, 1879, Paris, rue du Bac, 101.
VERCOUSTRE (Adolphe), 1889, Paris, rue Treilhard, 21.
VERLIAC (Julien), 1902, Paris, boulevard Saint-Germain, 209.
VERMOREL, 1893, Paris, rue Pierre-Charron, 38.
VÉRON (Félix), 1896, Rennes, rue Lafayette, 1.
VESLIN (Lucien), 1890, Évreux (Eure).
VIGNALOU (Alphonse), 1886, Paris, rue François-Ier, 62.
VIGNARD (Edmond), 1886, Nantes (Loire-Inférieure).
VIGNEROT (Adrien), 1887, Paris, rue Legendre, 77 *bis*.

**VILLAR, 1883, Bordeaux (Gironde), rue Castillon, 9.**
**VILLARET (Maurice), 1902, Paris, rue de Richelieu, 43.**
**VILLIÈRE (Jules-M.), 1894, Saint-Denis (Seine), rue Catulienne, 5.**
**VILPELLE (Edouard), 1887, Meaux (Seine-et-Marne).**
**VIMONT (Georges), 1876, Paris, rue des Écoles, 6 *bis*.**
**VINSONNEAU (Camille), 1900, Angers (Maine), rue du Mail, 86.**
**VITTEMAN, 1902.**
VITRY, 1901, Paris, rue du Cirque, 4.
VOISIN (Jules), 1871, Paris, rue Saint-Lazare, 23.
VOISIN (Roger), 1899, Paris, rue Saint-Lazare, 23.
VOURY (Edouard), 1872, Marly-la-Ville.
VOUZELLE (Louis), 1895, Limoges (Haute-Vienne).

## W

WAGON (Alfred), 1900, Lens (Pas-de-Calais), rue du Château.
WALLICH (Victor-J.), 1887, Paris, rue de Bourgogne, 17.
WALTHER, 1879, Paris, rue de Bellechasse, 68.
WASSILIEFF (Alexandre), 1890, Paris, rue de Miromesnil, 57.
WEIL-HALLÉ, 1900, Paris, avenue Malakoff, 49.
WEILL (Émile-Prosper), 1897, Paris, rue de Naples, 9.
WICKHAM (Robert), 1846, Paris, rue Legendre, 4.
WIDAL (Fernand), 1884, Paris, boulevard Haussmann, 155.
WILLEMIN, 1889, Paris, avenue Hoche, 9, et l'été à Vichy (Allier).

## Z

ZADOK (Joseph), 1897, Paris, square Moncey, 7.
ZAMBACO-PACHA (Démétrius), 1851, Constantinople (Turquie), rue Koulouglou.
ZIMMERN (Adolphe), 1897, Paris, rue Bassano, 19.
ZUBER (Ernest), 1892, Paris, rue du Regard, 14.

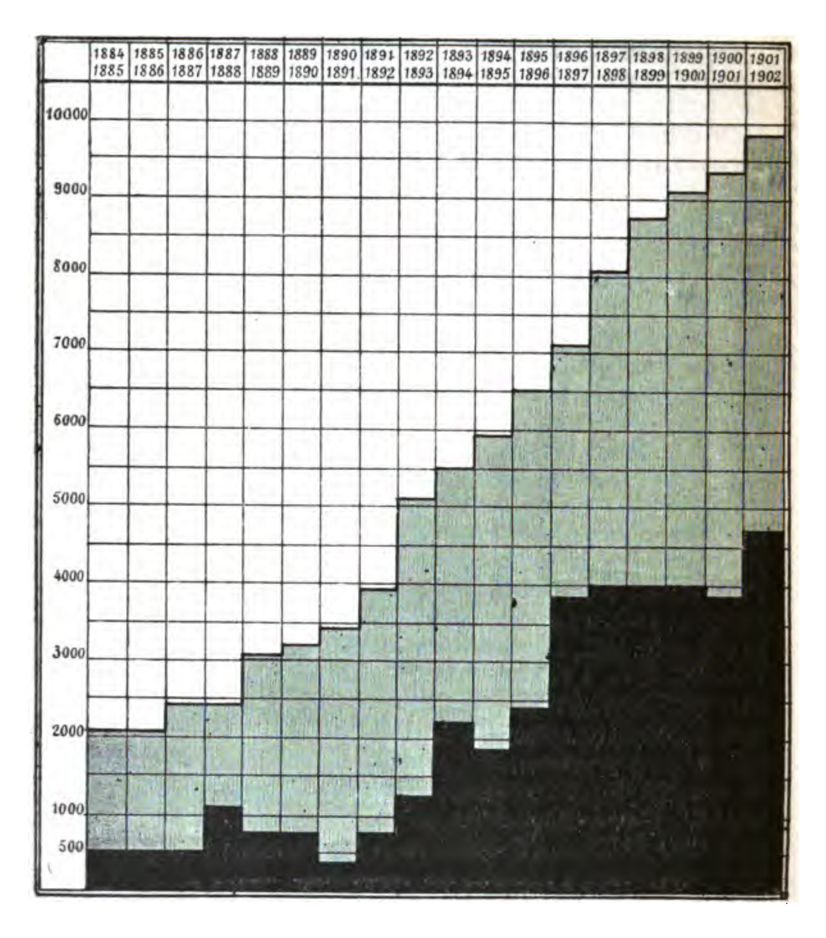
II

## INTERNES EN EXERCICE

AYNAUD, à l'hospice d'Ivry.
BALDENWECK (Louis), 1904, à l'hôpital Lariboisière.
BARBIER, à l'hôpital de la Charité.
BAUDET, 1906, à l'hôpital Saint-Louis.
BAUDOUIN, à l'hôpital des Enfants-Malades.
BLOCH (Paul), 1901, à l'hôpital de la Charité.
BONVOISIN, 1906, à l'hôpital Broussais.
BRISSY, 1903, à l'hôpital des Enfants-Malades.
BRUNEL DE CERBONNES (de), 1906, à l'hôpital Bichat.
CALDAGUES, 1903, à l'hospice de la Salpêtrière.
CARLOTTI, 1904, à l'hôpital des Enfants-Malades.
CERISE, 1903, à l'Hôtel-Dieu.
CHABERT, 1906, à l'hôpital Tenon.
CHARTIER, 1903, à l'hospice de la Salpétrière.
CHASTAGNOL, à l'hôpital de la Charité.
CHIRIÉ, à la Maternité.
CLAUDE, 1903, à l'hôpital Tenon.
CLAEYS, 1903, à l'hôpital Necker.
CLÉMENT, à l'hôpital Hérold.
CLÉRET, à l'hôpital Tenon.
COUTELAS, 1904, à l'Hôtel-Dieu.
COTTARD, 1903, à l'hôpital Saint-Louis.
DENECHEAU, 1903, à l'hôpital Tenon.
DESCOMPS, 1905, à l'hospice de la Salpêtrière.
DELILLE, 1903, à l'hôpital de la Pitié.
DREYFUS, 1903, à l'hôpital de la Charité.
DEZARNEAUX, 1903, à l'hôpital Lariboisière.
DOBROVICI (Antoine), 1903, à l'hôpital Saint-Antoine.
DUPONT, à l'Hôtel-Dieu et à l'hôpital Saint-Louis.
DURAND, 1906, 3, rue Sainte-Victoire, Versailles.
DUVOIR, 1906, à l'hôpital de la Pitié.
FERRAND, 1904, à l'hôpital Broca.
FOURMESTRAUX (Jacques de), 1904, à l'hôpital Necker.
FRANCQZ, 1904, à l'hôpital Saint-Antoine.
GAILLARD, 1903, à l'hôpital Bretonneau.
GERMAIN, 1904, à l'hôpital Necker.

GIMBERT, 1904, à l'hôpital de la Pitié.
GIRET, 1905, à l'hôpital Saint-Louis.
GY, 1905, à l'hôpital Beaujon.
JONGS (Israël de), 1903, à l'hôpital Trousseau.
KRANTZ (Louis), 1904, à l'hôp. Saint-Antoine.
KUSS (Georges), 1904, à l'hôpital de la Pitié.
LAFOSSE, 1903, à l'Hôtel-Dieu.
LAMY, 1906, à l'hôpital de Berck-sur-Mer.
LANDRY (Mlle), 1906, à l'hospice de la Salpêtrière.
LECONTE, 1906, à l'hôpital des Enfants-Malades.
LENHARDT, 1903, à l'hôpital Beaujon.
LÉVY-VALENSI, 1906, à l'hospice de Bicêtre.
LUTAUD, 1903, à l'hôpital Saint-Louis.
LYON-CAEN, 1906, à l'Hôtel-Dieu.
MAGITOT, 1903, à l'hôpital Lariboisière.
MARCORELLES, 190 , à l'hospice de la Salpêtrière.
MATHIEU, 1903, à l'hôpital Cochin.
MAUGEAIS, 190 , à l'hôpital Laënnec.
MOCQUOT, 1904, à l'hôpital Laënnec.
MOLIMARD, interne à l'hôpital Saint-Antoine.
MOREAU, 1905, à l'hôpital de la Pitié.
MOULU, 1906, à l'hospice de Bicêtre.
MOUTIER, 1903, à l'hospice de Bicêtre.
NATHAN (Marcel), 1904, à l'Hôtel-Dieu.
OPPERT, à l'hospice de la Salpêtrière.
PERREAUX, 1903, à l'hôpital de la Pitié.
PETITEAU, 1906, à la Maison Dubois.
PILLET, 1903, à l'hospice des Enfants-Assistés.
PLANSON, 1905, à l'hôpital Lariboisière.
POISOT, 1904, à l'hôpital Saint-Louis.
POTTET, 1906, à l'hôpital Broca.
RABINOVITCH, à l'hôpital Saint-Louis.
RENAUDIN (Gustave), 1904, à la Maternité, et 67, boul. Pasteur.
RIGOLLOT-SIMONOT, 1903, à l'hôpital Beaujon.
SAISSI, 1906, à l'hôpital Tenon.
SCHŒFFER, 1906, à l'hospice de la Salpêtrière.
SENLECQ, 1906, à l'hospice des Incurables.
SIEGEL, 1903, à l'hôpital Cochin. — F.
SIMON (Clément), 1904, à l'hôpital Necker.
SOURDILLE, 1903, à l'hôpital Tenon.
VEZARD, 1906, à l'hôpital Lariboisière.

**Graphique indiquant la marche de l'Association depuis sa fondation.**




*Les colonnes claires représentent les recettes ordinaires (intérêts du fonds de réserve et cotisations annuelles). Les colonnes noires représentent les secours.*

# MEMBRES DE L'ASSOCIATION

## EXERÇANT DANS LES STATIONS BALNÉAIRES ET SANITAIRES

| | |
|---|---|
| **Aix-les-Bains** . . . . . . . . . . . . . . | FIQUET. |
| — | BERTIER (Louis). |
| — | DURRIEUX. |
| **Arcachon** . . . . . . . . . . . . . . . | FESTAL. |
| — | LALESQUE. |
| **Bagnères-de-Bigorre** . . . . . . . . . | DEJEANNE. |
| — | PÉDEPRADE. |
| **Bagnères-de-Luchon** . . . . . . . . . | BARRIÉ. |
| — | FERRAS. |
| **Bagnoles-de-l'Orne** . . . . . . . . . . | HANNEQUIN. |
| | QUISERNE. |
| **Berck-sur-Mer** . . . . . . . . . . . . | AUDION. |
| | CALVÉ. |
| | GROSJEAN. |
| **Biarritz** . . . . . . . . . . . . . . . . | CLAISSE (André). |
| — | LAVERGNE. |
| **Bourbon-Lancy** . . . . . . . . . . . . | PIATOT. |
| **Bourbon-l'Archambault** . . . . . . . | BERNARD (Henri). |
| **Cannes** . . . . . . . . . . . . . . . . . | CAZALIS. |
| — | CHUQUET. |
| — | DIETERLEN. |
| — | GUITER. |
| — | PASCAL. |
| **Cauterets** . . . . . . . . . . . . . . . | BOUYER. |
| — | MALIBRAN. |
| **Châtel-Guyon** . . . . . . . . . . . . . | BARADUC (Frank). |
| — | ESMONET. |
| **Contrexéville** . . . . . . . . . . . . . | BOURSIER. |
| — | GRAUX. |
| **Divonne-les-Bains** . . . . . . . . . . | BONNUS. |
| — | LEBRET |

| | |
|---|---|
| **Dunkerque (Malo-les-Bains)** | Hulleu (Maxime). |
| **Durtol** | Sabourin (Charles). |
| **Eaux-Bonnes** | Meunier (Valéry). |
| **Evian-les-Bains** | Cottet (Jules). |
| **La Bourboule** | Maurel (Pierre). |
| **La Malou** | Faure (Maurice). |
| **Lavey (Suisse)** | Suchard. |
| **Menton** | Bernard (Henri).<br>Malibran. |
| **Mont-Dore (le)** | Tardieu. |
| **Nice** | Baréty. |
| — | Frémont. |
| — | Moussaud. |
| — | Prat. |
| — | Sardou. |
| — | Schmid. |
| **Pau** | Andral. |
| — | Diriart. |
| — | Meunier (Henri). |
| — | Meunier (Valéry). |
| **Plombières** | Bernard (Félix). |
| — | Bottentuit. |
| — | Froussard. |
| **Pougues** | Gauckler. |
| **Royat** | Fredet (E.).<br>Heitz (J.). |
| **Salies-de-Béarn** | Matton. |
| **Toulon-Hyères** | Malartic. |
| **Vernet-les-Bains** | Giresse. |
| **Vichy** | Cornillon. |
| — | Durand-Fardel (Ray.). |
| — | Frémont. |
| — | Jardet. |
| — | Mauban. |
| — | Willemin. |
| **Vittel** | Monsseaux. |

# MEMBRES DE L'ASSOCIATION

## EXERÇANT UNE SPÉCIALITÉ (1).

### PARIS

*Accouchements :*

BERNHEIM. . . . . 17, rue de la Bienfaisance.
BOUCHACOURT . . . 2, rue de Vienne.
KEIM. . . . . . . . 78, rue de Miromesnil (VIIIe).
PASCAL (A.) . . . . 94, boulevard Flandrin.
SAUVAGE . . . . . . 14, boulevard de La Tour-Maubourg.

*Analyses et produits physiologiques :*

HALLION . . . . . 54, faubourg Saint-Honoré.

*Bouche et dents :*

FREY (Léon). . . . 99, boulevard Haussmann.

*Cœur et voies respiratoires :*

CARTON (P.). . . . 4, rue de Châteaudun.
PAPILLON (G.-E.) . . 17, rue Moncey (IXe).

(1) Les membres de l'Association qui désirent leur inscription dans cette liste sont priés de la demander au secrétaire, M. Crouzon, 12, rue du Commandant-Rivière, Paris.

*Dermatologie et Syphiligraphie :*

DE MOLÈNES (P.) . . 29, boulevard Malesherbes.
SÉE (Marcel). . . . 2, rue Lavoisier (VIII^e^).

*Enfants :*

BALL (A.). . . . . 31, rue Saint-Pétersbourg.

*Estomac et Intestin :*

LYON (G.). . . . . 11, rue de la Pépinière.

*Électricité :*

DELHERM . . . . . 2, rue de la Bienfaisance.

*Gynécologie :*

BOUCHACOURT. . . . 2, rue de Vienne.

*Larynx, nez, oreilles :*

BOURGEOIS. . . . . 96, rue de Miromesnil.
CASTEX. . . . . . 30, avenue de Messine.
COURTADE (A.) . . . 14, rue Castellane.
CUVILLIER (H.) . . . 4, rue Cambon.
GUISEZ . . . . . . 72, boulevard Malesherbes.
LAURENS (Georges). . 60, rue de la Victoire.

*Massage :*

MARCHAIS . . . . . 3, rue Cambacérès.

*Orthopédie :*

BEZANÇON (Paul) . . 51, rue de Miromesnil.

*Radiographie :*

BOUCHACOURT . . . 2, rue de Vienne.

*Système nerveux :*

LEVY (P.-E.). . . . 17, rue du Général-Foy.

*Voies urinaires :*

| | |
|---|---|
| ESTRABAUT. . . . . | 22, avenue Friedland. |
| LAVAUX. . . . . . | 18, boulevard Émile-Augier. |
| LUYS (Georges) . . . | 20, rue de Grenelle. |
| MINET (Henri) . . . | 35, rue de Berlin. |
| LE FUR (René). . . | 4, rue de Cérisoles. |

*Yeux :*

| | |
|---|---|
| CHAILLOUS . . . . | 8, rue d'Artois. — Clinique, 19, rue Ballu. |
| CHEVALLEREAU . . . | 9, rue des Pyramides. |
| POULARD . . . . . | 10, rue du Commandant-Rivière. |
| TERSON (Albert). . . | 10, place de Laborde. |
| TROUSSEAU. . . . . | 57, boulevard Haussmann. |

## PROVINCE

*Chirurgie et Gynécologie :*

| | |
|---|---|
| CROISIER. . . . . . | 26, quai Saint-Jean, Blois. |
| PRAT (Louis). . . . | 1, rue d'Italie, Nice. |
| REBOUL (J.) . . . . | 1, rue d'Uzès, Nîmes. |
| VANVERTS. . . . . | 238, rue Solférino, Lille. |

*Dermatologie et Syphiligraphie :*

| | |
|---|---|
| BUREAU (Gustave). . | 5, rue Voltaire, Nantes. |
| RAOULT (Aimar). . . | 30, rue de la Ravinelle, Nancy. |

*Larynx, nez, oreilles :*

| | |
|---|---|
| MONBOUYRAN. . . . | 82, boulevard de la République, Agen. |

*Médecine et chirurgie infantiles :*

| | |
|---|---|
| AUDION (Pierre). . . | Carrefour de l'Entonnoir, Berck-Plage (Pas-de-Calais). |
| HULLEU (Maxime) . . | Dunkerque (Malo-les-Bains). |
| TILLAYE (Paul) . . . | 1, rue Grécourt Tours. |

*Éducation des mouvements chez les enfants.*
*Rééducation motrice (Ataxies, Paralysies, Neurasthénies, Education des fonctions respiratoires, etc.) :*

**Faure (Maurice) . . Établissement de La Malou (Hérault).**

*Système nerveux, tube digestif :*

**Mirallié . . . . . 19, rue Crébillon, Nantes.**

*Yeux :*

**Vinsonneau (Camille). 86, rue du Mail, Angers.**

## ÉTRANGER

*Chirurgie et Gynécologie :*

**Buscarlet (F.). . . 12, rue Petitot (Genève).**

---

*Le Gérant :* G. Steinheil.

16-5-06. — Paris, Imp. E. Arrault et Cie, 9, rue Notre-Dame-de-Lorette

N° 12. 15 Novembre 1906.

# BULLETIN DU COMITÉ DE L'ASSOCIATION AMICALE DES INTERNES ET ANCIENS INTERNES EN MÉDECINE DES HOPITAUX ET HOSPICES CIVILS DE PARIS

SOMMAIRE



## Séance du Comité du 8 juin 1906.

PRÉSIDENCE DE M. PEYROT

Présents : MM. Armand-Delille, Chaillous, Chartier, Couvelaire, Crouzon, Jayle, Pinel-Maisonneuve, Simon, Thibierge, Villaret.

M. André Mesureur, chef de cabinet de M. le directeur général de l'Assistance publique, spécialement invité, assiste à la séance.

Excusés : MM. Guillain, Monprofit, Prioleau, Tixier.

La séance est ouverte à 8 heures et demie du soir.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le Président remercie le Comité de l'honneur qu'il lui a fait en le nommant président. Il assure ses collègues de toute sa bonne volonté dans la collaboration qu'il leur apporte, et espère que l'Association continuera à avoir la prospérité que lui ont assurée les présidents qui l'ont précédé.

**Secours.** — Le Secrétaire donne lecture de la lettre d'un ancien collègue qui sollicite un secours annuel.

M. Thibierge fait remarquer que la situation de notre ancien collègue âgé est des plus intéressantes et, quoiqu'il n'y ait pas de

précédent pour le vote d'un secours aussi élevé, propose de lui accorder une pension de 1.000 francs.

M. Pinel-Maisonneuve, trésorier, accepte le chiffre de 1.000 francs.

M. Jayle propose le maximum, mais demande depuis combien de temps notre ancien collègue fait partie de l'Association.

M. le Secrétaire répond que notre ancien collègue fait partie de l'Association depuis un an environ.

M. Thibierge. — Il n'y a pas de conditions d'ancienneté nécessaires pour qu'on puisse allouer une pension à un membre de l'Association.

M. Jayle votera la somme de 1.000 francs, mais demande que le règlement qui fixe au 1/6 le montant des allocations dont on peut disposer en faveur des anciens collègues non membres de l'Association soit respecté.

M. le Président propose le chiffre de 1.000 francs qui est adopté à titre de simple allocation et non de pension définitivement acquise.

**Projet d'affiche-circulaire pour les salles de garde.** — Le Secrétaire soumet au Comité l'affiche circulaire qu'il se propose d'adresser aux salles de garde pour répondre au vœu exprimé par M. Le Lorier à la dernière assemblée générale.

**Bibliothèque de l'Internat.** — M. André Mesureur expose l'état de la bibliothèque : le service des périodiques étrangers est organisé, *le service des thèses sera assuré à la bibliothèque par l'Académie de médecine.*

M. André Mesureur soumet au Comité un projet d'acquisition des fiches de l'Institut de bibliographie en liquidation.

MM. Thibierge, Jayle prennent part à la discussion.

Le projet d'acquisition de ces fiches n'est pas adopté par le Comité.

M. Jayle est heureux de voir M. André Mesureur s'occuper à la bibliothèque de cette question de bibliographie. Il pense que la bibliothèque de l'Internat pourrait rendre de grands services, si elle fournissait les renseignements bibliographiques sur la littérature récente des derniers mois ; la bibliographie ancienne est assurée par l'*Index medicus*, l'*Index Catalogue* et les bibliographies allemandes, mais la bibliographie récente est la plus difficile à constituer. La bibliothèque de l'Internat pourrait peut-être combler cette lacune.

M. Armand-Delille appuie la proposition de M. Jayle et pense qu'il faudrait mettre en fiches les renseignements bibliographiques récents fournis par les publications analogues au *Centralblatt.*

M. André Mesureur assure le Comité de sa bonne volonté de mener à bien cette tâche, mais ne dissimule pas la complexité et les difficultés de cette organisation dans l'état actuel.

M. Jayle demande si la bibliothèque ne pourrait pas prêter les livres en double.

M. André Mesureur rappelle que cette question a été déjà tranchée dans le sens de la négative.

Le Comité décide de la renvoyer à la Commission de la bibliothèque.

**Réforme du concours de la médaille d'or.** — M. le Secrétaire rapporte que, pour donner suite au vœu exprimé par les salles de garde, elles ont été consultées sur la réforme du concours de la médaille d'or, qui a déjà fait l'objet des discussions du Comité (voir *Bulletins* des 15 avril et 15 juin 1906).

Sur la question des épreuves, l'opinion presque générale incline pour le remplacement des épreuves théoriques par une ou plusieurs épreuves cliniques.

La division du prix de 3.000 francs entre le premier et le second n'est acceptée que par une faible majorité.

Les opinions sont également très partagées sur la question de l'obligation de voyage.

M. Jayle admet les termes des propositions exprimées par M. Josué dans la lettre publiée dans le dernier bulletin, et demande que le Comité se prononce : 1° pour la suppression des épreuves orales et écrites; 2° pour l'épreuve clinique ; 3° pour la division du prix ; 4° pour l'obligation du voyage à l'étranger.

MM. Thibierge, Armand-Delille, Crouzon prennent part à la discussion.

M. André Mesureur présente quelques observations.

Le Comité adopte le vœu suivant, qui sera transmis à l'Assistance publique :

1° *Que le concours de la médaille d'or soit modifié;*

2° *Qu'on laisse subsister l'épreuve du mémoire ;*

3° *Qu'on supprime les épreuves théoriques orales et écrites, et qu'on les remplace par une ou plusieurs épreuves cliniques ;*

4° *Que le lauréat du concours bénéficiaire de la bourse de voyage publie un rapport sur son voyage dans le* Bulletin *de l'Association.*

La séance est levée à 11 heures.

## Séance du Comité du 19 octobre 1906.

PRÉSIDENCE DE M. PEYROT

Présents : MM. ARMAND-DELILLE, CHAILLOUS, CHARTIER, CROUZON, GUILLAIN, PINEL-MAISONNEUVE, THIBIERGE, SIMON, VILLARET.

Excusés : MM. TIXIER, JAYLE, COUVELAIRE.

M. ANDRÉ MESUREUR, chef de cabinet de M. le directeur général de l'Assistance publique, invité spécialement, assiste à la séance.

La séance est ouverte à 8 heures trois quarts du soir.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

**Secours.** — Le Comité vote les secours suivants :

1.200 francs à la veuve d'un ancien interne.
1.200 — —
1.200 — —
400 — —
800 francs à la mère d'un ancien interne.
300 francs à la veuve d'un ancien interne.
200 — —

Enfin, le Comité ratifie un secours accordé par le bureau à la veuve d'un ancien interne pendant les vacances et décide de compléter ce secours de façon à ce qu'il atteigne la somme de 1.200 francs.

**Adhésions nouvelles** :

MM. BERNARDBEIG, 1891, Beaulieu (Alpes-Maritimes), présenté par M. Jayle.

DEVRAIGNE, 1901, Paris, rue Las-Cases, 3, présenté par M. Armand-Delille.

DUMAZ, 1868, Bassens (Savoie), présenté par M. Peyrot.

D'ŒLSNITZ, 1901, Nice, boulevard Victor-Hugo, 47, présenté par M. Prat.

BAZY, interne à l'hôpital Beaujon. Membre fondateur.

BURCKER, interne à l'hospice de Bicêtre, présenté par M. Villaret.

FAGE, interne à l'hôpital Saint-Louis.

FILHOULAUD, à l'hôpital de la Pitié, présenté par M. Villaret.

MM. Flurin, interne à la Maison municipale de Santé.
Mlle Giry, interne à l'hôpital Saint-Antoine.
Gruget, interne à l'hôpital de la Pitié, présenté par M. Villaret.
Guimbellot, interne à l'hôpital de la Pitié, présenté par M. Villaret.
Lew, interne à l'hôpital Saint-Louis, présenté par M. Villaret.
Nandrot, interne à l'hôpital de la Pitié, présenté par M. Villaret.
Ribot, interne à l'hôpital Broussais, présenté par M. Villaret.
Roy, interne à l'hôpital de la Pitié, présenté par M. Villaret.
Sourdat, interne à l'hôpital des Enfants-Malades, présenté par M. Villaret.
Vincent, interne à l'hôpital de la Pitié, présenté par M. Villaret.

**Décès**. — Le Secrétaire fait part du décès de notre ancien Président, M. le professeur Brouardel, et de nos anciens collègues :

MM. Barbe, Paris.
Barthélemy, Paris.
H. Bernard, Menton.
Chapotin, Lorient.
Gouraud, Paris.
Josias, Paris.
Marchais, Paris.
Hipp. Martin-Roux, Paris.
Merklen (Pierre), Paris, membres de l'Association.

**Réforme du concours de l'Internat**. — M. André Mesureur expose l'état actuel de la question de la réforme du concours de l'Internat et demande à l'Association d'exprimer son avis sur cette question.

Après une courte discussion, à laquelle prennent part MM. Armand-Delille, Chaillous, Chartier, Guillain, M. le Président montre qu'il est nécessaire d'étudier séparément chacune des réformes proposées dans les projets déjà étudiés, et demande au Comité de confier le travail préparatoire de cette étude à une Commission.

Le Comité en décide ainsi, et la Commission sera composée de MM. Chaillous, Chartier, Clément, Simon.

**Certificat d'études médicales supérieures.** — Le Comité a été sollicité d'exprimer son avis, au même titre que les autres sociétés médicales, sur la question du certificat d'études médicales supérieures.

Le Comité confie à MM. ARMAND-DELILLE et CLÉMENT SIMON le soin de faire un rapport sur cette question.

La réforme du concours de l'Internat et la question du certificat d'études médicales supérieures seront discutées dans la prochaine séance du Comité, qui aura lieu le vendredi 9 novembre prochain.

La séance est levée à 10 heures.

---

## Séance du Comité du 9 novembre 1906.

PRÉSIDENCE DE M. PEYROT

Présents : MM. ARMAND-DELILLE, CHARTIER, CHAILLOUS, COUVELAIRE, CROUZON, DURAND-FARDEL, JAYLE, SIMON, VILLARET.

Excusés : MM. GUILLAIN, PINEL-MAISONNEUVE, PRIOLEAU, THIBIERGE.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

**Secours.** — Le Comité, saisi d'une demande de secours d'un ancien collègue malade à l'hôpital Necker, charge M. Clément Simon, interne à cet hôpital, de s'occuper de cette question, qui sera réglée par le Bureau (1) dans l'intervalle des deux séances du Comité.

**Certificat d'études médicales supérieures.** — M. ARMAND-DELILLE, au nom d'une Commission composée de MM. Cl. Simon et Armand-Delille, propose au Comité de s'associer à la protestation organisée par les syndicats médicaux.

M. JAYLE fait part à l'Association de la démarche qui a été faite par la Société de l'Internat : le ministre ne supprimera pas le certificat, il le transformera peut-être en concours et en modifiera les épreuves. Peut-être devrait-on émettre un vœu touchant cette modification.

MM. PEYROT et ARMAND-DELILLE ne pensent pas que l'Association doive s'engager dans cette voie. Les anciens internes praticiens

(1) Notre collègue Simon nous a informés, depuis, que la situation de notre collègue ne nécessitait pas de secours, mais que ses enfants auraient besoin de l'appui de l'Association. Le Bureau s'occupe de leur fournir cet appui.

se trouvent lésés par la création du certificat, le Comité doit transmettre purement et simplement leur protestation contre le certificat.

M. MAURICE VILLARET fait remarquer que, en dehors de toute autre discussion, il y a un fait nouveau dont il faut tenir compte : c'est celui de la modification du titre proposée depuis peu. Cette modification suffit, semble-t-il, pour dissiper tout malentendu.

M. LE PRÉSIDENT propose l'ordre du jour suivant :

*Le Comité de l'Association amicale des internes et anciens internes en médecine des hôpitaux et hospices civils de Paris s'associe entièrement aux protestations unanimes du corps médical français contre la création d'un ordre de médecins munis d'un certificat d'études médicales supérieures, cette création ne pouvant que déconsidérer, sans profit pour l'intérêt public, le titre de docteur en médecine.*

Cet ordre du jour est adopté : M. le Président le portera lui-même à M. le Ministre de l'Instruction publique.

**Réforme des épreuves du concours de l'Internat.** — M. CHARTIER, au nom d'une commission composée de MM. CHAILLOUS, CHARTIER, CLÉMENT SIMON, fait un exposé méthodique des projets de réforme éclos jusqu'à ce jour. Toutes les modifications proposées sont étudiées point par point et le Comité émet un vote sur chacune d'elles.

Le projet est adopté dans son ensemble et sera porté à M. le Directeur général par M. le Président et par M. CHARTIER.

Ce projet est publié *in extenso* ci-dessous.

La séance est levée à 11 heures.

---

## PROJET DE RÉFORME DES ÉPREUVES DU CONCOURS DE L'INTERNAT

Après avoir pris connaissance des projets de réforme du concours de l'Internat des hôpitaux de Paris élaborés successivement par :

1° M. Letulle (*Presse médicale*, 1904) ;

2° La commission mixte de médecins et chirurgiens des hôpitaux réunie en 1904 (rapporteurs, MM. Souques et Sergent), et par la Société médicale des hôpitaux réunie le 22 juillet 1904 ;

3° La Société des chirurgiens des hôpitaux de Paris (Article de M. le docteur Reclus, *Presse médicale*);

4° Une nouvelle commission mixte de médecins, chirurgiens et accoucheurs des hôpitaux réunie en 1905,

le comité de l'Association des Internes et anciens Internes des hôpitaux de Paris, sollicité par l'Administration de l'Assistance publique d'étudier les réformes à apporter au concours de l'Internat, s'est réuni en séance spéciale, le 9 novembre 1906.

Le Comité, à l'unanimité, a adopté de formuler les propositions suivantes :

ART. I<sup>er</sup>. — Les candidats devront avoir rempli leurs fonctions d'*externe pendant une année entière* et devront être pourvus d'un minimum de *douze inscriptions.*

ART. II. — Au sujet de l'établissement d'un *programme*, il n'y a pas lieu d'apporter de modifications aux dispositions actuelles.

ART. III. — Au sujet de l'*anonymat* des épreuves : cette réforme, l'une des plus importantes qui ait été proposée, entraîne de telles difficultés matérielles et de tels inconvénients, tant pour les juges que pour les candidats, qu'elle doit être abandonnée.

ART. IV. — *Sur le nombre et la composition des jurys :* il y a lieu de créer deux jurys, l'un pour les épreuves d'admissibilité, l'autre pour les épreuves d'admission, et ainsi composés :

| | |
|---|---|
| Jury d'admissibilité | 4 médecins des hôpitaux.<br>4 chirurgiens des hôpitaux. |
| Jury d'admission | 4 médecins des hôpitaux, parmi lesquels pourra figurer 1 aliéniste.<br>3 chirurgiens des hôpitaux, parmi lesquels pourra figurer 1 ophtalmologiste ou 1 oto-rhino laryngologiste.<br>1 accoucheur des hôpitaux. |

Le Jury d'admissibilité se diviserait pour la lecture de deux épreuves en deux sections, composée chacune de deux médecins et deux chirurgiens.

Le Jury d'admission jugerait, sans se diviser, les deux épreuves orales.

Tout juge, ayant fait partie du Jury d'admissibilité ou ayant refusé, ne pourra siéger dans le Jury d'admission de la même année.

ART. V. — *Sur le nombre et la nature des épreuves.*

*Epreuves d'admissibilité.* — Maintien de deux compositions

écrites : l'une sur une question d'anatomie et de physiologie ; l'autre sur une question de pathologie médicale ou chirurgicale.

*Epreuves d'admission* (épreuves orales). — Suppression de l'épreuve d'anatomie, actuellement existante, et création de deux épreuves : l'une de pathologie médicale ; l'autre de pathologie chirurgicale ou obstétricale.

Il est à souhaiter que les questions orales concernant principalement les symptômes, le diagnostic et le traitement des maladies, et que les chapitres théoriques en soient retranchés.

ART. VI. — *Sur la durée des épreuves.*

*Epreuves d'admissibilité.* — Maintien d'une durée de composition de deux heures accordée pour les deux questions écrites. Adjonction d'un temps de réflexion d'une heure de durée.

Adoption, à cet effet, du dispositif proposé par M. Souques et consistant en la remise successive aux candidats de deux cahiers de papier de couleur différente.

*Epreuves d'admission.* — Prolongation du temps accordé aux épreuves orales. Adoption pour la totalité des épreuves d'un temps maximum de quinze minutes de durée, après un temps double (trente minutes) de réflexion.

ART. VII. — *Sur la notation des épreuves.*

1° La notation de 0 à 20 doit être préférée à la notation de 0 à 15.

2° Pour donner à l'anatomie une partie de l'importance qu'elle perd en étant éliminée des épreuves orales, il est utile de porter, dans les épreuves d'admissibilité, son coefficient à 1/2.

Soit :

| | | |
|---|---|---|
| *Epreuves d'admissibilité* | Anatomie . . . . . . | 30 |
| | Pathologie . . . . . . | 20 |
| *Epreuves d'admission* | Pathol. externe . . . . | 20 |
| | Pathol. interne . . . . | 20 |
| | Total | 90 |

Dans le cas où la fin de la liste des candidats appelés à recevoir le titre d'interne ne pourrait comprendre tous les candidats ayant obtenu une même note, ces derniers ne seraient plus, comme à l'heure actuelle, classés suivant l'année d'externat et le rang dans ce concours ; mais devraient subir une nouvelle épreuve, *concours supplémentaire* permettant d'effectuer un choix parmi eux.

En dehors de ces propositions concernant les réformes à apporter au concours de l'Internat, le comité émet les vœux suivants, relatifs aux dispositions générales de ce concours :

1° *Que le nombre des places mises au concours soit absolument*

*limité*, et qu'il soit indiqué par avance sur l'affiche comportant la date et les dispositions du concours;

2° Que la *situation dans les classements* des candidats ayant effectué leur service militaire depuis leur nomination à l'externat, soit subordonnée *à la date de la promotion* et non pas au nombre d'années pendant lesquelles les fonctions d'externe auront été remplies;

3° Que le titre d'*interne provisoire soit supprimé* et qu'il soit simplement formulé, que les candidats admissibles au concours de l'Internat pourront être appelés à suppléer les internes suivant leur rang d'admissibilité, comme il est actuellement fait pour l'externat.

---

## BIBLIOTHÈQUE CENTRALE DE L'INTERNAT

La Bibliothèque centrale de l'Internat (3, avenue Victoria, service des Archives), ouverte l'après-midi à partir de 2 heures et le soir à partir de 8 heures et demie, contient, en dehors des grands Traités classiques, une collection de périodiques, dont voici la liste :

### PÉRIODIQUES REÇUS RÉGULIÈREMENT ET GRATUITEMENT

*Archives générales de médecine.*
*Gazette des hôpitaux.*
*La Province médicale.*
*Le Bulletin médical.*
*Annales des maladies de l'oreille.*
*Revue de puériculture.*
*La Clinique infantile.*
*Bulletin d'électrothérapie.*
*Bulletin de la Soc. méd. des hôpitaux.*
*L'Odontologie.*
*La France médicale.*
*Le Progrès médical.*
*Le Nord médical.*
*Archives médico-chirurgicales du Poitou.*
*Revue Française de médecine et de chirurgie.*
*Revue médicale de la Suisse Romane.*

### **Abonnements** (1)

#### JOURNAUX ALLEMANDS

*Archiv f. patholog. Anatomie und Physiologie und f. klinische Medizin.*
*Centralblatt für Bakteriologie.*
*Centralblatt für Chirurgie.*
*Centralblatt für Gynäkologie.*
*Centralblatt für innere Medizin.*
*Jahrbuch für Kinderheilkunde.*

(1) Les abonnements aux périodiques étrangers ont été assurés en 1906 grâce à la souscription de 20 francs consentie par un certain nombre d'anciens collègues.

Les souscriptions nouvelles pour 1907 seront accueillies avec reconnaissance (docteur Crouzon, 12, rue du Commandant-Rivière).

*Wochenschrift, Berliner klin.*
*Wochenschrift, Deutsche medizinische.*
*Wochenschrift, Münchner mediz.*
*Zeitschrift f. klinische Medizin.*
*Zeitschrift Deutsche für Nervenheilkunde.*
*Centralblatt für Neurologie und Psychiatrie.*

JOURNAUX ANGLAIS

*Annals of Surgery.*
*British medical Journal.*
*Lancet.*

JOURNAUX AMÉRICAINS

*American Journal of Med. Sciences.*
*Journal of the american medical Association.*
*Journal of nervous and mental diseases.*

JOURNAL ITALIEN

*Riforma medica.*

GRANDES COLLECTIONS PÉRIODIQUES

*Bulletins de l'académie de médecine.*
*Journal de médecine et chirurgie pratiques.*
*Revue neurologique.*
*Annales de dermatologie.*
*Revue de médecine.*
*Archives générales de médecine.*
*Archives de médecine expérimentale.*
*Annales de gynécologie.*
*Revue de la Suisse Romande.*
*Annales des maladies de l'oreille.*
*Bulletins de la Société de chirurgie.*
*Archives de laryngologie.*
*Bulletins de la Société de médecine de Paris.*
*Bulletins de la Société médicale de l'Elysée.*
*Annales de l'Institut Pasteur.*
*Bulletins de la Société de médecine d'Angers.*
*Annales des maladies des organes génito-urinaires.*
*Bulletins de la Société anatomique.*
*Bulletin de thérapeutique.*
*Le Progrès médical.*
*La Presse médicale.*
*La Semaine médicale.*
*La Gazette des Hôpitaux.*
*Gazette hebdomadaire de médecine et chirurgie.*
*Lyon médical.*
*L'Union médicale.*
*Brain.*
*British medical Journal.*
*Schmit's Jahrbücher.*
*Jahrbücher der Medicin.*
*Revue des sciences médicales.*
*Comptes rendus Société de Biologie.*

## NÉCROLOGIE

### **Charles-David Barbe** (1854-1906).

Barbe, né le 24 juillet 1854, à Meschen (Hongrie), fut élevé complètement à Paris et fit ses études au lycée Bonaparte, en compagnie d'Ernest Gaucher, dont il ne cessa dès lors d'être l'ami et le collaborateur. Il fut nommé interne des hôpitaux en 1880 et fut l'élève de Dieulafoy, Hardy, Legroux, Landouzy et Lailler, et soutint en 1885 une thèse sur *l'œdème de la paroi thoracique dans les pleurésies non purulentes.*

Son internat à l'hôpital Saint-Louis l'orienta vers les études et la pratique dermatologiques.

Ses publications dans cette branche de la médecine furent nombreuses : membre de la Société de dermatologie de Paris, il apportait aux séances mensuelles le résultat de ses travaux personnels ou de sa collaboration avec E. Gaucher. En effet, quand E. Gaucher organisa sa consultation dermatologique de l'hôpital Saint-Antoine, il choisit Barbe comme assistant et chef de laboratoire : pendant plusieurs années ce fut là une collaboration étroite, d'où sortirent non seulement des relations de cas observés, mais une série de travaux, parmi lesquels les articles *Myxœdème*, *Pellagre* et *Maladies de la peau*, du *Traité de médecine* de Brouardel et Gilbert, et plusieurs articles dans *la Thérapeutique appliquée.*

Barbe publia seul quelques articles de *la Pratique dermatologique* ; en 1900,il fit un petit manuel intitulé : *Diagnostic et Traitement des maladies de la peau.* Enfin, il publia avec Georges Baudoin, dans la collection Lemoine, le *Manuel de thérapeutique des maladies de la peau.*

Le 15 juin 1906, E. Gaucher prononçait aux obsèques de Barbe les paroles suivantes :

« C'est avec une douloureuse émotion que je viens dire adieu à un camarade d'enfance, à un ami de plus de quarante années, qui fut mon collaborateur fidèle et dont la perte va laisser un grand vide à côté de moi. Depuis près de quinze ans, ma vie scientifique était liée à celle du docteur Barbe, et nombreux sont les travaux que nous avons signés ensemble. Il n'y a pas plus d'un mois, avec la conscience qui a été la règle de toute sa vie, Barbe m'apportait une partie du manuscrit qui doit servir à la publication de la seconde édition de notre *Traité des maladies de la peau* : il me fit

part alors de l'état de sa santé qui l'inquiétait et de sa résolution d'aller se reposer dans le midi. Rien ne faisait prévoir une fin si prochaine. Quinze jours après, je le vis dans son lit, où sa seule préoccupation était de cacher à sa famille l'étendue de son mal dont il connaissait toute la gravité. Je le vis encore le 31 décembre, la veille de son départ pour Menton ; je n'avais plus déjà aucun espoir. Il n'en avait pas plus que moi et me parla de son fils aîné, étudiant en médecine, dont l'avenir l'inquiétait. Il était bien trop discret pour me faire aucune recommandation, pour me demander quoi que ce soit ; mais je compris son silence. Jeune homme qui m'écoutez, votre père peut dormir tranquille son dernier sommeil ; je le remplacerai auprès de vous et je veillerai sur vos études. Gardez toujours, ainsi que votre frère et vos sœurs, la mémoire de ce père qui fut aussi savant que modeste, dont la bonté et la droiture laissent des regrets unanimes, dont toute la vie vous a été consacrée et dont la tristesse que reflétait parfois son visage, n'avait d'autre cause que le souci de votre destinée.

« Mon cher Barbe, s'il y a dans un autre monde une récompense pour les hommes de bien, tu dois la recevoir sans réserve, et c'est avec l'auréole du dévouement et de la vertu que tu parais devant l'Eternel. »

## **Henry Bernard** (1874-1906).

Mort le 10 juin dernier à Bourbon-l'Archambault, Henry Bernard, à peine âgé de 32 ans, avait appartenu à la promotion de 1897. Il avait passé à l'hôpital Saint-Antoine la plus grande partie de son internat ; ses camarades d'alors se rappellent sa cordialité, sa bonne humeur, son caractère obligeant et serviable ; intelligent et travailleur, il avait auprès de ses maîtres Thoinot, Galliard, Gilbert, Ballet, Gaucher, acquis une solide instruction médicale, qui lui permettait d'espérer un brillant avenir. Devenu chef de clinique adjoint du professeur Fournier, il allait poursuivre à Paris sa carrière, lorsque la maladie qui l'avait, comme tant de nos collègues, frappé au cours de sa dernière année d'internat, vint l'arrêter brusquement, l'obliger à prendre un long repos. Lorsqu'enfin sa santé se rétablit, ce fut à Menton, puis à Bourbon-l'Archambault qu'il exerça à nouveau son activité ; au moment où le succès commençait à répondre à ses efforts, une maladie foudroyante est venue le terrasser.

Pendant sa trop courte carrière, Henry Bernard avait, seul ou avec ses maîtres, publié de nombreux travaux ; parmi eux sa thèse

sur la *colique de plomb* (1901), ses publications de dermatologie, ses articles récents sur l'étiologie du rhumatisme chronique, témoignent de son esprit d'observation méthodique et réfléchie.

La vie ne lui avait ménagé ni les amertumes, ni les déceptions. Il les avait toujours courageusement supportées, ne laissant rien voir des difficultés qu'il avait eues à surmonter, gardant ce caractère franc et ouvert qui l'avait fait aimer de tous. Aussi est-ce avec une douloureuse surprise que ses anciens collègues ont appris la nouvelle de sa fin prématurée.

P. Lereboullet.

## Paul Brouardel.

(13 *février* 1837 — 23 *juillet* 1906.)

Emporté à 69 ans, en pleine activité, en pleine vigueur intellectuelles, le professeur Paul Brouardel a laissé, dans le corps médical, dans l'Université, dans les conseils gouvernementaux, au Palais, en un mot sur tous les terrains où peut s'exercer le rôle d'un médecin éminent, un vide qui, en raison de la multiplicité même de ses fonctions et de ses aptitudes, ne sera sans doute jamais comblé.

Peu d'existences, en quelque milieu qu'on cherche, étaient aussi remplies ; son labeur, toujours accompli avec une parfaite bonne grâce, sans fatigue et sans hâte apparentes, était considérable et aurait suffi à occuper plusieurs vies de travailleurs.

Il ne saurait être question de rappeler ici ce que fut Brouardel comme clinicien, comme médecin légiste, comme hygiéniste, comme professeur, comme doyen de la Faculté, comme conseiller toujours écouté des pouvoirs publics, comme organisateur et comme président de commissions, de conférences sanitaires internationales, de congrès médicaux. Dans toutes ses fonctions, qu'on le vît de loin ou qu'on l'approchât de près, qu'on recherchât ce qui lui revenait personnellement soit dans l'ensemble des résultats acquis, soit dans les détails précis des organisations, il apparaissait en tout et toujours l'homme supérieur, à l'intelligence vive, au jugement prompt et sûr, unissant à un degré rare la précision du savant, le talent de l'organisateur, la finesse et l'habileté du diplomate. Ces éminentes qualités, il les mettait ainsi volontiers au service des confrères les plus humbles, des groupements médicaux les moins importants, que des grandes corporations dont il avait la garde et des intérêts publics les plus élevés.



*Cliché Eug. Pirou*

PAUL BROUARDEL

1837-1906



Interne des hôpitaux en 1859, le premier de la promotion, Brouardel avait toujours conservé le culte de l'Internat. Même parvenu aux plus hautes situations médicales, il ne cessa de s'intéresser activement à tout ce qui le concernait, de maintenir, dans les commissions officielles dont il faisait partie, son prestige et ses traditions; au Conseil de surveillance de l'Assistance publique en particulier, il rendit soit à l'institution elle-même, soit aux internes personnellement, de nombreux et signalés services, dont beaucoup restèrent ignorés même des intéressés.

Toujours assidu au Banquet annuel de l'Internat, il fallait, pour qu'il y manquât, quelque deuil de famille ou quelque impérieux devoir d'une de ses nombreuses charges ; même alors il ne manquait jamais de s'en excuser auprès des organisateurs. Alors que la présidence du banquet, au lieu de changer chaque année de titulaire, était invariablement attribuée à Hardy, Brouardel était son suppléant attitré, et en cette qualité il prononça plusieurs de ces allocutions spirituelles dans lesquelles il excellait.

Dès la fondation de l'Association, il fut appelé à faire partie de son comité et en 1886 en fut nommé vice-président. A la mort de Hardy, il en devint président et inaugura la série des présidences trisannuelles, qu'il avait lui-même préconisées depuis plusieurs années, pour donner plus d'intérêt et de vie à l'Association.

Ceux de nos collègues qui ont, à cette époque, fait partie du comité de l'Association, se rappellent les séances si intéressantes du comité : Brouardel, toujours au courant de toutes les questions, comme s'il n'avait aucun autre sujet de préoccupations, dirigeait les discussions avec une douce bonhomie, parfois légèrement ironique, fournissait sur chaque question des renseignements circonstanciés, rappelait les traditions de l'internat, donnait une consultation médico-légale, ou expliquait un texte obscur de loi, montrait les conséquences d'un article de la loi militaire sur la carrière des étudiants et trouvait toujours la solution élégante, pratique et acceptable pour tous de toutes les questions. Il était à la fois le président, l'organisateur et le conseil judiciaire de l'Association, et de toutes les obligations que lui imposaient ces fonctions s'acquittait avec la meilleure grâce du monde.

Sa période de présidence terminée, il n'en resta pas moins à la disposition de l'Association toutes les fois que son avis était demandé : bien souvent, à propos des conflits des internes avec l'Administration de l'Assistance publique, à propos de questions de réglementation, à propos d'actions judiciaires intentées à nos

collègues, le Comité eut recours à lui ; toujours il était prêt à venir assister aux séances et à y apporter ses lumières, à entendre les intéressés, à leur donner ses conseils, à écrire pour eux une consultation juridique, à faire auprès des magistrats et des administrateurs toutes les démarches utiles. Il y a peu de mois encore, le Comité recourait à lui dans ces conditions, et son intervention aidait puissamment un de nos jeunes collègues à gagner un procès dont l'issue avait pu d'abord paraître douteuse.

Lorsque s'ouvrit la période de préparation du centenaire de l'Internat, c'est à Brouardel que le Comité d'organisation demanda de vouloir bien en assumer la présidence, comme à celui d'entre tous qui pouvait le mieux en assurer le succès. Pendant deux ans, il n'en manqua pas une séance, apportant l'appui de sa grande autorité qui suffit à aplanir bien des difficultés et à obtenir les concours nécessaires à la réalisation des projets du Comité, l'aidant de son expérience des hommes et des choses. Sans lui, la célébration du Centenaire n'aurait certainement pas eu l'éclat et le relief que méritait l'institution de l'Internat.

Au deuil public qu'a causé la mort de Brouardel, l'Association des Internes s'associe douloureusement; de son ancien président, elle conservera le souvenir reconnaissant.

A Madame Brouardel, dont la grâce et la délicate intervention contribuèrent à rehausser l'éclat et à perpétuer le souvenir des cérémonies du Centenaire, elle offre l'expression d'une respectueuse et sincère condoléance.

GEORGES THIBIERGE.

## Chapotin.

Notre collègue Assicot de Rennes a prononcé sur la tombe de Chapotin les paroles suivantes :

« MESSIEURS,

« Au nom des internes et anciens internes des hôpitaux de Paris, je viens dire à notre malheureux ami un douloureux et suprême adieu. Je suis chargé également par l'Association des anciens élèves du lycée de Rennes d'exprimer ici les regrets de ses anciens condisciples. J'ai mission enfin d'apporter sur cette tombe qui va se refermer pour toujours, le souvenir ému de ses anciens maîtres à l'Ecole de médecine de Rennes, et aussi de ceux

qui furent ses camarades au début de ses études médicales, et qui dans la suite restèrent ses amis.

« Charles Chapotin était né à Rennes, le 10 juillet 1872. Après avoir fait de solides études classiques au lycée de cette ville, il commença ses études de médecine, fit un an en qualité d'interne à l'Hôtel-Dieu de Rennes, puis partit pour Paris, où il passa avec succès le concours de l'externat. Promu à l'Internat en 1898, il fut successivement l'élève de MM. Bourneville, Blum, Delbet, Guinard, Walter. Partout il fit preuve de cet esprit clair, précis, essentiellement pratique et droit qu'apprécient toujours chez lui ses maîtres et ses collègues. Ce sont ces qualités maîtresses de sang-froid, de bon sens chirurgical, de grande sagacité clinique qui devaient le servir encore et lui assurer une place de toute première ligne dans la ville qu'il avait choisie pour résidence. Aux côtés d'une mère qu'il chérissait tendrement, fière elle-même pour son fils d'une situation et d'un avenir qui apparaissaient devoir être brillants, sa vie devait, semblait-il, s'écouler paisible, utile et bonne. Une mort brutale, dont, il y a quelques semaines encore, nous n'aurions même pas songé à envisager la possibilité, est venue faucher tout cela, venant le ravir dans la force de l'âge, en pleine maturité, à la tendresse des siens, à l'estime de tous.

« Messieurs, je viens de rendre hommage aux qualités professionnelles de Chapotin. Qu'il soit permis maintenant à ceux qui furent ses amis les plus intimes, à ceux qui vécurent un peu son existence, d'exprimer devant ce cercueil tout ce que leur laisse de poignants regrets la perte de ce cœur d'élite. Son amitié était d'autant plus précieuse qu'il la donnait moins facilement ; on sentait combien était solide, combien aussi lui était chère, la discrète et bonne affection qu'il témoignait à ceux vers qui était allée de préférence sa sympathie. Une amitié aussi profonde, aussi loyale, aussi fidèle, survit à tout, surtout à la mort ; elle fera vivre encore parmi nous notre cher disparu par le pieux et jaloux souvenir que nous garderons de sa mémoire, par le regret des heures passées, par l'évocation du déchirement de l'heure présente où nous allons nous séparer de lui pour toujours. Madame, il est des douleurs auxquelles il n'est point de consolation, point d'atténuation possibles. Puisse cependant la sincérité de l'émotion profonde dans laquelle vous voyez plongés ceux qui furent, permettez-moi de le dire, car je suis sûr de parler selon son cœur, ses plus anciens, ses plus intimes et ses meilleurs amis, puisse, dis-je, cette émotion douloureuse être un adoucissement à votre immense chagrin. Mon pauvre et vieil ami, au nom de tes maîtres, de tes

collègues, de tes camarades, de tous ceux qui t'ont connu et qui par là-même t'ont aimé, je te dis un tendre et dernier adieu. »

## **Xavier Gouraud** (1837-1906).

L'Association a fait pendant ces vacances dernières une perte cruelle en la personne d'un de ses membres les plus anciens et les plus vénérés : le docteur Xavier Gouraud est mort à Rouen, des suites d'une douloureuse affection cardiaque dont il suivait depuis quatre mois les progrès avec une énergie peu commune.

Fils et petit-fils de médecins distingués, dont il devait être le digne continuateur, Gouraud naquit le 24 janvier 1837. Interne à 23 ans, médaille d'argent de l'Internat, il soutint, quatre ans plus tard, une thèse restée classique sur le *retentissement des maladies du poumon sur le cœur droit*. Il se signala pendant la guerre comme médecin des ambulances parisiennes et reçut la croix de la Légion d'honneur. Médecin des hôpitaux en 1877, il fut successivement chef de service à Sainte-Périne, à Saint-Antoine, à Cochin et à la Charité.

Observateur consciencieux et clinicien avisé, il considéra toujours la médecine avant tout comme l'art de guérir, et tous ceux qui l'ont approché garderont un souvenir reconnaissant de ses causeries quotidiennes, où il sut leur inculquer les principes intangibles de la thérapeutique et de la déontologie.

Soutenu par une foi solide et réfléchie, Gouraud passa dans la vie sans vanité : il ne brigua point les honneurs et, lorsqu'il pût se reposer un peu des fatigues d'une nombreuse clientèle, il continua de faire œuvre utile et bienfaisante.

Dans ses dernières années il s'occupa activement de questions d'épuration et d'hygiène sociales. Comme président de la Société anti-alcoolique, comme président surtout de la Société protectrice de l'enfance où il déploya tant d'ingénieuse bonté, Gouraud n'épargna point son temps et donna la preuve de son amour pour les humbles et pour les égarés.

Le monde médical perd en lui un de ses plus dignes représentants. C'est une belle figure qui disparaît, et sa vie, toute de droiture et de dévouement, est un orgueil pour les siens et pour tous un grand exemple.

M. Loeper.

## Albert Josias.

L'Association des anciens Internes vient de perdre un de ses membres les plus éminents. Albert Josias a été ravi à la tendresse des siens, à la respectueuse affection de ses élèves et de ses amis, à l'âge de 53 ans, alors que tout lui souriait dans la vie. Médecin de l'hôpital Bretonneau, membre de l'Académie de médecine, membre du Conseil d'hygiène et du Comité consultatif d'hygiène publique de France, il venait d'être promu officier de la Légion d'honneur alors qu'avaient débuté déjà les premiers symptômes de l'effroyable maladie qui l'a emporté.

Né à Saint-Maurice, le 10 août 1852, d'une famille médicale, A. Josias eut une carrière remarquablement brillante. Reçu externe des hôpitaux en 1874, interne deux ans après, il passait sa thèse de doctorat en 1881 sur *la fièvre typhoïde chez les personnes âgées*; ce travail très complet, couronné par la Faculté, fait époque dans l'histoire clinique de la dothiénentérie.

Nommé chef de clinique de Hardy en 1881, il était reçu médecin du Bureau central en 1887. Après un passage rapide à Sainte-Périne et à la Pitié, Josias, très porté par ses goûts vers les études de pédiatrie, se faisait placer à l'hôpital Trousseau en 1895, il le quittait en 1901 pour passer à Bretonneau.

Josias, dès le début de sa carrière médicale, s'occupa de questions d'hygiène : il publia divers mémoires sur *les nouvelles institutions municipales dhygiène à Paris*, sur *la désinfection à Paris et dans les grandes capitales de l'Europe*, enfin sur *les étuves à désinfection et les voitures d'ambulance*. Chargé par la Préfecture de la Seine de l'inspection des établissements sanitaires de la ville de Paris, dès leur fondation, il contribua à en améliorer et à en perfectionner l'outillage. Mais ces questions d'hygiène générale cédaient le pas pour Josias aux études d'hygiène infantile. Il publia sur ces sujets divers travaux très remarqués il faisait partie, du reste, du Comité supérieur de protection des enfants du premier âge. Il fut délégué à différentes reprises par les pouvoirs publics aux sections d'hygiène des Congrès de Berlin, Londres et Paris. Enfin il entrait à l'Académie de médecine (section d'hygiène) en 1901.

Doué d'une activité intellectuelle remarquable, Josias ne borna pas ses études aux seules questions d'hygiène. Ancien préparateur du cours de médecine légale à la Faculté, il était membre de

la Société de médecine légale de France. Président de la Société de thérapeutique en 1897, il publie différents travaux sur le traitement des maladies de l'œsophage, de l'angine diphtérique *par le phénol sulforiciné et sur la balnéation froide dans la fièvre typhoïde*. Mais la thérapeutique infantile l'attire plus particulièrement. Nous citerons ses études sur le traitement de la tuberculose pulmonaire chez les enfants par le suc musculaire et la viande crue, les essais de sérothérapie dans la scarlatine, différents articles sur le traitement de la rougeole, des oreillons, du lymphatisme et de la scrofule, et surtout son *Traité de thérapeutique infantile*, d'une lumineuse clarté, fourmillant de renseignements précieux, notamment sur l'hygiène et la sérothérapie. Il étudia pendant plusieurs années, dans son service de l'hôpital Bretonneau, les effets du sérum antityphique de Chantemesse et publia au Congrès de Madrid les résultats thérapeutiques remarquables qu'il en avait obtenus. Alors que, déjà gravement souffrant, il lui était impossible de prendre la parole à l'Académie, il tint à faire lire sa dernière communication sur les effets du sérum antityphique chez les enfants, complétant et confirmant ses précédentes conclusions.

L'affection fraternelle qui l'unissait à Nocard devait nécessairement conduire un esprit aussi ouvert que le sien aux études bactériologiques. Nous noterons plus spécialement ses travaux sur le tétanos, sur la bactériologie de la rougeole et ses très importantes recherches expérimentales sur la transmissibilité de la rougeole aux singes Sajous. Nous devons enfin à Josias une étude restée classique sur les *gommes scrofuleuses*, faite en collaboration avec Brissaud, et un travail très personnel sur le *lymphome malin amygdalien* avec Tollemer.

Après avoir relaté rapidement ce que fut l'œuvre scientifique de Josias, nous voudrions rappeler en quelques mots ce qu'était le médecin, le maître et l'ami. Josias avait une idée très haute de la profession médicale; causeur spirituel, esprit rempli de tact et d'à-propos, il possédait un cœur excellent et savait trouver le mot juste qui réconforte et qui console; aussi était-il adoré de ses malades ; ils avaient en lui un ami sûr et dévoué, en qui ils mettaient toute leur confiance

Difficile dans le choix de ses élèves, il était inflexible en ce qui concernait l'accomplissement des devoirs hospitaliers. Doué d'un esprit d'ordre et de méthode remarquable, il veillait à tout dans son service avec la plus extrême minutie. Observateur très fin et très pénétrant, il savait discerner les valeurs individuelles et de-

venait, pour ceux qu'il avait pu apprécier, le guide le plus sûr, le plus affectueux et le plus dévoué. Il se dépensait alors sans compter et mettait son influence et sa peine à leur disposition ; c'était le maître dans toute l'acception du terme.

Aussi sa mort a-t-elle causé à tous une profonde douleur. Le maître pour lequel on aurait voulu se dépenser sans mesure est disparu brusquement, s'isolant du monde pendant quelques mois dans une solitude farouche, que nul ne pouvait troubler : et il nous a quitté pour toujours, gardant cependant, au milieu des atroces douleurs causées par le mal, une espérance invincible.

F. RATHERY.

## Maurice Marchais.

Un deuil cruel autant que prématuré vient de nous frapper ; Marchais nous est enlevé subitement, en plein talent, en pleine jeunesse, il n'avait pas 34 ans !

C'est un vieux camarade qui, touché dans une de ses plus chères affections, tient à se rappeler et à vous rappeler ce qu'il était parmi nous et ce que sa famille, ses amis et ses malades ont perdu quand il les a quittés.

Doué d'une intelligence vive et d'une mémoire exceptionnelle, Marchais arrivait à 22 ans à l internat, dans les premiers de sa promotion. Il s'adonna avec ardeur à la clinique et après avoir, comme externe, profité des leçons de Brissaud, de Gilbert et de Hirtz, il choisit, comme maîtres d'internat, Tuffier, Galliard, Ducastel : ce choix montre qu'il désirait avoir des connaissances générales sur l'art de guérir. En 1898, il présentait une thèse très documentée sur les *Sténoses pyloriques d'origine biliaire*, encore consultée par tous ceux qui s'intéressent à cette question. Dès sa sortie de l'internat, il alla en Hollande pour étudier la massothérapie et, rentré à Paris, s'adonna tout entier à cette spécialité. Grâce aux connaissances étendues médico-chirurgicales qu'il possédait, son esprit chercheur et critique lui permit de démontrer l'utilité du massage judicieusement appliqué dans les affections veineuses.

Ses travaux sur *le traitement des phlébites, des varices et des ulcères variqueux* eurent un grand retentissement, et son nom tient une place importante dans l'histoire de ces maladies.

Occupé par une clientèle déjà nombreuse, Marchais n'hésitait

jamais à donner conseils et soins aux pauvres, et chaque matin il consacrait une grande partie de son temps aux malades que son maître Tuffier lui confiait à l'hôpital Beaujon.

Il poursuivait en même temps, avec son entrain habituel, l'organisation des cours de vacances, et l'*Association de l'enseignement médical professionnel* lui doit une large part de son succès.

Marchais avait un caractère gai et enjoué, une conversation intéressante et spirituelle ; c'était un esprit cultivé et, malgré ses nombreuses occupations, il s'intéressait à la littérature et professait pour le théâtre et la musique un goût éclairé.

Il nous laisse le bel exemple d'un homme profondément attaché à son devoir et d'une vie consacrée au soulagement des malades et à l'affection de ses parents et de ses amis.

Puissent les unanimes regrets de tous ceux qui ont connu, aimé, estimé Maurice Marchais, apporter quelque adoucissement à l'immense douleur de son vénéré père et du frère qu'il chérissait !

(*La Clinique*, 24 août 1906.)

E. Lesné.

## Pierre Merklen.

Au moment où sa santé paraissait s'améliorer, Pierre Merklen, médecin de l'hôpital Laënnec, a succombé en quelques heures, à l'âge de 54 ans. M. Barth, sur la tombe de notre collègue, a retracé sa vie en paroles émues :

« Pierre Merklen était un de ces enfants de l'Alsace qui ont quitté le sol natal, après l'année funeste, plutôt que de subir le joug détesté de l'étranger. Ses études médicales étaient à peine commencées qu'il réclamait sa place dans l'armée nationale, et c'est là, dans la vieille forteresse de Lille, que s'est nouée entre nous une amitié dont la mort seule a pu rompre les nœuds.

« Tel vous l'avez connu au cours de sa vie professionnelle, tel il se révélait déjà : d'un abord réservé, un peu froid, un peu timide, mais d'une exquise bonté, qui rayonnait à travers l'écorce ; avide d'apprendre, et jamais rassasié de science ; consciencieux en toutes choses, attaché au devoir avec passion et lui sacrifiant tout, non par forfanterie, mais par un besoin de dévouement qui était le trait dominant de sa nature.

« Sa dette militaire payée, Merklen revenait à Paris et entamait vaillamment la préparation du concours de l'Internat. Il était seul, sans appuis, son nom n'était connu de personne ; mais sa grande

intelligence et son ardeur au travail valaient mieux que toutes les recommandations. En 1875, il devenait interne provisoire; l'année suivante, il était nommé titulaire presque en tête de liste, et bientôt, sous l'égide de maîtres tels qu'Alphonse Guérin, Jules Simon, Besnier, Millard, Vulpian, Peter, il se plaçait au premier rang des cliniciens de la jeune école.

« Vainqueur au concours de la médaille d'or en 1880, il prit son diplôme de doctorat avec une thèse fort importante sur *l'anurie*, dans laquelle il retraçait, avec une précision remarquable, le tableau alors peu connu de l'urémie par obstruction calculeuse des uretères.

« Peu après, il publiait l'article « Urémie » du *Dictionnaire encyclopédique* et s'attachait à séparer les diverses affections confondues sous ce nom : intoxication pure dans l'occlusion des uretères, toxi-infection dans l'urémie aiguë de la néphrite scarlatineuse, cachexie lente des goutteux et des artério-scléreux, décrite sous le nom d'urémie chronique.

« Au cours de sa carrière, les maladies de l'appareil rénal n'ont jamais cessé d'exciter son intérêt, comme le prouvent divers travaux publiés par lui, notamment un mémoire sur l'albuminurie intermittente périodique (*Archives de médecine*, 1888); et plus récemment, un travail en collaboration avec M. A. Martin, sur la polyurie et l'imperméabilité rénale chez les cardiaques artério-scléreux (*Soc. méd. des hôp.*, 23 mars 1900).

« Entre temps, l'influence de M. Besnier, son maître le plus chéri, avait poussé Merklen vers l'étude des maladies de la peau : durant près de dix ans, de 1881 à 1890, il a occupé le poste de secrétaire de la rédaction des *Annales de dermatologie*, et de nombreux articles sur le Psoriasis buccal, sur le Myxœdème, sur l'Herpès et l'Urticaire paludiques ont signalé son activité dans cette branche de la médecine. Mais il ne devait pas s'y fixer. Nommé, en 1884, médecin des hôpitaux, et chargé, cinq ans plus tard, d'un important service à l'hôpital Saint-Antoine, il ne tarda pas à se passionner pour la pathologie cardiaque, et à lui réserver la plus grande partie de son temps et de son travail. Il n'est pas possible de citer ici les nombreux travaux publiés pour la plupart sous la forme de communications à la Société médicale des hôpitaux, dans lesquels Merklen a exposé le fruit de ses recherches et de ses méditations sur la plupart des maladies de l'appareil circulatoire : les troubles fonctionnels, tachycardie, asystolie, mort subite, l'ont surtout occupé, mais les signes souvent si complexes des lésions organiques ne l'intéressaient pas moins ; il leur a consacré plusieurs ouvrages

didactiques, notamment un manuel de sémiotique fort apprécié des élèves, qui fait partie de la collection Léauté, et dont il préparait la 3e édition quand la mort est venue le frapper..... »

Ses amis, ses élèves réserveront toujours dans leur cœur une place pour la mémoire de cet honnête homme et n'oublieront jamais sa loyauté, sa bonté, son dévouement. Tous regrettent cette mort survenue au moment où l'avenir s'annonçait si plein de promesses.

MAURICE CHAILLOUS.

Nous apprenons enfin, au dernier moment, qu'il y a quelques jours ont eu lieu à Châteaudun, au milieu d'une assistance nombreuse, les obsèques de notre ancien collègue PAUL GAUCHERY, docteur ès sciences, préparateur de botanique à la Faculté des sciences de Paris, lauréat de l'Institut et de l'Académie des sciences.

## ERRATUM

Le dernier Bulletin de l'Association, portant la date du 15 juin 1906, présente, à la page 103, une erreur typographique qui donne Aix-les-Bains comme domicile à notre collègue DURRIEUX ; c'est à *Alger* qu'exerce notre collègue.

*Rectification d'adresse* :

HUGUIER (Alphonse), 1899, Paris, rue de Monceau, 6.

---

*Le Gérant* : G. STEINHEIL.

20-11-06. — Paris, imp. ARRAULT et Cie, 9, rue Notre-Dame-de-Lorette.

